
CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Privas Centre Ardèche - Val Eyrieux

ENTRE

La Communauté de communes Val'Eyrieux ,

Représenté par son Président, Dr. Jacques CHABAL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 06 juillet 2021,
Ci-après désigné par Val'Eyrieux

Et

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ,

Représenté par son Président, François ARSAC, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 06 juillet 2021,
Ci-après désigné par CAPCA,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Thierry DEVIMEUX, Préfet de l'Ardèche,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Privas Centre Ardèche - Val'Éyrieux autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le périmètre du CTE Ardèche ne correspond pas à la maille territoriale de la convention. Les actions du CTE pourront être intégrées progressivement dans le CRTE à l'échelle des EPCI constitutifs et en tant que de besoin.

1.2. Présentation des territoires signataires et de leurs dispositifs en cours

Les territoires de la Communauté de communes Val'Eyrieux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et leurs partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Les deux EPCI sont couverts par un seul et même SCoT, qui est en cours d'élaboration. Un diagnostic à l'échelle du CRTE est joint en annexe 4. Il intègre à ce stade le périmètre de la Communauté de communes du Pays de Lamastre, qui était initialement comprise dans le projet de périmètre du CRTE Nord Centre-Ardèche.

Communauté de communes Val'Eyrieux :

- 29 communes – 12 743 habitants
- 510 km²
- 2 bassins de vie INSEE : Le Cheylard et St-Agrève.
- 970 établissements, 5 083 emplois

Éloigné des centres urbains, le territoire est fortement structuré et polarisé en termes de services et d'emplois par ses principaux centres bourgs : le Cheylard et St-Agrève et dans une moindre mesure St-Martin-de-Valamas et St-Pierreville.

Compétences de la Communauté de communes Val'Eyrieux :

<u>I/ COMPETENCES OBLIGATOIRES</u>	<u>II/ COMPETENCES OPTIONNELLES</u>	<u>III/ COMPETENCES FACULTATIVES</u>
- Aménagement de l'espace - Développement économique et touristique - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Aires d'accueil des gens du voyage - Production et distribution d'eau potable - Assainissement collectif et non collectif des eaux usées - Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés	- Protection et mise en valeur de l'environnement - Politique du logement et du cadre de vie - Voirie d'intérêt communautaire - Equipements sportifs d'intérêt communautaire - Action sociale	- Politique Culturelle

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

Présentation :

- 42 communes, 43 522 habitants (INSEE 2017)
- 602,10 km²
- Trois bassins de vie INSEE : Privas, Vernoux-en-Vivarais, La Voulte-sur-Rhône

Le territoire intercommunal de la CAPCA est structuré autour de différentes vallées que sont la vallée de l'Eyrieux, la vallée du Rhône, la vallée de la Payre et la vallée de l'Ouvèze. En découle différentes unités paysagères et des pôles de vie interdépendants. Ils sont au nombre de quatre et sont caractérisés par les villes de Privas, la Voulte-sur-Rhône, Vernoux-en-Vivarais et les Ollières-sur-Eyrieux.

Compétences de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

<u>I/ COMPETENCES OBLIGATOIRES</u>	<u>II/ COMPETENCES OPTIONNELLES</u>	<u>III/ COMPETENCES FACULTATIVES</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique - Aménagement de l'espace communautaire - Equilibre social de l'habitat - Politique de la ville - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Production et distribution d'eau potable - Assainissement collectif et non collectif des eaux usées - Gestion des eaux pluviales - Accueil des gens du voyage - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Mobilités (Autorité organisatrice des Mobilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement des eaux usées - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie - Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire - Action sociale d'intérêt communautaire - Création et gestion de maisons de services au public 	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques - Prise en charge des animaux errants - Organisation de l'enseignement musical - Programmation de spectacles vivants à rayonnement intercommunal - Organisation d'évènements culturels à rayonnement intercommunal - Coordination des bibliothèques et de leurs actions - Soutien aux manifestations culturelles, sportives et touristiques à rayonnement intercommunal - Élaboration de produits touristiques et commercialisation - Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnées - Création, aménagement et entretien des voies vertes et voies douces - Aménagement, entretien et gestion des sites touristiques

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Privas Centre Ardèche - Val'Eyrieux

Le projet de relance et de transition écologique s'inscrit dans une logique territoriale impulsée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Ardèche dès 2018.

Conduit en concertation avec les partenaires publics et les habitants, le projet de SCoT a permis de définir les directions et les conditions d'un développement durable pour le territoire à l'horizon 2040 et la démarche CRTE s'inscrit donc pleinement dans cette dynamique autour de 4 axes forts et partagés par tous :

- 1- Être acteur du territoire, pour définir son développement en mettant en œuvre un projet ambitieux en termes de développement économique et d'emploi qui sont indispensables pour conduire un projet d'avenir avec la volonté partagée de rétablir l'équilibre entre les territoires.
- 2- Un territoire vivant, dont il faut prendre soin en étant attentif aux « vivants » que ce soit les habitants ou les espèces animales et végétales composant son environnement, en se donnant les moyens d'équilibrer les enjeux de développement et de préservation.
- 3- Un territoire attractif, pour valoriser et créer de la richesse localement afin que le projet de développement vienne renforcer le potentiel du territoire en définissant une stratégie globale pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités.
- 4- Un territoire ouvert, pour participer et s'inscrire dans les dynamiques voisines, affirmer la place stratégique de ce territoire du centre de l'Ardèche en complémentarité avec les territoires voisins dont le dynamisme participe à l'attractivité du territoire.

Le territoire du Centre Ardèche porte la volonté politique de définir un projet de territoire à son image : multiple et solidaire.

Fort de cette identité partagée et de la culture du travail mutualisé développée ces dernières années, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la Communauté de Commune de Val'Eyrieux ont souhaité porter un CRTE commun : le CRTE Centre Ardèche.

2.1 Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Territoire à énergie positive depuis 2017 et avec un Plan Climat Air Énergie Territorial à la fois pragmatique et ambitieux en cours de validation, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche porte déjà des ambitions fortes en matière de transition écologique.

Par ailleurs, avec un territoire s'étendant sur 602km² et réunissant près de 45 000 habitants, les 42 communes du territoire et la Communauté d'Agglomération partagent des enjeux et objectifs communs en matière de développement équilibré et durable du territoire, la mise en place de politiques socles, facteurs clés de succès à l'intégration et au développement du territoire communautaire et qui répondent aux enjeux structurants du

territoire et à la proximité des services rendus aux habitants, une coopération qui assure l'équité et la solidarité entre les communes.

L'inscription de la CAPCA dans des programmes tels que Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain démontre la volonté de ce travail en commun dans un souci de représentativité des territoires, de solidarité territoriale, d'équité entre les territoires et de subsidiarité.

Les orientations stratégiques et le programme d'actions identifiés dans le CRTE sont ainsi la déclinaison opérationnelle des spécificités des enjeux et des projets portés par l'Agglomération, les communes, les territoires et les acteurs locaux.

2.2 Communauté de communes Val'Eyrieux

Créée en 2014 suite à la fusion de plusieurs intercommunalités, la Communauté de communes Val'Eyrieux se définit comme une intercommunalité de projets.

Son territoire est fortement polarisé par ses quatre principaux bourgs centres et la redynamisation de ces centralités est une priorité afin de permettre le développement harmonieux et poly hétérogène du territoire.

La transition écologique est au cœur du projet de territoire de la Communauté de commune Val'Eyrieux, comme en témoigne l'engagement renouvelé dans la démarche Territoire à Énergie Positive depuis 2015.

Le renforcement de l'attractivité du territoire et l'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles entreprises est aussi une composante forte du projet de territoire, avec pour objectif de retrouver une démographie positive nécessaire au maintien du dynamisme socio-économique.

Prenant appui la tradition industrielle et agricole du territoire, les orientations de développement économique de la Communauté de communes sont doubles : renforcement de l'économie productive en prenant appui sur ses filières phares d'une part, et développement du tourisme en s'appuyant sur le patrimoine culturel et naturel d'autre part, permettant ainsi de soutenir l'économie présentielle.

Par ailleurs, la collectivité déploie des efforts conséquents en faveur de la transformation numérique du territoire, tant pour le renforcement de la compétitivité des entreprises que pour lutter contre la fracture numérique et faciliter l'accès aux services.

La culture et le sport sont également très présents au sein du projet de l'intercommunalité, pour permettre à chacun d'avoir accès une offre de qualité et rayonner au-delà ses frontières.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 06 juillet 2021 par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et par la Communauté de communes Val'Eyrieux :

- **Orientation 1 : Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité**
- **Orientation 2 : Travailler, produire et entreprendre durablement**
- **Orientation 3 : Développer un tourisme responsable**
- **Orientation 4 : Restreindre l'impact des activités humaines sur l'environnement et sécuriser les populations**
- **Orientation 5 : Se déplacer autrement**
- **Orientation 6 : Inscrire les services publics dans la transition**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées qui figurent en annexe financière ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

L'ensemble des contractualisations existantes ont été recensées par EPCI. Ce recensement intègre à la fois les programmes territorialisés de l'ANCT, les contrats passés avec l'Etat et les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux lorsqu'ils existent :

Dispositifs en cours sur la Communauté de communes Val'Eyrieux :

Documents de planification :

- SCoT Centre Ardèche en cours d'élaboration
- PLU des communes Val'Eyrieux : Le Cheylard, Saint-Agrève, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Devesset, Saint-Michel-d'Aurance
- PLU des communes Val'Eyrieux en cours d'élaboration : Arcens et Mariac

Dispositifs et contrats :

- **Signés avec l'Etat :**
 - Le programme Petites Villes de demain est engagé sur les communes de Saint-Agrève et du Cheylard pour une durée de 6 ans.
 - Le programme Territoires d'industrie duquel relève l'intercommunalité Val'Eyrieux pour la durée de 3 ans
 - Le contrat de transition écologique (CTE) Ardèche
 - La convention territoriale globale signée avec la CAF
 - L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Val'Eyrieux

- La convention nationale avec l'incubateur des territoires ANCT et le CIAS Val' Eyrieux
 - La convention « Conseiller numérique » avec l'ANCT et le CIAS Val' Eyrieux
 - La convention avec l'ANRU et le CD 07 dans le cadre dispositif AJIR
 - La convention avec l'ANAH de transmissions de données statistiques MaPrime Rénov'
 - La convention territoriale pour le développement de l'éducation artistique et culturelle (*convention 2018-2020 avec un avenant pour 2021 comme pour tous les EPCI 07/26, la prochaine sur 22-24*)
 - Le contrat de financement avec l'Agence de l'eau
- **Signés avec le Conseil régional et/ou le Conseil départemental :**
- Le Contrat Ambition Région
 - Le programme Territoire à Energie Positive 2 Val' Eyrieux
 - Le SPPEH (Région / CCVE/CAPCA/CCRC + CEE)
 - La convention avec le CD 07 intercommunalité sociale CIAS Val' Eyrieux
 - La Convention d'Objectifs et de Moyens Pluriannuel (COMOP) Culture scientifique et technique en Auvergne Rhône Alpes (2020-2022)
 - La convention territoriale pour le développement de l'éducation artistique et culturelle (2018-2020)
 - La convention pluriannuelle d'objectifs CCSTI - Département (2019-2021)
- **Signés dans le cadre de la programmation des fonds européens**
- Le programme Accueillir en Massif central

Dispositifs en cours sur la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Documents de planification :

- SCoT Centre Ardèche en cours d'élaboration
- PLU des communes de la CAPCA : Alissas, Beauchastel, Chalencou, Chomérac, Coux, Flaviac, Gluiras, Lyas, Marcols les Eaux, Les Ollières sur Eyrieux, Privas, Rompon, Saint Fortunat sur Eyrieux, Saint Julien en Saint Alban, Saint Laurent du Pape, Saint Priest, Saint Sauveur de Montagut, Vernoux-en-Vivarais, Veyras, La Voulte-sur-Rhône. Les communes du Pouzin et de Dunière sur Eyrieux, actuellement sous le régime du RNU sont en cours d'élaboration de leur PLU
- PLH en cours d'élaboration

Dispositifs et contrats :

- **Signés avec l'Etat :**
 - Le programme Petites Villes de demain est engagé sur les communes de La Voulte sur Rhône et Le Pouzin pour une durée de 6 ans.
 - Le contrat de transition écologique (CTE) Ardèche
 - Le contrat Politique de la Ville
 - La convention territoriale globale signée avec la CAF (2019 – 2022)
 - Le contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF (2019 – 2022)
 - Etude pré opérationnelle OPAH en cours avec une OPAH RU sur les communes de Privas et de La Voulte sur Rhône et une OPAH sur le reste du territoire
 - La convention « Conseiller numérique » avec l'ANCT et le CIAS CAPCA en préparation

- La convention avec l'ANRU et le CD 07 dans le cadre dispositif AJIR (2016 – 2021)
- L'Appel à Manifestation d'intérêt pour les collectivités territoriales et leurs groupements « Accueil d'un Conseiller numérique » dans le cadre de France Relance, dossier en cours
- Convention départementale France Services à Vernoux en Vivarais signée le 6 février 2020
- Convention cadre de la Maison de services au public de la Voulte sur Rhône signée le 20 septembre 2016
- Convention cadre de la Maison de services au public de Saint Julien en Saint Alban signée le 31 octobre 2017
- Protocole d'engagements renforcés et réciproques au contrat de ville de la CAPCA 2020-2022 pour le Quartier Nouvel Horizon à Privas
- La convention avec l'ANAH de transmission de données statistiques MaPrime Rénov'
- La convention territoriale pour le développement de l'éducation artistique et culturelle (convention 2018-2020 avec un avenant pour 2021 comme pour tous les EPCI 07/26, la prochaine sur 22-24)
- Le contrat de financement d'Agglomération avec l'Agence de l'eau
- La Convention Action Cœur de Ville sur la commune de Privas
- La Convention pluriannuelle d'objectifs pour le Théâtre de Privas avec l'État, la Région et le Département
- Le Programme Éducatif de Territoire en cours d'élaboration
- L'Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD sur les Mobilités alternatives
- L'appel à projet Fonds de Mobilités actives – continuités cyclables pour la réalisation d'un itinéraire cyclable dans la vallée de l'Ouvèze
- Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au publics signé avec l'État et le Département

- **Signés avec le Conseil régional et/ou le Conseil départemental :**

- Le Contrat Ambition Région
- Le programme Territoire à Énergie Positive 2 - CAPCA
- Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (Région / CCVE / CAPCA / CCRC + CEE)
- L'Appel à projet PEnD'AURA+ sur les mobilités en faveur des publics précaires
- La convention avec le CD 07 Appel à projet 2021 « Soutien à l'intercommunalité : pour une action sociale de proximité »
- La Convention cadre de délégation d'octroi des aides à l'immobilier avec le Département

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants pourront élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE.

L'intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

A ce stade, aucune contractualisation existante n'a été intégrée dans le contrat, notamment car la quasi totalité de ces contrats font intervenir des acteurs actuellement non signataires du CRTE (Communes, opérateurs nationaux, Région, Département...), ou sont déployés sur des périmètres supra-communautaires ne coïncidant pas avec le CRTE (Territoire d'industrie par exemple)

Une articulation progressive des contractualisations existantes avec le CRTE est engagée, et pourront déboucher à terme sur leur intégration :

- Intégration au CRTE des actions identifiées dans les contractualisations existantes et portées l'intercommunalité
- Prise en compte des orientations du CRTE dans les contractualisations existantes

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2. Les projets inscrits dans le plan d'action seront économes en foncier et en ressources et permettront d'améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas carbone et biodiversité).

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Chaque projet fait l'objet d'un travail d'élaboration technique préparatoire de chaque Pôle puis d'une concertation au sein du CODIR de chaque EPCI. Les fiches actions sont ensuite présentées et débattues lors du Comité technique du CRTE avant d'être proposées à la validation du COPIL.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7.1. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation - fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets

communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de la Communauté de communes Val'Eyrieux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Actions de coopération interterritoriales recensées au démarrage du contrat :

- Animation et gouvernance du SCoT
- SPPEH / plateforme de rénovation énergétique
- Autostop dans la Vallée de l'Eyrieux
- Comité d'itinéraire de la Dolce Via

Ces actions seront priorisées par les deux territoires en cours de CRTE. D'autres actions pourront être définies au fur et à mesure : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Pour faciliter l'élaboration du CRTE, la définition d'un projet commun aux deux EPCI et accompagner les EPCI dans les premiers mois de la mise en œuvre du CRTE, le soutien d'ingénierie suivant a été accordé par l'ANCT aux collectivités signataires :

- 20 journées de prestation du CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme) pris en charge à 100 % par l'ANCT.

Ces 20 jours d'accompagnement de CDHU porteront principalement sur l'enrichissement de la première version de CRTE signée à l'été 2021 et sa mise en œuvre durant la première année.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Les territoires signataires

En signant ce contrat territorial de relance et de transition écologique, la Communauté de communes Val'Eyrieux et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche assument leurs rôles d'entraîneurs et d'animateurs de la relance et de la transition écologique sur leurs territoires respectifs.

Chaque EPCI s'engage à désigner dans ses services **un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation**. Il.elle pourra être assisté.e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un cofinancement du poste de chef.fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Les territoires signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements des autres signataires

A ce stade du conventionnement, il n'a pas été possible d'intégrer d'autres signataires tels que Région, Département, autres opérateurs publics...

Une réflexion sera conduite pendant la première année du CRTE de façon à permettre à d'autres signataires comme la Région ou le Département d'intégrer la démarche via la signature d'un avenant.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

A ce stade du conventionnement, il n'a pas été possible de consulter et mobiliser les acteurs socio-économiques et les citoyens à la construction du CRTE.

Une réflexion sera conduite pendant la première année du CRTE de façon à associer étroitement les acteurs du territoire à la mise en œuvre du CRTE.

6.6. Maquette financière

La maquette financière est définie annuellement pour tenir compte de l'évolution du plan d'action. Elle est validée en comité de pilotage.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La maquette financière pour l'année 1 est annexée à la présente convention.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité stratégique de cohésion des territoires (CSCT). Le CSCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des territoires ou leurs représentants.

Il est composé de 3 Vice-Président de chaque EPCI et de leurs services, des services de l'Etat et notamment du référent désigné par le préfet, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que de représentants des collectivités départementales et régionales et des autres établissements et opérateurs publics à mobiliser en appui du CRTE (ANAH, ANRU, agence de l'eau...) et peut intégrer les Maires des communes concernées par les dispositifs "Petite Ville de Demain" et "Action Cœur de Ville" ou leurs représentants.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et des deux EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions

La composition du comité technique est la déclinaison technique du COPIL. En fonction des points à l'ordre du jour, différents partenaires techniques locaux pourront être invités.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité stratégique de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Par ailleurs, le comité de pilotage veillera à travers différentes instances telles que la conférence des maires à informer les communes de l'avancée du programme d'actions défini dans le CRTE.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (stratégie nationale bas carbone)

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage. Les « fiches actions » ou les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. La maquette financière sera également revue chaque année sans nécessité d'avenant.

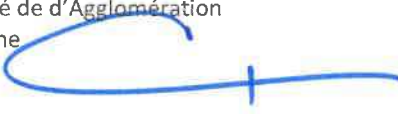
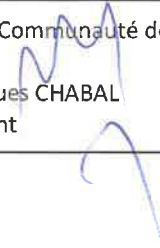

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon (Tribunal administratif de LYON - Palais des juridictions administratives - 184, rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 03).

Signé à xxxx le xxx

<p>Pour la Communauté de d'Agglomération Privas Centre Ardèche M. François ARSAC Président</p> 	<p>Pour la Communauté de communes Val'Eyrieux Dr Jacques CHABAL Président</p> 
<p>Pour l'Etat</p> <p>Le préfet</p>  <p>Thierry DEVIMEUX</p>	

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

3-3 Indicateurs de suivi

Annexe 4 – Diagnostic de territoire

Annexe 5 - Bilan écologique

ANNEXE 1 – Orientations stratégiques

1. Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité

Sous orientations et objectifs :

MAINTENIR ET DÉVELOPPER L’OFFRE DE SERVICES PUBLICS EN PROXIMITÉ

- Renforcer l’attractivité des bourgs centres
- Limiter les déplacements
- Développer les solutions itinérantes
- Réduire la fracture numérique
- Accompagner les usagers

PERMETTRE À CHACUN D’ÊTRE BIEN LOGÉ :

- Adapter l’offre et créer des logements répondant aux besoins de la population (nouveaux arrivants, jeune, vieillissement..)
- Rénover énergétiquement le parc existant et l’adapter au réchauffement climatique
- Lutter contre l’habitat indigne et réhabiliter l’habitat dégradé vacant
- Rendre attractif les logements des centre-bourgs
- Limiter la consommation foncière

FACILITER L’ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT :

- Renforcer l’offre culturelle et sportive sur le territoire
- Améliorer les équipements existants

DISPOSER D’UNE OFFRE D’ACCUEIL ENFANCE-JEUNESSE COMPLÈTE ET SUFFISANTE

- Développer l’offre d’accueil en direction des 0 - 17 ans
- Améliorer les équipements scolaires

ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

- Renforcer l’offre de soins en proximité
- Améliorer et développer les offres d’hébergement et les solutions de maintien à domicile

Actions :

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage
OPAH Val'Eyrieux	CCVE
Sécurisation des équipements sportifs intercommunaux par vidéoprotection	CCVE
Création d'un centre omnisports intercommunal	CCVE
Rénovation des équipements petite enfance intercommunaux	CCVE
Création d'un habitat inclusif pour les personnes âgées	Commune de St-Agrève
Création d'un habitat jeune	CCVE
Création d'une maison des internes	CCVE
Création d'un point France service mobile	CIAS VE / CCVE
Développement de solutions itinérantes pour la lecture publique	CCVE
Déploiement des Micro-Folies sur le territoire intercommunal	CCVE
Création d'un espace culturel intercommunal (spectacle, école de musique, ...)	CCVE
OPAH RU (La Voulte et Privas) et OPAH intercommunale	CAPCA / Communes
Rénovation de la piscine de Beauchastel	CAPCA
Création d'une micro crèche basse vallée Eyrieux	CAPCA
Développer l'accès des services intercommunaux au plus près des habitants – Point info Jeunes et MSAP itinérante	CAPCA
Réhabilitation des vestiaires du stade à Vernoux en Vivarais	CAPCA
Mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat	CAPCA / Val Eyrieux
Renforcement de l'attractivité des centres bourgs via Petites Villes de demain : commune du Pouzin et de La Voulte sur Rhône	Communes/CAPCA
Etude Habitat Jeune sur Privas	CAPCA / CIAS
Action Cœur de Ville	Ville de Privas / CAPCA
Création d'une crèche sur Privas	CAPCA

2. Travailler, produire et entreprendre durablement

Sous orientations et objectifs :

MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EMPLOI, PRÉSERVER LES SAVOIRS-FAIRES

- Faciliter les projets de développement des entreprises
- Orienter et former vers les métiers en tension
- Attirer et accueillir des actifs
- Développer l'offre de formation et d'insertion professionnelle

OPTIMISER LE FONCIER ET L'OFFRE IMMOBILIERE POUR L'ACCUEIL ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

- Réorganiser, densifier, étendre et/ou créer des ZAE,
- Développer des offres immobilières clé en main et de pépinière d'entreprise
- Réhabiliter des friches d'activité
- Favoriser la rénovation et le remise sur le marché des locaux à vocation économique
- Favoriser le développement des tiers lieux, des espaces de télétravail et de co-working

SOUTENIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET NUMERIQUE DE L'ECONOMIE

- Accompagner la transition écologique et numérique des entreprises
- Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale
- Consolider les fablab
- Faciliter les parcours vers l'industrie du futur
- Soutenir le développement des activités contribuant à la transition écologique et numérique du territoire

RENFORCER LA FILIÈRE AGRICOLE ET FORET / BOIS

- Aider à l'installation de nouveaux exploitants
- Améliorer la maîtrise de la ressource en eau à destination des cultures et de la forêt en direction du bois énergie et du bois d'œuvre

Actions

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage
Aménagement de locaux pour le pôle numérique	CCVE
Création d'ateliers relais	CCVE
Réhabilitation de friches industrielles	CCVE
Création d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)	CCVE
Création d'un pôle entrepreneurial	CAPCA
Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial	CAPCA
Construction d'un nouvel abattoir	CAPCA
Construction d'une cuisine centrale	CAPCA
Valorisation de la filière protéine végétale	CAPCA
Créer une plateforme en ligne « Bourse aux déchets » et réaliser une action « commerçants zéro déchets »	CAPCA
Développer la méthanisation agricole par injection dans le réseau	CAPCA
Mise en œuvre d'espaces tests pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs	CAPCA
Optimisation du foncier d'activité : ZAE de Vernoux, St Julien en St Alban et Privas	CAPCA
Création d'une nouvelle ZAE intercommunale	CAPCA
Etude sur l'opportunité de créer une blanchisserie territoriale	CAPCA

3. Développer un tourisme responsable

Sous orientations et objectifs :

DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE CULTURELLE ET DE PLEINE NATURE

- Poursuivre la mise en place d'aménagements structurants autour du tourisme de pleine de nature et du tourisme culturel
- Redynamiser les sites structurants existants
- Rénover et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel

DÉVELOPPER L'ÉCO-MOBILITÉ TOURISTIQUE

- Favoriser l'itinérance touristique sur le territoire
- Développer l'offre touristique à vélo autour des voies douces

AMÉLIORER L'OFFRE D'ACCUEIL

- Diversifier l'offre et améliorer la qualité de l'offre de restauration et d'hébergement
- Améliorer la qualité de l'accueil touristique
- Améliorer la stratégie de promotion et de communication sur l'offre

Actions

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage
Redynamisation du CCSTI de l'Ardèche : renouvellement de la muséographie et scénographie de l'Ecole du vent	CCVE
Redynamisation du CCSTI de l'Ardèche : mise en œuvre de nouveaux espaces et nouvelles expositions à l'Arche des Métiers	CCVE
Redynamisation du CCSTI de l'Ardèche : étude de positionnement et développement de Planète Mars – Observatoire Hubert Reeves	CCVE
Extension de l'offre de l'Ecole du vent par des attractions extérieures	CCVE
Renforcer la signalétique des sites	CCVE
Soutien à la création artistique par l'acquisition d'œuvres d'art sur l'espace public	CCVE
Rénovation et valorisation du Château de la Chèze	Commune du Cheylard
Refonte de la muséographie de la Maison du Châtaignier	EPIC Val'Eyrieux Tourisme
Equipement de la voie douce La Dolce Via en toilettes sèches autonomes	EPIC Val'Eyrieux Tourisme

Réhabilitation du bassin et des plages de la base aquatique Eyrium	EPIC Val'Éyrieux Tourisme
Développement d'un concept de visite en réalité mixte de l'Atelier du bijou	EPIC Val'Éyrieux Tourisme
Modernisation de l'Office de tourisme de Saint-Agrève	EPIC Val'Éyrieux Tourisme
Aménagement d'une liaison de La Dolce Via entre Saint-Agrève et le lac de Devesset, et connexion à la Via Fluvia (Haute Loire)	EPIC Val'Éyrieux Tourisme
Création d'un point d'étape vélo - aménagement de l'ancienne gare de St-Agrève	Commune de St-Agrève
Aménagement du site de l'ancienne gare du Cheylard	Commune du Cheylard
Réhabilitation des Offices de Tourisme de Privas et de La Voulte sur Rhône	CAPCA
Création d'un plan d'eau sur Privas	CAPCA
Création d'un centre dédié à la pratique du vélo à Chomérac	CAPCA
Assainissement du camping de St Michel de Chabrilanoux	Commune / CAPCA
Signalétique des chemins de randonnée et des voies douces	CAPCA
Rénovation du château de La Voulte	Commune de La Voulte
Valorisation patrimoniale sur les voies douces	CAPCA

4. Restreindre l'impact des activités humaines sur l'environnement et sécuriser les populations

Sous orientations et objectifs :

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

- Améliorer les dispositifs d'assainissement
- Créer de nouvelles stations d'épuration
- Mettre en place des réseaux séparatifs
- Rénover les réseaux défectueux

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET PRÉSERVER LA RESSOURCE

- Rénover les réseaux AEP
- Protéger les captages
- Développer les interconnexions de réseaux,
- Développer le stockage et les systèmes hydro-économiques
- Sécuriser et améliorer l'irrigation agricole

RESTAURER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS

- restaurer la morphologie des cours d'eau, restaurer la continuité écologique,
- améliorer le fonctionnement des zones humides,
- entretenir la végétation et lutter contre les espèces invasives.
- Mettre en valeur le patrimoine naturel

PRÉVENIR LE RISQUE INONDATION ET LE RISQUE INCENDIE

-

DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE DES DÉCHETS

- Réduire la production de déchets
- Améliorer le tri (élargissement des consignes et harmonisation) et la valorisation des déchets (déchets verts,...)
- Optimiser la collecte des déchets

Actions :

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage
Travaux eau / assainissement	CCVE
Mise en place d'un système de collecte de la fraction fermentescible à la source des ordures ménagères résiduelles	SICTOMSED
Création d'une solution de stockage et de valorisation des déchets verts	SICTOMSED
Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères au BioGNV	CAPCA
Politique d'extension des consignes de tri et des PAV	CAPCA
Mise en place d'une politique de valorisation des déchets verts : broyage, ...	CAPCA
Favoriser les réserves d'eau à destination de l'irrigation agricole	CAPCA
Travaux d'assainissement, Mise en séparatif Rue des Martyrs, Le Pouzin	CAPCA
Travaux d'assainissement, Réhabilitation du réseau principal et amélioration du fonctionnement des déversoirs d'orage, La Voulte-sur-Rhône	CAPCA
Etude de renaturation morphologique de l'Ouvèze et diversification de l'habitat	CAPCA
Travaux suite à l'étude de renaturation morphologique de l'Ouvèze et de diversification de l'habitat	CAPCA
Évaluer la possibilité de réduire les prélèvements sur la ressource du Barbeyrol en période d'étiage	CAPCA
Réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable	CAPCA
Amélioration du fonctionnement de l'interconnexion CAPCA/SMOP	CAPCA
Etude de danger de la digue de Beauchastel	CAPCA
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement Rue des écoles (Secteur Les Cités)-La Voulte du Rhône	CAPCA
Réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la RD120, Grande Rue, Rue des écoles - Saint-Sauveur-de-Montagut	CAPCA
Création d'une nouvelle Station d'épuration et de son réseau d'alimentation-Saint-Sauveur-De-Montagut	CAPCA
Création d'une nouvelle Station d'épuration du Village - Chalencon	CAPCA

Réhabilitation du réseau d'eau usée du quartier Pigeonnier- Réseau en péril – Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	CAPCA
Création d'un système d'assainissement collectif (STEP+ réseau) - Gourdon	CAPCA
Raccordement de l'Ile Blaud au système de traitement (rejet direct au Rhône) - Beauchastel	CAPCA
Raccordement de Beauchastel et St Laurent du pape sur le système d'assainissement collectif de Chambenier – Le Pouzin	CAPCA
Réhabilitation des réseaux -Route du Pouzin - Chomérac	CAPCA
Mise en séparatif Rue du Pied de l'Endroit – Saint-Laurent-du-Pape	CAPCA
Raccordement du Camping au système d'assainissement collectif – Saint Michel de Chabrilanoux	CAPCA
Extension de réseau Place du Bachas – Saint-Julien-du-Gua	CAPCA

5. Se déplacer autrement

Sous orientations et objectifs :

FAVORISER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À L'AUTOSOLISME

- Développer les solutions de covoiturage, d'autopartage, d'autostop, de mobilités solidaires, ...
- Développer l'offre de transports en commun
- Favoriser l'intermodalité

FAVORISER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS ACTIVES

- Créer, améliorer et sécuriser les infrastructures cyclables et piétonnes
- Mettre en place des services et des outils en faveur des mobilités actives du quotidien
- Mettre en place des schémas directeurs vélo
- Interconnecter la Dolce Via avec d'autres voies douces et avec les centres bourgs
- Développer les pôles multimodaux

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET PROMOUVOIR LES ALTERNATIVES AUX CARBURANTS TRADITIONNELS

- Améliorer et renforcer la desserte routière du territoire
- Sécuriser les déplacements
- Développer les bornes de recharges électriques
- Renforcer la part de véhicules propres dans les flottes publiques

Actions :

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage
Réalisation d'un schéma directeur vélo / modes actifs et d'un schéma directeur des mobilités	CCVE
Aménagement d'une liaison de La Dolce Via entre Saint-Agrève et le lac de Devesset, et connexion à la Via Fluvia (Haute Loire)	EPIC Val'Eyrieux tourisme
Aménagement de zones intermodales aux entrées de la Dolce Via et développement et aménagement de cheminement cyclables dans les principaux bourgs et liaisons Dolce Via	CCVE / Communes
Mise en place d'un service de location de Vélo à Assistance électrique	CCVE
Créer un Pôle d'Echange Multimodal sur Privas	Mairie de Privas
Mettre en place des plateformes de logistique au pied des vallées	CAPCA
Développer des espaces de travail mutualisés	CAPCA
Mettre en place l'autostop organisé en milieu rural	CAPCA
Mettre en place un système d'autopartage entre particuliers	CAPCA
Renforcer et pérenniser le service de location de Vélos à Assistance Électrique	CAPCA
Sécurisation des parois rocheuses le long de la Dolce Via et mise en place de signalétiques adaptées	CAPCA
Développer un "itinéraire cyclable continu" le long de la vallée Ouvèze	CAPCA
Développer un "itinéraire cyclable continu" entre Privas et Aubenas	CAPCA et Com com Pays d'Aubenas
Développer un "itinéraire cyclable continu" entre Privas et les Ollières sur Eyrieux	CAPCA
Mettre en œuvre un plan de covoiturage en direction des administrations et des entreprises	CAPCA
Réalisation d'un schéma directeur covoiturage	CAPCA
Création d'une unité de méthanisation industrielle et d'une station bio-GNV	CAPCA
Mettre en place un système d'autopartage en direction des habitants et des entreprises	CAPCA

6. Inscrire les services publics dans la transition

Sous orientations et objectifs :

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC

- Améliorer l'éclairage public
- Rénover énergétiquement les équipements publics
- Augmenter la part de véhicules propres dans le parc des collectivités
- Développer la production d'énergie en autoconsommation

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS

- Mettre en œuvre des ADAP

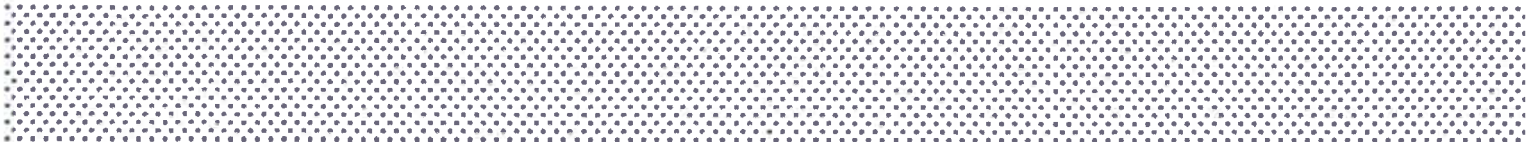
SOUTENIR LA RELANCE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

- Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics
- Investir dans du matériel éco-responsable

ORGANISER DES EVENEMENTIELS ECO RESPONSABLES

Actions :

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage
Rénovation énergétique performante des bâtiments publics	CCVE
Amélioration continue des équipements sportifs, culturels et enfance jeunesse	CCVE
Rénovation de l'éclairage public des zones d'activités intercommunales	CCVE
Travaux de mise en accessibilité des ERP	CCVE-CAPCA
Mettre en place des actions en faveur de la mobilité et pour réduire la consommation d'énergie pour les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels	CAPCA
Sensibiliser les agents des collectivités sur le geste du tri sélectif et la réduction des déchets	CAPCA
Définir un schéma d'orientation du développement des EnR et un cadastre solaire et éolien	CAPCA
Promouvoir l'autoconsommation en solaire photovoltaïque et thermique sur les bâtiments publics	CAPCA
Développer les énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau-chaude des bâtiments publics et privés	CAPCA



Massifier la rénovation thermique exemplaire du bâti public	CAPCA
Développer les réseaux de chaleur issue de sources renouvelables	CAPCA
Remplacer les points de lumière et favoriser les extinctions sectorisées de l'éclairage public	CAPCA



action n°XX

“ Développement d’un concept de visite en réalité mixte de l’Atelier du bijou ”

CRTE Privas Centre Ardèche Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d’ouvrage	EPIC Val’Eyrieux Tourisme
Description de l’action	<p>L’Atelier du bijou a ouvert ses portes en 2018 à Saint-Martin-de-Valamas, berceau du bijou. Il invite à découvrir le patrimoine industriel de la bijouterie, véritable richesse patrimoniale locale. Avec la visite animée, le visiteur devient un ouvrier de l’usine Murat et découvre l’histoire du lieu, les périodes clés de l’atelier, les techniques spécifiques à l’usine Murat et les conditions de travail de l’époque.</p> <p>A travers l’expérience de réalité mixte à l’Atelier du Bijou, la technologie permettra d’offrir au grand public une approche totalement différente et complémentaire de la visite animée avec un guide.</p> <p>Il s’agit de proposer un scénario interactif de 25 à 35 minutes où le visiteur joue le rôle d’un apprenti au XIXème siècle en découvrant le site de l’Atelier du bijou.</p> <p>L’objectif est de proposer une expérience unique en milieu rural basée sur une technologie à la pointe de l’innovation.</p>
Partenaires	Vallée du bijou Labo.VE
Coût prévisionnel	Coût global de l’opération : 175 000 € HT
Plan de financement	Région (APPEL À PROJET NUMÉRIQUE) Département (PASS TERRITOIRE)
Calendrier	Début 2022 : Définition du projet et lancement de la consultation Juin 2022-2023 : Conception et développement Été 2023 : Lancement de la visite en réalité mixte
Indicateurs d’évaluation proposés	Nombre de visiteurs à l’Atelier du bijou



action n°XX

“Réhabilitation du bassin et des plages de la base aquatique Eyrium”

CRTE Privas Centre Ardèche Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	EPIC Val'Eyrieux Tourisme
Description de l'action	<p>Inaugurée en 1993, la base aquatique Eyrium est devenue un site incontournable de baignade dans la vallée de l'Eyrieux. Un certain nombre d'améliorations ont été effectuées au fil des années afin de moderniser le site (espace bien être, restaurant, toboggans...). La base accueille chaque année environ 25 000 visiteurs du 15 juin au 31 août. En revanche, le revêtement des bassins était devenu obsolète et nécessitait des travaux importants afin de garantir leur étanchéité. Ce vaste programme de travaux (465 750 € HT) va permettre de donner une seconde vie aux infrastructures d'Eyrium.</p> <p>Les surfaces en gravier seront remplacées par des plages en béton sablé offrant une très bonne adhérence et un confort aux baigneurs pour la marche pieds nus. L'autre partie des travaux concerne la reprise du revêtement du grand bassin et de la pataugeoire (environ 1 700 m2) par une solution pérenne garantissant l'étanchéité.</p>
Partenaires	La base aquatique Eyrium fait l'objet d'une délégation de service public avec la SAUR.
Coût prévisionnel	465 750 €HT
Plan de financement	Région 228 297 € (CAR)

	Etat 139 725 € (DSIL) Département 4 578 € (PASS TERRITOIRE) Autofinancement 93 150 €
Calendrier	Juillet 2020 : Recrutement du maître d'oeuvre (Beaur) Septembre 2020 : Avant projet Décembre 2020 : Recrutement des entreprises Janvier 2021 : Lancement des travaux Début Juin 2021 : Fin des travaux 14 juin 2021 : Mise en eau des bassins 1er juillet 2021 : Ouverture au public de la base aquatique Eyrium
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs sur la base aquatique Eyrium



action n°XX

“ Refonte de la muséographie de la Maison du Châtaignier ”

CRTE Privas Centre Ardèche Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	EPIC Val'Eyrieux Tourisme
Description de l'action	<p>La Maison du Châtaignier a été créée en 1993. Un contrat d'affermage a été signé entre la Commune de Saint-Pierre-ville et l'Association La Maison du Châtaignier pour l'exploitation du site.</p> <p>En 2009, une rénovation de la scénographie, de la façade et de l'espace de stockage est entreprise dans le cadre d'un Pôle d'excellence Rurale porté par la Communauté de communes des Châtaigniers.</p> <p>En 2018, la Maison du Châtaignier a accueilli 1300 visiteurs dont 480 en groupes, notamment en juin, octobre et novembre.</p> <p>Suite à la création de l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme au 1er janvier 2019 et dans une logique de thématization de l'offre, l'antenne de L'Office de tourisme de Saint-Pierre-ville intègre la Maison du Châtaignier en mai 2019. En concertation avec la commune et l'association, la gestion de la Maison du Châtaignier est ensuite reprise par l'EPIC le 06 juillet 2019. L'EPIC souhaite maintenant définir une réelle stratégie de développement de la Maison du Châtaignier qui doit aboutir à un programme d'aménagement muséographique du site pour redonner une seconde vie à ce site reconnu.</p> <p>La muséographie est vieillissante et peu dynamique, présentant un intérêt limité en visite libre. Ce projet de refonte muséographique intervient pour redynamiser le site, lui redonner un côté novateur et attractif, développer de nouveaux contenus d'interprétation axés sur les outils numériques.</p> <p>Une étude doit être menée en 2021-2022 et vise à penser le renouveau de la Maison du Châtaignier par une proposition concrète de positionnement et de réaménagement du site et de la refonte de sa muséographie et de sa scénographie.</p> <p>Enjeux fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une identité à moderniser- Un concept de visite à définir- Une scénographie à renouveler

	- Une mise en réseau à renforcer Un projet d'aménagement et de refonte de la muséographie sera ensuite programmé à l'issue de l'étude à partir de 2022-2023
Partenaires	PNR des Monts d'ARdèche Commune de St Pierreville Association locale
Coût prévisionnel	176 500 € HT Etude 16 500 € / Travaux 160 000 €
Plan de financement	Région (CAR) 89 900 € Etat (DETR) Autofinancement
Calendrier	Septembre 2021 : Lancement de l'étude Juin 2022 : Fin de l'étude Fin 2022-2023 : Lancement des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs à la Maison du Châtaignier



action n°XX

“ Équipement de la voie douce La Dolce Via en toilettes sèches autonomes ”

CRTE Privas Centre Ardèche Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux
Description de l'action	<p>La Dolce Via est une voie douce de 90km aménagés entre St-Agrève, Le Cheylard, Lamastre et la Voulte-sur-Rhône. Elle permet la pratique de la randonnée et du vélo en toute sécurité le long de l'ancienne voie de chemin de fer départementale, au cœur de la vallée de l'Eyrieux. Cette infrastructure est un atout touristique majeur pour le département, valorisant le patrimoine naturel et culturel du Centre de l'Ardèche. Sur le territoire de Val'Eyrieux, La Dolce Via représente un linéaire de 45 km aménagés.</p> <p>L'ensemble de l'itinéraire a été équipé de racks à vélo, de point pique-nique et de mobiliers d'interprétation, travaillés en collaboration avec le PNR des Monts d'Ardèche. Le développement de La Dolce Via a aussi permis l'installation d'activité économique à proximité de la voie douce : location de vélo, restauration et hébergements. Un projet de liaison entre la Gare de Saint-Agrève et le lac de Devesset est à l'étude (environ 5 km). Il doit permettre dans un second temps de connecter La Dolce Via à la Via Fluvia en Haute-Loire, favorisant ainsi un maillage du réseau de voies vertes.</p> <p>Durant l'été 2020, la fréquentation sur La Dolce Via a pratiquement doublé sur le secteur de Val'Eyrieux (13 129 passages enregistrés à St-Julien d'Intres). De nombreux retours ont été formulés de la part des communes et des usagers sur le manque de toilettes le long de l'itinéraire.</p> <p>L'ambition du projet est de renforcer les services aux usagers de La Dolce Via en installant des toilettes publiques à proximité de l'itinéraire. Cette action doit renforcer l'attractivité et assurer la pérennité des infrastructures de La Dolce Via.</p> <p>Il convient alors d'équiper la voie douce en toilettes sèches afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation de la fréquentation sur</p>

	<p>l'itinéraire. Trois points ont été identifiés sur les communes de Belsentes (Saint-Julien-Labrousse), de Saint-Martin-de-Valamas, et de Saint-Julien-d'Intres.</p> <p>Le choix s'est porté sur des toilettes publiques autonomes à lombricompostage nécessitant un faible niveau d'entretien et s'intégrant à l'environnement du site. La technologie repose sur un dispositif adapté aux fréquentations en permettant une séparation des flux des liquides et des solides par l'intermédiaire d'un tapis de séparation à l'assise. Les toilettes sont adaptées PMR et équipées d'un distributeur de papier hygiénique et d'un distributeur de gel antibactérien. Le déplacement des matières solides vers la zone de compostage a lieu une seule fois par an. L'extraction du terreau de la zone de compostage intervient une fois tous les 5 à 15 ans. Ces deux opérations seront effectuées par l'entreprise dans le cadre d'une prestation de maintenance.</p> <p>L'action comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification précise des lieux d'implantation avec les communes - Les travaux de génie civil pour la mise en place - La fourniture et la pose de trois blocs toilettes sèches <p>Une communication spécifique sur cette action à forte valeur environnementale sera effectuée.</p>
Partenaires	Pas de partenaires spécifiques
Coût prévisionnel	63 000 € HT
Plan de financement	FEADER (LEADER ARDECHE ³) 43 400 € Région (COUP DE POUSSE PNR MONTS D'ARDECHE) 7 000 € Autofinancement 12 600 €
Calendrier	Début du projet : septembre 2021 Fin du projet : septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>État de propreté de la voie verte</i>



action n°XX

“OPAH Val’Eyrieux : une opération ambitieuse”

CRTE Privas Centre Ardèche Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	1 Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté de communes Val’Eyrieux
Description de l’action	<p>OPAH VAL’EYRIEUX : une opération ambitieuse</p> <p>Depuis 2016, la DDT de l’Ardèche puis le contrat TEOPS 1 ont mis en évidence la nécessité d’évaluer l’opportunité de mettre en œuvre une OPAH à l’échelle intercommunale.</p> <p>Au printemps 2019 : rédaction du cahier des charges d’une étude pré opérationnelle à une OPAH. L’étude s’est déroulée en 2019-2020.</p> <p>(Menée par Soliha groupement Drome Ardèche)</p> <p>Cette action, portée par la communauté de communes Val’Eyrieux, en partenariat avec l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH) et l’Etat, s’inscrit dans la politique de l’habitat portée par la communauté de communes. Elle vise, au terme des trois ans, à améliorer 142 logements sur les 29 communes du territoire.</p> <p>La collectivité a souhaité mener une action forte en articulant un projet intercommunal d’amélioration de l’habitat et une démarche</p>

	de requalification des quatre bourgs-centres principaux : St Agrève, Le Cheylard, Saint Martin de Valamas et St Pierreville.
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	

action n°XX
“OPAH Val’Eyrieux : une opération ambitieuse”
CRTE Privas Centre Ardèche Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	1 - Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté de communes Val’Eyrieux
Description de l’action	<p>OPAH VAL’EYRIEUX : une opération ambitieuse</p> <p>Depuis 2016, la DDT de l’Ardèche puis le contrat TEOPS 1 ont mis en évidence la nécessité d’évaluer l’opportunité de mettre en œuvre une OPAH à l’échelle intercommunale.</p> <p>Au printemps 2019 : rédaction du cahier des charges d’une étude pré opérationnelle à une OPAH. L’étude s’est déroulée en 2019-2020. (Menée par Soliha groupement Drome Ardèche)</p> <p>Cette action, portée par la communauté de communes Val’Eyrieux, en partenariat avec l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH) et l’Etat, s’inscrit dans la politique de l’habitat portée par la communauté de communes.</p> <p>Elle vise, au terme des trois ans, à améliorer 142 logements sur les 29 communes du territoire.</p> <p>La collectivité a souhaité mener une action forte en articulant un projet intercommunal d’amélioration de l’habitat et une démarche de requalification des quatre bourgs-centres principaux : St Agrève, Le Cheylard, Saint Martin de Valamas et St Pierreville.</p> <p>L’OPAH va donc permettre aux propriétaires privés de bénéficier d’aides financières, de conseils et d’un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subventions pour des travaux d’adaptation, de rénovation énergétique, de sécurité salubrité et de réhabilitations locatives.</p> <p>C’est l’association SOLIHA Ardèche qui a été missionnée par la communauté de communes pour informer et accompagner les propriétaires sur le plan administratif, technique et financier dans leur projet de travaux. Une visite gratuite et une étude de faisabilité sans engagement sont réalisées pour mieux définir leur projet.</p>
Partenaires	<p>Démarrage de l’OPAH au 01/01/2021 avec 8 signataires (Suivi animation par Soliha Ardèche)</p> <p>St Martin de Valamas Saint Pierreville Saint-Agrève Le Cheylard Action Logement</p>

	<p>Procivis</p> <p>Anah (Etatous sommes en train d'évaluer la nécessité de passer un avenant pour permettre aux communes qui le souhaitent d'accompagner aussi les travaux de leurs administrés.</p>
Coût prévisionnel	<p>546 472 € en trois ans :</p> <p>Dont 362 000 € de subvention d'équipement versé aux propriétaires (Investissement) et 184 472 € en fonctionnement (suivi / animation)</p>
Plan de financement	<p>COUT TOTAL DE L'OPÉRATION = 2 167 815 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement de la communauté de communes Val'Eyrieux = 546 472 € - Financement l'ANAH : 1 621 343 € <p>Dont 1 440 780 en aide aux travaux versés directement aux porteurs de projets Dont 180 543 € d'aide à l'ingénierie répartis en part fixe pour le suivi animation (106 464 €) et une part variable au dossier déposé (évalué à 74 080 €)</p> <p>NB : En plus des financements indiqués les communes bourg centre abondent également pour les 3 ans à hauteur de 135 000 annuels en subventions d'équipement (Investissement).</p>
Calendrier	<p>Début d'opération au 01 janvier 2021</p> <p>Convention signée pour 3 ans 2021-2023</p> <p>Fin au 31/12/2023 avec la possibilité de conventionner pour 2 ans de plus</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de dossiers déposés à l'Anah</p> <p>Nombre de logements rénovés</p> <p>Volume financier total réellement engagé par chaque partenaire.</p>

action n°XX

Création d'un centre omnisport intercommunal

CRTE Privas Centre Ardèche Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	1 - Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux
Description de l'action	<p>Le gymnase intercommunal de Pré Jalla, au Cheylard, a été construit dans les années 70.</p> <p>Cet équipement structurant est utilisé tant par l'ensemble des établissements scolaires de la ville (de la maternelle au lycée) que par les associations sportives du territoire.</p> <p>Ce gymnase comprend une salle sportive, des vestiaires, un étage qui n'est pas séparé de la salle sportive. Cet équipement, utilisé du lundi au samedi de 8h à 23 heures, et pour des compétitions le week-end, n'est plus aux normes.</p> <p>Autour du gymnase est déployé la plaine sportive de Pré Jalla : piste d'athlétisme, espaces d'athlétisme complémentaires (sautoirs en hauteur et en longueur, lancé poids, javelot...) ainsi qu'un stage en herbe et un stabilisé. Des vestiaires extérieurs desservent ces espaces.</p> <p>3 courts de tennis, dont un couvert, complètent le complexe sportif, un cours de padel est sur le point d'être installé. Le site est idéal : au cœur de la ville, à deux pas du collège /lycée et non loin des écoles.</p> <p>Il est aujourd'hui nécessaire de construire un nouvel équipement : Le gymnase date des années 70 et n'est plus normes. Un nouveau projet permettra de répondre aux besoins actuels en ajoutant le dojo qui se trouve ailleurs dans la ville et qui est aussi en fin de vie.</p> <p>Ainsi, un projet innovant, sur la plaine des sports de pré Jalla, au cœur de la ville, pourra accueillir des compétitions départementales, ce qui n'est plus possible depuis quelques années. Basket, gymnastique, handball, tennis de table, judo et Karaté UNSS, etc. Le site permet aux collégiens et aux lycéens des pratiques sportives variées, sans déplacement. (Epreuves de baccalauréat en particulier).</p> <p>Le projet vise une construction nouvelle, en laissant l'accès au gymnase actuel, sans rupture d'accès pour les scolaires. Une fois le nouvel équipement construit, la déconstruction du gymnase actuel induira la refonte des espaces extérieurs de Pré jalla (stades et piste d'athlétisme).</p> <p>Ce complexe omnisport se veut être un projet ambitieux et concerté, sobre en consommation énergétique pour répondre aux besoins de tous les usagers.</p>
Partenaires	Etat Conférence des financeurs de la conférence nationale et régionale du Sport Région Auvergne Rhône Alpes Département de l'Ardèche Fédérations et ligues sportives nationales, régionales et départementales SDE 07

	Ademe
Coût prévisionnel	Etude préalable de faisabilité estimée à 20 000 € Montant total du projet estimé à 3 000 000 €
Plan de financement	Non établi à ce jour (en fonction de l'étude préalable et de l'APS)
Calendrier	Concertation avec les usagers : juin -mi juillet 2021 Etude préalable de faisabilité : sept -nov 21 4 ^{ème} trimestre 2021 : concours d'architecte 1 ^{er} semestre 2022 : avant-projet sommaire et marchés publics 2 ^{ème} semestre 2022 : 1ers ordres de service 1 ^{er} trimestre 2024 : réception de chantier
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de clubs utilisateurs Suivi des développements d'activité Critères de consommation énergétique

action n°XX

“Rénovation des équipements petite enfance : maintenir et développer un service de qualité au bénéfice des familles ”

CRTE Privas Centre Ardèche Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	1 - Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux
Description de l'action	<p>La communauté de commune exerce la compétence petite enfance, enfance et jeunesse. Quatre crèches et quatre Accueils de loisirs sont répartis sur le territoire communautaire. Certains équipements sont en gestion directe et d'autres en gestion associative.</p> <p>Des travaux sur ces équipements sont nécessaires pour maintenir et développer l'offre de service aux familles. Les années 2020-21 et 22 voient des grands programmes de travaux.</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Saint Martin de Valamas (2020-2021)</u> <p>A Saint-Martin de Valamas, où se situe la crèche gérée par l'Association Famille Loisirs. Val'Eyrieux est gestionnaire de ce bâtiment depuis le transfert de compétences entre la commune et la communauté de communes.</p> <p>Ce multi- accueil a ouvert ses portes en 1994 avec une capacité à 25 puis à 20 en 2007 et 15 depuis 2014.</p> <p>Quelques travaux d'aménagement sont réalisés en 1997.</p> <p>Rafraichissement des peintures de certaines pièces à l'été 2016.</p> <p>Actuellement, la crèche est installée dans des locaux qui ne répondent plus aux normes en vigueur avec des installations vétustes.</p> <p>Le rapport de visite de la PMI du 06 octobre 2016 pointe des sanitaires à changer, une petite cuisine, manque d'un espace pour le personnel, des placards à sécuriser. La Caisse d'allocations familiales a également placé cet équipement sur sa liste avec une haute priorité nécessitant une rénovation au regard de la date des derniers travaux et de préconisations des services de la PMI.</p> <p>Il s'agit d'une opération qui vise à mettre aux normes, à redistribuer les espaces de la crèche.</p> <p>L'état des lieux présente des espaces exigus. Les espaces d'accueil ne permettent pas de recevoir les familles confortablement et la mise en œuvre de « couches et repas » n'est pas possible dans les dispositions actuelles.</p> <p>Le projet porte sur une redistribution complète des espaces. Les salles de jeux sont plus grandes, le hall d'accueil plus grand, le bureau de direction également.</p>

	<p>Un lieu de stockage est créé et un espace cuisine et repas ergonomique et adapté est positionné.</p> <p>Ce projet est le fruit de la concertation de tous les acteurs concernés : l'association, la directrice de la crèche, le Département de l'Ardèche (PMI) avec un partage normatif et réglementaire, la CAF de l'Ardèche, les services techniques de la communauté de communes, l'architecte en charge du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Saint-Agrève</u> : Multi accueil de 21 places en gestion directe. Sont prévus en 2021 des travaux sur les menuiseries (pose de stores en façades sud) et changement des pavés de verre avec des menuiseries qui permettront de lutter contre le froid l'hiver (pavés devenus poreux) - <u>Saint Pierreville</u> : Multi accueil de 10 places en gestion directe. Les travaux 2021 consistent en la rénovation complète de la cuisine avec des plans de travail, un évier, la création d'une ouverture, l'abaissement du lavabo pour que les enfants se lavent les mains facilement, la redistribution en deux zones (propre et sale). <p>L'objectif est de pouvoir passer à la prestation « couche et repas » en septembre 2022. Il s'agit de toujours développer et conforter un service de qualité aux familles du territoire.</p>
Partenaires	Etat (DETR) Département de l'Ardèche Caisse d'allocations familiales Mutualité sociale Agricole
Coût prévisionnel	Saint Martin de Valamas : 155 000 € Saint-Agrève : 14 000 € Saint Pierreville 20 000 €
Plan de financement	Saint Martin de Valamas : Etat (DETR), Département (Pass Territoire) Caf 60 000 Saint Agrève : CAF (40 %) Saint Pierreville : CAF : 80%
Calendrier	Mise en œuvre : fin des travaux été 2021 pour St Martin de Valamas Été 2021 pour St Agrève Fin d'année 2021 pour St Pierreville

Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation Possibilité de mise en œuvre de la prestation couche & repas
---	---

action n°XX
“Habitat jeune : Maison des internes ”
CRTE Privas Centre Ardèche Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	1 - Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté de communes Val’Eyrieux
Description de l’action	<p>Depuis 2016, les internes sont logés dans une maison de 5 chambres, mise à leur disposition gratuitement durant leur stage de 6 mois. Le cout est supporté principalement par les médecins avec l’aide de quelques communes et du conseil départemental depuis 2019. Le budget est de 13 000 € / an (loyer et charges).</p> <p>Objectifs de la curation d’une maison des internes :</p> <p>Accueillir plus d’étudiants et des remplaçants dans un logement plus grand avec 10 chambres, une grande salle à manger des toilettes et salle des bains. La maison doit se trouver au Cheylard près de l’hôpital pour les astreintes.</p> <p>Ouvrir la maison aux internes des secteurs voisins (Lamastre, Vernoux, St Sauveur) avec l’émulation de l’effet de groupe.</p> <p>Accueillir remplaçants et collaborateur pour in fine favoriser leur installation sur notre secteur (2 chambres)</p> <p>Faciliter le parcours des internes soit en logement principal soit en logement secondaire (souvent domiciliés à Lyon)</p> <p>Cultiver la convivialité, les échanges entre internes et développer le sentiment d’appartenance à un secteur</p> <p>Enfin développer la pédagogie inversée par visioconférence pour permettre aux étudiants ruraux d’accéder à l’enseignement universitaire et permettre aux médecins généralistes ruraux d’enseigner à l’université.</p> <p>Le lieu est trouvé, il s’agit maintenant de trouver le meilleur portage du projet et montage financier (avec une piste de redistribution des montants dédiés par le Département)</p>
Partenaires	Association médicale des Boutières, Communauté professionnelle territoriale de santé, Hopital Fernand Laffont, Emerveillés par l’Ardèche,
Coût prévisionnel	Acquisition foncière 300 000 € et travaux non évalués à ce jour
Plan de financement	Non déterminé
Calendrier	Acquisition en 2022 et mise en service en 2023.

Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'internes potentiellement accueillis
---	--



Fiche action

ITINERANCE DE LA LECTURE PUBLIQUE

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux EPCI
Maître d'ouvrage	Service lecture publique & médiathèques
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- apporter de l'équité de service sur l'ensemble du territoire de Val'Eyrieux- faire évoluer l'offre actuelle pour l'adapter aux besoins des populations et aux évolutions des offres de la lecture publique, en intégrant les nouvelles formes de lecture, notamment numériques- diminuer la fracture numérique <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none">- création d'une bibliothèque numérique nomade s'inspirant de modèles déjà éprouvés par ailleurs mais adapté à notre territoire : <p>Par exemple sur le modèle de celle mise en place en Centre Val-de-Loire (https://ciclic.fr/kitalire), avec :</p> <ul style="list-style-type: none">* un « kita@lire » avec 3 modules transportables* un programme d'animations spécifiques et dédiées- création d'un poste dédié à l'itinérance et à la médiation, en lecture publique et en numérique- achat d'un véhicule dédié à l'itinérance, aménagé pour accueillir le « kita@lire »
Partenaires	BDA / réseaux pro de lecture publique

Coût prévisionnel	<p><u>Investissement :</u> 45 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - modules du « kit@lire » : * fabrication des caissons : 7.000 € * équipement en matériel numérique et documentaire: 13.000 € - véhicule : 20.000 € - frais divers : 5 000 €
Plan de financement	
Calendrier	<p>1^{er} semestre 2022 : rédaction du projet matériel et du projet d'animation</p> <p>2^{ème} semestre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recrutement du médiateur - fabrication des modules - achat du véhicule <p>2023 : mise en œuvre du projet</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes touchées par le service itinérant et rythme des tournées



**Fiche action
Déploiement des Micro-folies**

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Contribuer à la démocratisation culturelle en accueillant sur le territoire le concept des Micro-folies : Animer le territoire en créant de nouveaux lieux de vie populaire et culturel. Chaque Micro-folie a pour vocation d'être un lieu de convivialité et d'échanges. Offrir les chefs d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous par le biais d'un Musée numérique (qui propose plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées à découvrir sous forme digitale)

	<p>Favoriser la création en permettant aux artistes locaux et aux habitants de se produire au sein du réseau Micro-Folies</p> <p>Plusieurs espaces peuvent composer une micro-folie : un musée numérique, un espace scénique, un espace réalité virtuelle, un espace de coworking, un Fab lab, un jardin, une bibliothèque...</p> <p>Le concept peut se décliner de façon pérenne au sein d'un équipement pré-existant mais également de façon mobile ce qui pourrait répondre aux enjeux de notre territoire à la géographie complexe, aux communes peu équipées et à la population éloignée de propositions culturelles au rayonnement fort.</p> <p>Le territoire porte la particularité d'avoir un CCSTI (Centre Culturel Scientifique Technique et Industrielle) à rayonnement départemental qui pourrait porter le projet et le décliner comme ressource sur son territoire d'intervention. Il aurait également la possibilité de l'exposer au sein du Village des sciences qui change de commune chaque année à l'échelle du Département (5000 visiteurs/ we).</p> <p>Les Micro-folies s'en trouveraient par ailleurs animées avec l'équipe des médiateurs scientifiques du CCSTI de l'Ardèche (présentation de shows scientifiques) mais aussi par les artistes et projet de la Convention d'Education Artistique et Culturelle.</p>
Partenaires	<p>Ce format est porté par le ministère de la Culture et coordonné par la Villette. Les collections ont été enrichies au fur et à mesure, les partenaires potentiels sont nombreux. Le réseau du CCSTI est également doté de nombreux partenaires associatifs, institutionnels ou privés, mais aussi le milieu éducatif (scolaires et hors scolaires), seniors, etc.</p>
Coût prévisionnel	100 000 €

Plan de financement	Autofinancement 2021 : 15 000 € Le Ministère de la cohésion des Territoires peut financer une partie
Calendrier	Démarrage du projet automne 2021 pour une mise en œuvre à l'automne 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs touchés / nombre de lieux impactés si le Micro-Folie mobile est retenue / nombre de partenaires associés à la démarche



Espace culturel intercommunal

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux EPCI
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Créer au Cheylard, chef-lieu de la Communauté de communes Val'Eyrieux un espace culturel à vocation intercommunale pouvant accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none">une salle de spectacle / salle de conférence pour la saison culturelle du territoire, (concerts, spectacles de danse, cirque, théâtre),des résidences d'artistes en création et des conférences (CCSTI, réseaux de lecture publique) avec un plateau technique équipé avec chargement par le fond du plateau, hauteur sous plafond, grill, pendrillons, cabine régie, plateau au sol et gradins rétractables, borne d'accueil/billetterie, vestiaires, sanitaires- une médiathèque pilote pour le bassin du Cheylard- l'école intercommunale de musique avec des studios de répétitions pour les groupes locaux amateurs et professionnels, des salles de cours collectifs et individuels, suite à la prise de compétence enseignements artistiques en 2021 et à l'intercommunalisation des écoles de musique en 2022.

	La ville du Cheylard est dépourvue d'équipement spécifique au spectacle ayant une jauge supérieure à 125 personnes et la médiathèque n'est actuellement pas dans les critères préconisés par la Bibliothèque Départementale en terme de surface par rapport au nombre d'habitants et est difficilement accessible.
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



action n°XX

“ Création d’ateliers relais ”

CRTE Privas Centre Ardèche Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	2
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté de communes Val’Eyrieux
Description de l’action	<p>Création d’ateliers relais pour faciliter la création de nouvelles entreprises à caractère industriel.</p> <p>Les ateliers relais pourront accueillir les porteurs de projets pendant une période de 4 ans maximum. Les ateliers relais seront installés dans une friche industrielle ou, si ce n’était pas faisable sur l’une des zones d’activité intercommunale.</p> <p>La pépinière Pôleyrieux située au Cheylard sur la ZA Aric Industrie depuis 2012 jouera le rôle de « maison mère » pour les ateliers relais : présence de permanences d’accompagnement à la création, formations, services administratifs...</p> <p>En complément de la création de l’équipement, le projet vise aussi à compléter l’offre d’accompagnement déjà existante en développant des solutions adaptées aux entreprises à caractère industriel.</p>
Partenaires	CMA 07, CCI 07, Agence Auvergne-Rhône-Alpes entreprises, Région, Etat
Coût prévisionnel	<p>Coût global de l’opération : 1 085 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none">- Etude d’opportunité et de faisabilité : 15 000 € HT- Acquisition foncière : 50 000 € HT- Maitrise d’œuvre : 90 000 € HT- Construction : 1 500 € HT X 600 m² : 900 000 € HT- Aménagements, raccordements : 30 000 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	<p>janvier 2022 – avril 2024</p> <ul style="list-style-type: none">- Etude opportunité : 6 mois- Etude de faisabilité : 6 mois- Consultation maitrise d’œuvre : 2 mois- Consultation entreprises : 3 mois

	- Travaux : 10 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'entreprises accueillies, dont nombre d'entreprises à caractère industrielles ou de service à l'industrie Nombre d'emploi créés



action n°XX

“ Création de locaux pour le pôle numérique ”

CRTE Privas Centre Ardèche Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	2
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux
Description de l'action	<p>L'association le LABO.VE basée au Cheylard assure le portage de formations aux métiers du numérique et l'animation d'un fablab.</p> <p>La structure est actuellement hébergée dans les locaux de la pépinière d'entreprises Pôleyrieux.</p> <p>Pour permettre son développement et renforcer ce pôle numérique, le projet vise à agrandir les locaux actuels de la pépinière Pôleyrieux ou à aménager de nouveaux locaux sur un autre site pour atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 à 3 salles de formations- 2-3 bureaux individuels- agrandissement du fablab- 1 espace public numérique- Espace restauration / détente
Partenaires	Agence Auvergne-Rhône-Alpes entreprises, Région, Etat, Département, Labo.VE
Coût prévisionnel	Coût global de l'opération : à définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	démarrage des études d'opportunité en janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

action n°XX

réhabilitation de friches industrielles

CRTE Privas Centre Ardèche Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	2
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux
Description de l'action	La Communauté de communes Val'Eyrieux est un territoire fortement industrialisé. Friche Perrier Friche Altesse Autres :
Partenaires	Agence Auvergne-Rhône-Alpes entreprises, Région, Etat, Département, EPORA
Coût prévisionnel	Coût global de l'opération : à définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	démarrage des études d'opportunité en janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action
Redynamiser le CCSTI de l'Ardèche :
site de l'Ecole du vent

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux EPCI
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Repenser le parcours de visite après 15 années de fonctionnement et déployer une offre culturelle et touristique à l'extérieur en complémentarité.</p> <p>La situation géographique de Saint-Clément (45min de la première ville t 2h des bassins de vie régionaux) induit le déplacement des publics et de fait l'attractivité du site. Il s'agit au quotidien de donner envie pour susciter le déplacement.</p> <p>La proposition actuelle autour de la muséographie en place se doit d'être</p>

	<p>repensée (modules vidéos désuets, textes surannées, machines usées). Il en va de la survie du site à l'équilibre fragile au vu de son implication territoriale.</p> <p>Le redéploiement du site suite à la restructuration interne au sein du CCSTI de l'Ardèche lui offre de nouvelles perspectives et notamment pour renforcer son ancrage territorial.</p> <p>En matière de méthodologie, il s'agit de s'appuyer sur la démarche d'interprétation avec une concertation forte (implication de personnes ressources, d'associations locales, etc.).</p> <p>A ce jour, la phase d'étude (APS – APD) est finalisée. La demande de soutien vise à l'accompagnement de la réalisation.</p> <p>Dans une seconde phase, il s'agit de déployer une offre complémentaire à proximité du site pour drainer plus de public encore et diversifier les approches. A ce stade, il est envisagé une aire de jeu artistique, et un jardin à la « jardin de Chaumont sur Loire »</p> <p>L'ensemble doit considérer les domaines scientifiques, artistiques et poétiques qui constituent la «patte » de l'Ecole du vent.</p>
Partenaires	PNR / Artiste associé / Milimètre / Commune de Saint-Clément
Coût prévisionnel	<p>PHASE 1</p> <p>Refonte de la muséographie</p> <p>279 125 € HT</p> <p>PHASE 2</p> <p>Déploiement de l'offre à l'extérieur :</p> <p>A affiner</p>
Plan de financement	Etat / Région / Département
Calendrier	Refonte de la muséographie : réalisation 2021-2022

	Déploiement de l'offre extérieure : Réalisation 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs qualitatifs + quantitatifs (nombre de visiteurs et retours de ces derniers)



**Redynamisation du CCSTI de l'Ardèche :
mise en œuvre de nouveaux espaces et nouvelles expositions
à L'ARCHE DES METIERS**

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Le projet vise à repositionner le CCSTI de l'Ardèche sur la scène régionale pour en faire un acteur incontournable de la culture scientifique à destination de tous les publics.</p> <p>Pour cela, le site développe un projet de conception d'exposition itinérante d'envergure. Il porte également une réflexion de transformation d'un espace temporaire en espace semi-permanent à savoir le réaménagement du rez-de-chaussée soit 100 m2 env.</p> <p>Concernant la création d'une exposition d'envergure :</p> <ul style="list-style-type: none">- deux domaines sont ciblés : la santé (se connaître pour être acteur de la prévention) et le numérique (robotique)

	<p>de service et intelligence ambiante, avec ses applications dans la santé et le bien-être, Intelligence Artificielle).</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exposition est prévue pour couvrir un espace de 250 m2 mais serait modulable pour itinérer dans différents types de structure - une diffusion est imaginée à travers toute la région et au-delà via le réseau des CCSTI, positionnant le CCSTI de l'Ardèche sur l'échelle de l'excellence scientifique et pédagogique - Cette exposition s'adressera à tous dès 7 ans en se basant sur différents niveaux de lecture. Au-delà de la compréhension des principes présentés, c'est la curiosité et l'esprit critique qui sont développés. <p><i>Le contenu :</i></p> <p>La Première partie traitera du corps humain lui-même en présentant l'anatomie mais aussi le fonctionnement des sens.</p> <p>La seconde partie se focalisera sur les modifications du corps : la croissance, le sport, mais aussi le système immunitaire.</p> <p>La troisième partie mettra en avant le rôle de chef d'orchestre du cerveau en explicitant le système nerveux et les maladies qui peuvent l'entraver.</p> <p>Enfin la quatrième et dernière partie abordera les améliorations de l'humain : des plus basiques comme les lunettes mais aussi les prothèses basées sur les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle. L'exposition ouvrira sur les questions d'évolution liées à l'environnement ou aux nouvelles technologies.</p> <p>Sur site elle permettra de sensibiliser plus de 6 000 individus sur une saison d'ouverture, avant de partir à l'itinérance sur le territoire national.</p> <p>Concernant le réaménagement d'un espace temporaire à semi-permanent</p> <p>L'objectif est de créer un espace banalisé d'environ 100 m2 au niveau rez-de-chaussée pour le jeune public (3-6 ans). Cet espace au décor soigné serait amené à évoluer au fil de la programmation mais serait doté d'un mobilier souple et adaptable spécialement conçu pour le jeune public (cabane de lectures, modules de présentation d'expériences, espace de construction, parcours labyrinthe, laboratoire, etc.). Les</p>
--	---

	<p>contenus seraient eux réajustés chaque saison permettant de faire circuler les nombreuses animations du catalogue du CCSTI de l'Ardèche.</p> <p>En somme un espace évolutif dédié à la démarche scientifique et aux différents procédés.</p>
Partenaires	<p>Projet d'exposition :</p> <p>cette exposition constituera une <u>base de développement</u> pour le CCSTI de l'Ardèche situé en milieu rural, éloigné des centres de recherche et universitaires, <u>pour tisser des liens forts avec le milieu de la recherche et de l'innovation</u>. Pour ce, un appui sera demandé à la Direction de l'ESRI afin de faciliter la mise en lien avec les acteurs qui pourront paraître pertinents dans le cadre de ce projet, avec les universités et centres de recherche de la Région sur des disciplines telles que la biologie, neurologie, médecine..., et les entreprises de robotique.</p> <p>Projet d'espace revisité :</p> <p>Le milieu éducatif (scolaires et hors scolaires), la DSDEN , CANOPE, AMSCTI, etc.</p>
Coût prévisionnel	<p>Projet d'exposition :</p> <p>Création de l'exposition : 246 000 euros dont</p> <p>Matériel : 40 000 euros (décors, outils multimédia, objets d'exposition...)</p> <p>Prestations : 180 000 euros (Muséographie, fabrication, rédaction des contenus, dispositifs pédagogiques, traduction...)</p> <p>Services divers : 16 000 euros (impression, bureau de contrôle)</p> <p>Autres : 10 000 euros (frais de communication, formation, repas, déplacement...)</p> <p>Projet d'espace revisité :</p> <p>40 000 €</p>
Plan de financement	<p>Demande de financements (actées ou en cours) auprès de l'Etat, de la Région, du Département.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation des subventions : 2021 - Publication d'un appel d'offre et sélection du/des prestataire(s) deuxième semestre 2021 - Conception : 2022 - Livraison : 2023 - Exposition présentée à l'Arche des Métiers de février 2023 à fin novembre 2023. - Itinérance à partir de 2024 - Espace revisité : ouverture 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Projet d'exposition :

Pour sa présentation sur site, nous proposons d'évaluer l'action au regard de la fréquentation annuelle et à l'aide de questionnaire pour les groupes (scolaires, centre de loisirs, groupe adulte...).

Sa demande d'itinérance est également un bon moyen d'évaluer son attractivité ainsi que les retours qui en découleront.



**Redynamisation du CCSTI de l'Ardèche :
étude de positionnement et développement de
PLANETE MARS – OBSERVATOIRE HUBERT REEVES**

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Développement du site de pratiques astronomiques Planète Mars Le site s'est d'abord développé par une école itinérante d'astronomie avec l'Astromobile qui sillonne les routes ardéchoises depuis 2010. Des milliers de jeunes et moins jeunes ont ainsi pu bénéficier de médiation scientifique sur le thème de l'astronomie. Quelques années plus tard, la coupole est installée sur le site, elle abrite le télescope RC 600. L'observatoire est né. Pour autant, le grand public n'est pas au départ au cœur des préoccupations (hormis sur des temps événementiels), le site est alors quasi-exclusivement utilisé par le Club d'Astronomie de Mars.

	<p>L'essor de l'attrait grand public pour l'astronomie et la reprise du site par Val'Eyrieux en 2014 au sein de son CCSTI conduise aujourd'hui à repenser son positionnement pour l'ouvrir aux publics, notamment touristique.</p> <p>Le site est doté d'outils performants, de très grandes qualités et attire des scientifiques de renom (Hubert Reeves, Michel Tognini, etc.). Les animations sont plébiscitées et le public ravi des temps passés sur place mais ceux-ci sont peu nombreux du fait de la configuration des lieux, limitantes.</p> <p>Dans sa forme actuelle, le bâtiment dispose d'un espace d'accueil réduit à sa plus simple expression et ne permet pas de recevoir les publics de manière optimale.</p> <p>Le potentiel touristique du site est fort avec énormément de demandes (aujourd'hui non pourvues) et un ancrage territorial reconnu. L'objectif est désormais de repenser les conditions et espaces d'accueil pour accueillir du mieux possibles les visiteurs.</p> <p>Il s'agit de travailler au développement du site en deux phases : une phase d'étude pré-opérationnelle suivi d'une phase de travaux de réalisation.</p> <p>La complexité liées aux contraintes astronomiques (observations menées vers le sud, réchauffement émis par le goudron ou les bâtiments à proximité, vibrations, etc) devra être étudiée de façon poussée de façon à ne pas nuire aux observations.</p> <p>Une sensibilité particulière sera apportée aux dimensions touristiques et pédagogiques du projet revisité.</p>
Partenaires	Association Française d'Astronomie, Club d'astronomie de Mars, Commune de Mars
Coût prévisionnel	20 000 € d'études coût du projet fonction du dimensionnement retenu
Plan de financement	Demande de financements (actées ou en cours) auprès de l'Etat, de la Région, du Département.
Calendrier	Début : Etude au second semestre 2021 et début 2022 / Début des travaux 2023 Fin : Fin 2023, début 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	.



Soutien à la création artistique par l'acquisition d'œuvres d'art sur l'espace public

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux EPCI
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Développer, en installant des œuvres d'art contemporain, le tourisme culturel et la notion de parcours sur le territoire dans la lignée du projet artistique du partage des eaux porté par le PNR des Monts d'Ardèche.</p> <p>Valoriser des sites du patrimoine naturel du territoire et capitaliser sur la venue du public aux Mires de Gilles Clément au Mont Chiniac à St Agrève et la venue du public sur la Dolce Via.</p> <p>Le projet prend sa source avec une action dans le cadre de la Convention d'Education Artistique et Culturelle de Val'Eyrieux « Paysage Paysager – je te relie » débuté avec le Lycée du Cheylard, le PNR, le CCSTI et l'artiste ardéchoise, créatrice d'œuvres monumentales sur l'espace public : Catherine Baas. Une première installation d'œuvre est prévue à St Clément commune de l'Ecole du vent avec ses coulées basaltiques classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'horizon juin 2022.</p>

	<p>Une seconde œuvre est envisagée du côté du Cheylard sur les rives de la Dorne, à proximité de l'Arche des Métiers à l'horizon septembre 22.</p> <p>Phase 2 du projet à l'horizon 2023 œuvre à St Agrève au départ de la Dolce Via (artiste à définir)</p>
Partenaires	<p>Le Communauté de communes Val'Eyrieux en est à la phase des devis avec l'artiste après une phase de repérages en mai 2021.</p> <p>La prochaine étape consiste à valider la proposition d'œuvre réalisée sur-mesure et avec les contraintes liées au vent à St Clément et à la proximité de l'eau au Cheylard.</p> <p>Il s'agit également de chiffrer l'œuvre ou les œuvres qui jalonnaient la Dolce Via.</p>
Coût prévisionnel	<p>Les coûts correspondront aux droits d'auteurs pour la création, aux matériaux durables, aux fondations et aux éventuels tests de résistance pour la sécurité des implantations. Les coûts d'investissements concernent l'acquisition de l'œuvre.</p>
Plan de financement	
Calendrier	<p>Phase d'étude et repérages mai 2021 Phase de devis juin 2021 Phase de validation politique et technique automne 2021 Phase de création et installation janvier à mai 2022 Livraison et vernissage juin 2022 pour St Clément Octobre 2022 pour le Cheylard à l'occasion de la fête de la science.</p> <p>Calendrier à définir pour les œuvres de la Dolce Via (phase 2)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation cumulée des sites du parcours d'œuvres, taux de nuitées touristiques sur le territoire</p>



action n°XX

“Aménagement d’une liaison de La Dolce Via entre Saint-Agrève et le Lac de Devesset”

CRTE Privas Centre Ardèche Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d’ouvrage	EPIC Val’Eyrieux Tourisme
Description de l’action	<p>La Dolce Via est une voie douce de 90km aménagés entre St-Agrève, Le Cheylard, Lamastre et la Voulte-sur-Rhône. La moitié du parcours se situe sur le territoire de Val’Eyrieux. Elle permet la pratique de la randonnée, du vélo et de l’équitation en toute sécurité le long de l’ancienne voie de chemin de fer départementale, au cœur de la vallée de l’Eyrieux. La Dolce Via a connu une augmentation de 51,6% de fréquentation des vélos au niveau de l’éco-compteur de Saint-Julien-d’Intres.</p> <p>Aujourd’hui devenue une référence en termes d’itinérance douce, un projet de prolongement de la voie est à l’ordre du jour. Il s’agit de relier Saint-Agrève au lac de Devesset (environ 5 km).</p> <p>La gare de Saint-Agrève, point d’entrée principal de La Dolce Via, fait l’objet d’un projet de réhabilitation et de valorisation dans le cadre de l’appel à projet <i>Petites villes de demain</i>, porté par la commune de Saint-Agrève et la Communauté de Communes Val’Eyrieux. La réhabilitation de la gare en un complexe d’accueil, de restauration et d’hébergement touristique permettra la redynamisation touristique de la commune. Ce lieu tend à devenir un point d’interconnexion entre la vallée du Rhône et la Haut-Vivarais. Quant au lac de Devesset, il s’agit d’un pôle touristique majeur, constitué d’une base de loisirs, une école de voile, des points de restauration et d’hébergement, ainsi qu’un sentier de randonnée. Le projet de liaison entre Saint-Agrève et le lac de Devesset a été positionné dans le schéma départemental en faveur du vélo 2020-2025, dans le cadre de la desserte des pôles touristiques majeurs par liaisons cyclables sécurisées. De plus, la future connexion entre La Dolce Via et La Via</p>

	<p>Fluvia (Haute-Loire) permettra une mise en réseau des voies vertes. L'attractivité des territoires et des communes sera alors renforcée. Une option a aussi été rajoutée au cahier des charges de l'étude de faisabilité. Elle consiste à donner des préconisations pour l'aménagement de liaison entre la gare de Saint-Agrève et les principaux services de la commune, ainsi que le lac de Devesset au bourg-centre de la commune.</p>
Partenaires	<p>Communes de St Agrève et Devesset ADT Ardèche Comité d'itinéraire Dolce Via</p>
Coût prévisionnel	<p>Etude de faisabilité 20 000 € Travaux d'aménagement de la voie douce : 1,2 M</p>
Plan de financement	<p>Région (PACTE REGIONAL POUR L'ARDECHE) Etat (CPER) Département (PASS TERRITOIRE)</p>
Calendrier	<p>Lancement de la consultation pour l'étude de faisabilité : avril 2021 Choix du bureau d'étude : début juin 2021 Lancement de l'étude : courant juin 2021 Fin de l'étude : novembre 2021 Lancement des travaux d'aménagement : début d'année 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Linéaires de pistes cyclables</p>



action n°XX

centre technique communautaire CCVE

CRTE Privas Centre Ardèche Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux
Description de l'action	<p style="text-align: center;"><u>I - GENERALITES</u></p> <p>La Communauté de communes Val'Eyrieux a vu le jour au 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion des Communautés de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville. Au 1^{er} janvier 2019, elle compte 29 communes membres, après le départ de 3 communes le 31 décembre 2016 puis deux fusions de deux communes au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>A la création de Val'Eyrieux, les élus ont décidé d'établir le siège social de la collectivité au Cheylard, en louant puis en devenant propriétaire fin 2016 d'un bâtiment sis 21 Avenue de Saunier. Les services techniques occupent, pour leur part, un garage annexe des ateliers municipaux et peuvent, à ce titre, utiliser les locaux d'accueil du personnel technique communal, dans l'attente de la construction de locaux dédiés à leurs activités.</p>

II – OBJET :

La fusion des collectivités intervenue en 2014 a notamment généré la mise en commun des personnels des services techniques ainsi que de leurs moyens matériels. Leurs locaux d'accueil ont toutefois été maintenus sur chacun des territoires d'origine, dans l'attente d'un regroupement de leurs effectifs en un lieu commun.

L'harmonisation des compétences communautaires réalisée en 2015 a permis de fixer le cadre des domaines d'intervention pour chacune des équipes. Dès-lors, un projet de restructuration des services techniques a pu être engagé. Son aboutissement nécessite maintenant le regroupement de l'ensemble des effectifs sur le futur Centre Technique Val'Eyrieux.

Contexte :

La direction des services techniques regroupe les secteurs Bâtiment, Espaces Verts, Eau Assainissement et Urbanisme et est centralisée au siège Val'Eyrieux du Cheylard. Elle gère un effectif global de 14 agents

L'optimisation du fonctionnement des équipes techniques nécessite le regroupement de leurs effectifs et la mise en commun du parc de matériel pour un meilleur redéploiement sur l'ensemble du territoire Val'Eyrieux.

III - L'OPERATION

Une **analyse des besoins** en lien avec les missions dévolues à chacun des services de l'entité technique a permis de définir avec précision les locaux qui doivent permettre l'accueil des équipes et de leur matériel dans des conditions normales d'exploitation.

L'impératif de localisation du Centre Technique Val'Eyrieux à proximité du siège de la Communauté de communes a orienté le choix de

	<p>l'assiette foncière sur un lot à bâtir dans la Zone d'Activité des Prés de l'Eyrieux, sur la commune de St Michel d'Aurance.</p> <p>Le bâtiment de type « ossature métallique double peau » comprendra d'une part un garage de 234 m² pour permettre le remisage des véhicules et du matériel et, d'autre part, la base vie du personnel technique sur 73 m² (vestiaires, sanitaires, bureau & salle commune). L'aménagement des espaces extérieurs sur 600 m² de cour revêtue permettra le stationnement des véhicules du personnel et une zone d'extension de stockage de matériaux.</p> <p><u>Energies renouvelables</u> : La parcelle de terrain choisie pour la construction jouxte le bassin de rétention des eaux de pluie de la ZA. Elle bénéficie d'une exposition Sud qui permet l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 36 KWcr. Les eaux de pluies de toiture seront collectées, traitées puis stockées en citerne implantée sous les espaces verts afin de permettre l'alimentation de l'aire de lavage des véhicules et l'arrosage des espaces verts.</p> <p><u>Volet paysager</u> : Le projet jouxte la parcelle du bassin de gestion des eaux de pluie de la ZA qui est ceint d'une haie bocagère en lien avec la zone naturelle qui rejoint les berges de l'Eyrieux. Les espaces verts du Centre Technique Val'Eyrieux adopteront ce même principe pour une intégration naturelle en continuité de l'existant.</p>
Partenaires	<p>Qui...</p> <p>...s'engage à quoi...</p> <p>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre</p> <p>Rôle ?</p>
Coût prévisionnel	Le coût estimatif de l'opération est de 648664.07 € ht.
Plan de financement	
Calendrier	Les travaux ont débuté le 14 janvier 2021, l'aménagement des locaux est prévu pour la fin de l'année 2021.

Indicateurs d'évaluation proposés	



Renforcer la signalétique des sites

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux EPCI
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Orienter les visiteurs via une signalétique harmonisée à l'échelle communautaire.</p> <p>Depuis la création de la communauté de communes en 2014, aucune réflexion globale n'a été menée pour la signalétique de l'ensemble des sites de visite. Une certaine disparité s'affiche aujourd'hui entre des sites qui possèdent certains éléments de signalétique dans l'espace public et d'autres qui n'en ont pas.</p> <p>On dénombre aujourd'hui une demi-douzaine d'équipements communautaires ouverts aux publics et aux touristes (L'Arche des Métiers, l'École du vent, Planète Mars, la Maison du bijou, l'Atelier du bijou, la maison du châtaignier) répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.</p>

	<p>La signalétique pour ces sites est actuellement peu présente voire inexistante.</p> <p>Ce manque de signalétique engendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des difficultés pour se rendre sur les différents sites (de nombreuses remarques sont récoltées tout au long de la saison à l'accueil de nos sites à ce sujet). - un manque de visibilité auprès des touristes et donc une mise en avant non optimum de nos sites - un travail supplémentaire de signalétique éphémère pour la haute saison et les évènements par les agents. <p>Nous voulons profiter de la mutualisation des sites et de la montée en puissance des activités proposées (visites de musée, ateliers, soirées thématiques, festivals) pour mettre en place une signalétique commune. Le but étant de mettre en avant nos sites tout en respectant les paysages dans lesquels nous nous trouvons.</p> <p>La signalétique sera ainsi posée de manière raisonnable et optimale dans un périmètre à définir autour des sites au niveau des axes de circulations afin de guider les visiteurs jusqu'au sites.</p> <p>A noter : la signalétique a été pointée du doigt dans plusieurs audits touristiques comme marge de progression importante pour l'accessibilité de nos sites. Le besoin de signalétique apparaît donc incontournable.</p>
Partenaires	<p>Dès lors, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -développer une stratégie de signalisation autour des sites (définir plan d'implantation), en conformité avec les règles et usages en vigueur -étudier les différents types de signalétique possible (choix des matériaux, des essences) - travailler sur le design pour tenter de limiter leur impact dans des entités paysagères reconnues

Coût prévisionnel	<p>La mise en place de la signalétique engendre des frais pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étude stratégique des lieux d'implantation de la signalétique. - le travail de création de la signalétique (design) - la production de la signalétique - l'achat de support - l'installation des panneaux
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p>
Calendrier	<p>Automne 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail sur le positionnement de la signalétique - démarches pour la création de la signalétique <p>Printemps 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation de la signalétique
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Pertinence des supports installés et qualité du mobilier</p>



Fiche action

ACCOMPAGNER LES MEDIATHEQUES VERS DES TIERS LIEUX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val'Eyrieux
Maître d'ouvrage	Service lecture publique et médiathèques Services techniques
Description de l'action	<p>Le projet porte sur la modernisation des espaces et des services de lecture publique en accompagnant les médiathèques vers des Tiers Lieux. Si le projet est global et concerne l'ensemble des équipements de lecture de la collectivité, il est phasé ci-après avec un déploiement successif autour de la Médiathèque de Saint-Agrève puis la Médiathèque du Cheylard et enfin celle des Boutières.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- renforcer la dimension de Tiers-Lieu dans l'aménagement et les missions des médiathèques, afin de renforcer leurs missions d'acteur de lien social sur les territoires <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none">- réaménagement des espaces de la médiathèque de Saint-Agrève : changement du classement des documents, choix d'un mobilier modulable- agrandissement de la médiathèque du Cheylard : travaux, changement du mobilier- mise en place de programmes d'actions participatives dans toutes les médiathèques
Partenaires	BDA
Coût prévisionnel	200 000 €

	<p><u>A Saint-Agrève :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - changement du mobilier 1^{er} étage : 18.000 € - aménagement électrique et mobilier rez-de-chaussée : 5.000 € <p><u>Au Cheylard :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement : *consultation : 10 000 € *travaux : 90 000 € - changement mobilier : 80.000 €
Plan de financement	
Calendrier	<p>2nd semestre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration des programmes d'action culturelle avec une forte dimension « participative » (fonctionnement) + réflexion autour l'aménagement. <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement premier étage médiathèque de Saint-Agrève <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement rez-de-chaussée médiathèque de Saint-Agrève <p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -réflexion et consultation pour l'agrandissement et l'aménagement médiathèque du Cheylard <p>2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -agrandissement et aménagement médiathèque du Cheylard
Indicateurs d'évaluation proposés	Evaluation de la dimension participative des médiathèques



Fiche action

Programme Action Cœur de Ville

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	1. Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, EPCI Ville de Privas, Commune
Description de l'action	Partant du constat que le centre-ville de Privas, ville-préfecture, perdait du dynamisme, une population vieillissante et de moins en moins nombreuse, le projet Action Cœur de Ville, vise à rendre son structurer et redynamiser le centre-ville de Privas. Cela passe par une politique en faveur de l'activité commerciale et économique, une rénovation de l'espace urbain tant public (aménagement) que privé (réhabilitation de logements et d'immeubles). L'objectif est de rendre à la ville-préfecture son positionnement de centralité dans le Centre Ardèche. Cela passe par exemple par la lutte contre le logement vacant mais aussi la promotion immobilière et commerciale.
Partenaires	Préfecture de l'Ardèche, Action Logement, ANAH, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Ardèche, Caisse des Dépôts, CCI Ardèche, CMA Ardèche, Privas cœur de ville, Ardèche Habitat, PNR des Monts d'Ardèche, Office de tourisme Centre Ardèche
Coût prévisionnel	Les coûts prévisionnels sont détaillés individuellement dans chaque fiche action.
Plan de financement	Le plan de financement de chaque action est précisé dans chaque action.
Calendrier	2020 : <ul style="list-style-type: none">- Acquisition et rénovation d'immeubles avec locaux commerciaux- Convention avec Action Logement- Communication sur l'Habitat- Parcours d'interprétation du Montoulon- 2 ronds-points- Continuités piétonnes descente de Coux, Cours St Louis et du Temple

	<ul style="list-style-type: none"> - Parkings vélos - Plan de déplacement à vélo - Nouveaux mobiliers urbains - Théâtre - Etude programmation Médiathèque - Aménagement de la Médiathèque et mise en place d'une boîte de retour extérieure - Poste ACV <p><u>2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition et rénovation d'immeubles avec locaux commerciaux - Actions OPAH RU - Signalétique intra coeur de ville et des parkings - Gestion de e-réputation - Parcours de fresques - Parcours urbains numériques - Aide pour acquisition de composteurs - Fleurissement de la ville et préservation de la biodiversité <p><u>2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition et rénovation d'immeubles avec locaux commerciaux - Actions OPAH RU
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Les objectifs et indicateurs de chaque projet sont précisés dans chaque fiche action.</p> <p>Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.</p> <p>Le Comité régional d'engagement peut solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.</p> <p>Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclue par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.</p>



Fiche Action

Création d'une micro crèche dans la basse vallée de l'Eyrieux

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	1. Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, les divers équipements intercommunaux en termes d'accueil de la petite enfance. Sur le secteur, la MJC CS de la Voultre sur Rhône gère un micro accueil itinérant de 8 places possédant une ouverture répartie sur les communes de Saint Laurent du Pape et Beauchastel. Aujourd'hui, les locaux ne sont plus adaptés à l'accueil, notamment car ils ne correspondent plus à la réglementation en vigueur.</p> <p>Avec la création d'une micro crèche à Saint-Laurent-du-Pape, il s'agit ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins en matière d'accueil collectif régulier pour les enfants de 2mois et demi à 6 ans sur le bas de la vallée de l'Eyrieux - Conforter le maillage du territoire en matière de service petite enfance ; - Offrir un accueil de qualité dans des locaux adaptés, avec une amplitude d'ouverture beaucoup plus importante - Contribuer au développement durable du cadre de vie des habitants - Permettre aux parents un accès plus facile à l'emploi, à la formation ou l'engagement social ; - Anticiper une évolution possible du nombre de place au regard de l'évolution démographique. <p>Ce projet de réhabilitation dans un tènement existant, qui héberge déjà une médiathèque et un accueil périscolaire, permettra par une</p>

	<p>extension de trouver les 236 m2 nécessaire. (110m2 dans le bâtiment actuel et 126 m2 d'extension) pour permettre d'accueillir une micro-crèche de 12 places et un relais d'assistant maternel pour une complémentarité de l'offre sur le territoire.</p> <p>L'aménagement consistera à créer un espace lumineux pour le bien-être des enfants, tout en préservant le caractère du bâtiment. Il sera important de concevoir un espace extérieur dont les enfants pourront bénéficier un maximum de temps sur l'année ; un préau ou une terrasse couverte permettront cela. La cohabitation des deux structures pourra permettre certaines mutualisations (espaces extérieurs, préau,...).</p>
Partenaires	CAF, Commune de Saint-Laurent-du-Pape, Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes
Coût prévisionnel	<p>639 500 € H.T. dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation / extension : 472 000 € - Préau : 67 500 € - Espace extérieur : 60 000 € - Mobilier (inclus au marché) : 40 000 €
Plan de financement	<p>639 500 € H.T. dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention CAF Fond PSU : 74 000 € - Subvention CAF Fond PPICC : 112 000 € - Subvention DETR : 82 151 € - CAR (Contrat Ambition Région) : 55 349 € - Fonds propres CAPCA : 316 000 €
Calendrier	<p>2021 : Montage du projet et début des travaux</p> <p>2022 : Travaux</p> <p>2023 : Ouverture prévisionnelle au plus tard le 1^{er} janvier</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action

OPAH-RU et OPAH Intercommunale

CRTE Privas Centre Ardèche – Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	1. Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté d’Agglomération Privas Centre Ardèche, EPCI Communes concernées, Communes
Description de l’action	<p>En 2020, la CAPCA a lancé une étude visant à déterminer les problématiques de l’habitat privé des 42 communes du territoire. Ce travail a permis d’identifier les principaux besoins rencontrés par les habitants de la CAPCA relatifs à leur logement :</p> <ul style="list-style-type: none">-Un accompagnement pour l’amélioration de la performance énergétique des logements, dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.- L’adaptation des logements à la perte de mobilité des personnes âgées et personnes handicapées.-La nécessité de poursuivre la lutte contre l’habitat indigne et le mal logement pour permettre à chacun de vivre dans un logement décent.-Une aide aux copropriétés en difficulté pour mieux organiser leur gestion et leur permettre d’engager des travaux de réhabilitation ambitieux.-La promotion de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, en rénovant les logements vacants pour y faire venir de nouveaux habitants qui feront vivre les commerces. <p>Ainsi, afin de résorber les situations précaires sur le territoire de l’Agglomération deux OPAH vont être lancées. Une OPAH-RU sur les communes de Privas et La Voulte-sur-Rhône ainsi qu’une OPAH</p>

	Intercommunale sur les communes de Saint-Sauveur-de-Montagut, Le Pouzin, Les Ollières-sur-Eyrieux et Vernoux-en-Vivarais.
Partenaires	Banque des Territoires, ANAH, Ville de Privas, Action logement, Ville de La Voulte-sur-Rhône, Communes de la CAPCA
Coût prévisionnel	9 357 203 € dont : <ul style="list-style-type: none"> - 4 105 110 € : OPAH Intercommunale - 5 252 093 € : OPAH-RU
Plan de financement	<p>OPAH Intercommunale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anah : 3 078 705 € - CAPCA : 799 405 € - Le Pouzin : 99 000 € - Vernoux-en-Vivarais : 61 000 € - Saint-Sauveur-de-Montagut : 37 000 € - Les Ollières-sur-Eyrieux : 30 000 € <p>OPAH-RU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anah : 3 529 163 € - CAPCA : 952 930 € - Privas : 480 000 € - La Voulte-sur-Rhône : 290 000 €
Calendrier	<p>2021 : Etudes</p> <p>2022 : Lancement des deux OPAH au 1^{er} janvier</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action

Renforcement de l'attractivité des centres-bourgs via Petites Villes de Demain : communes de Le Pouzin et La Voulte-sur-Rhône

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	1. Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre du Plan de Relance et de revitalisation de leurs centres-bourgs, les villes de Le Pouzin et de La Voulte-sur-Rhône ont été sélectionnées afin d'intégrer le programme Petites Villes de Demain. Cette démarche permet aux communes de lancer des projets de revitalisation et de renouvellement urbain tout en captant plus aisément les financements de l'Etat. Elles intègrent aussi le Club des Petites Villes de Demain, ce qui leur permet d'échanger avec d'autres villes afin de confronter et de faire avancer leurs projets respectifs.</p> <p>Afin de contribuer à la mise en œuvre mais aussi à la réussite de la démarche Petites Villes de Demain lancée par l'ANCT, le recrutement d'un Chef de projet PVD est nécessaire.</p> <p>Ce dernier aura pour mission de mettre en place le programme de manière opérationnelle en coordonnant les projets et actions des communes.</p>
Partenaires	Etat, ANCT, Banque des Territoires, Communes de Le Pouzin et La Voulte-sur-Rhône
Coût prévisionnel	60 000 € / an correspondant au salaire du Chef de projet Petites Villes de Demain
Plan de financement	Subvention Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : 30 000 € (50%) Subvention Banque des Territoires : 15 000 € (25 %) Ville de Le Pouzin : 5 000 € (8,33%) Ville de La Voulte-sur-Rhône : 5 000 € (8,33%) CAPCA : 5 000 € (8,33%)

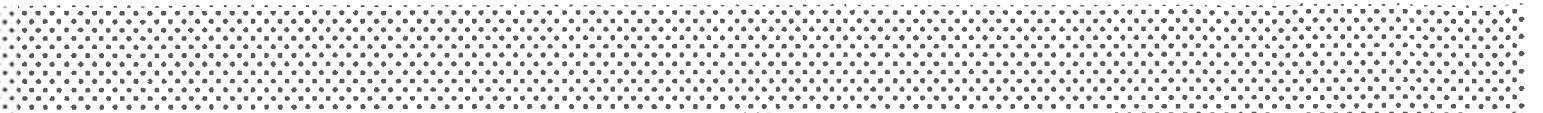
	Total : 60 000 €
Calendrier	Recrutement du Chef de projet au 1 ^{er} septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Fiche action

Mise en place du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	1. Répondre aux besoins de chacun et des générations futures en proximité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le parcours des propriétaires et l'aboutissement de projets de rénovation • Sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie • Prévenir la précarité énergétique • Informer les particuliers sur la rénovation énergétique • Accompagner les particuliers de manière indépendante • Sensibiliser les professionnels du bâtiment et les acteurs de la transaction immobilière à la rénovation énergétique • Valoriser les actions et rénovations exemplaires • Faciliter l'accès aux aides financières
Partenaires	CD07 / CCRC / CCVE / CAPCA / MSAP / ANAH / Région AURA / ADEME / Mairies / CMA / CCI / CAUE / Opérateurs ANAH / ALEC 07 / CAPEB / FFBTP / Bailleurs sociaux / CCAS / Fibois / Artisans / Association de défense des consommateurs
Coût prévisionnel	615 585 € sur 3 ans
Plan de financement	111 399€ CAPCA / 86 835€ CCRC / 32 353€ CCVE / 235 462€ SARE / 149 536€ Région
Calendrier	Année 1 : Déploiement du SPPEH avec internalisation progressive de l'axe 1 Année 2 : Augmentation du nombre d'accompagnements et internalisation de l'axe 2 Année 3 : Augmentation du nombre d'accompagnements et clôture du programme SARE Années 4 à 6 : Evaluation et perspective de pérennisation



Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de conseils donnés- Nombre d'accompagnement déclenchés- Nombre d'évènements à destination des professionnels et du grand public réalisés
---	---



Fiche projet

Construction d'un nouvel abattoir

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	2. Travailler, produire et entreprendre durablement
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	La construction d'un nouvel abattoir s'inscrira dans le futur Projet Alimentaire Territorial. L'abattoir actuel du Centre Ardèche de Privas est devenu obsolète. L'objectif est de construire un nouvel abattoir moderne pour répondre aux besoins de la filière du Centre Ardèche principalement.
Partenaires	Professionnels de l'alimentaire, représentants de la société civile
Coût prévisionnel	4 700 000 € dont : <ul style="list-style-type: none">- Construction : 2 300 000 €- Equipement : 1 700 000 €- Maitrise d'œuvre, honoraires, divers, imprévus : 700 000 €
Plan de financement	A définir
Calendrier	Choix d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche projet

Création d'une ZAE intercommunale

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	2. Travailler, produire et entreprendre durablement
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	Développer du foncier d'activités à destination des entreprises du bassin qui connaît actuellement une situation de carences. L'objectif est de livrer des surfaces prêtes à bâtir à destination des entreprises. L'achat, la viabilisation et l'aménagement est donc nécessaire. Cela, en lien étroit avec les prescriptions du schéma de cohérence territoriale.
Partenaires	Communes concernées
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche projet

Mise en œuvre d'espaces tests pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	2. Travailler, produire et entreprendre durablement
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	Ce projet s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial. Ce projet vise à favoriser l'installation de nouveaux exploitants agricoles en maraîchage. L'objectif est de mettre à disposition des terres agricoles en propriété publique sur une période courte à de nouveaux agriculteurs afin qu'ils testent leurs activités et qu'ils soient opérationnels pour la reprise d'exploitation existante.
Partenaires	Chambre d'Agriculture, profession agricole
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche projet

Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	2. Travailler, produire et entreprendre durablement
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	La CAPCA s'engage à soutenir les projets en faveur de l'agriculture et de l'alimentation. Ce soutien est mis en œuvre par un Projet Alimentaire Territorial dont la finalité est le développement d'une production et d'une consommation agricole locale. Il s'agit de favoriser la résilience territoriale sur le sujet alimentaire.
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Département de l'Ardèche, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Ardèche le goût, Banque des territoires, représentants de la société civile
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Lancement de la phase d'émergence en 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche projet

Optimisation du foncier d'activité : ZAE de Vernoux, Saint-Julien-en-Saint-Alban et Privas

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	2. Travailler, produire et entreprendre durablement
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	Développer du foncier d'activités à destination des entreprises du bassin qui connaît actuellement une situation de carences. L'objectif est de livrer des surfaces prêtes à bâtir à destination des entreprises. L'achat, la viabilisation et l'aménagement est donc nécessaire. Cela, en lien étroit avec les prescriptions du schéma de cohérence territoriale.
Partenaires	Communes concernées
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action

Assainissement du camping de Saint-Michel-de-Chabrillanoux

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	3. Développer un tourisme responsable
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, EPCI Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Commune
Description de l'action	<p>La CAPCA a la compétence assainissement. Dans ce cadre, elle intervient dans toutes les communes de la Communauté d'Agglomération dont la commune de Saint Michel de Chabrillanoux.</p> <p>Le Camping municipal, le Chabrilloux, d'environ 35 emplacements n'a pas de système de traitement des eaux usées efficace, type micro-station, champ d'épandage conforme à la réglementation en vigueur. Les effluents du Camping sont actuellement traités par des systèmes autonomes très vétustes (6 fosses septiques). Il en est de même pour certaines parcelles bâties qui ont des dispositifs d'assainissement autonome dont la majorité ne sont pas aux normes, du fait des dispositifs existants et des contraintes de sols très pénalisantes (nature, pentes, capacité d'absorption des fluides, etc.)</p> <p>L'objet de ce projet est de réaliser une extension du réseau de collecte des eaux usées afin de raccorder le camping et quelques habitations environnantes raccordables à ce nouveau réseau dont le restaurant « chez Léon » dans la Rue Joseph RIGNOL, les parcelles N° 221,220,355, 210 sur la route de BONNET et les bâtis existants parcelles N°419 et 174.</p> <p>Les effluents collectés seront acheminés jusqu'au réseau existant parcelle N°149 en amont de la station d'épuration à filtres plantés de roseaux existante au sud de la Commune de Saint-Michel de Chabrillanoux.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	315 659,31 € H.T. dont : <ul style="list-style-type: none">- Opérations générales : 10 035 €- Tronçon AB du réseau existant en limite de la STEP jusqu'à l'entrée du camping : 205 021,68 €

	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçon BC de l'entrée du camping jusqu'à la rue Joseph Rignol : 32 136 € - Tronçon CD sous la rue Joseph Rignol : 27 293,68 € - Rémunération du concepteur, maîtrise d'œuvre, conduite d'opération, révision de prix, imprévus et divers : 41 172,95 €
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche projet

Création d'un centre dédié à la pratique du vélo à Chomérac

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	3. Développer un tourisme responsable
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	La stratégie du Centre Ardèche est de positionner une offre de tourisme faisant une large place aux pratiques du vélo. Le territoire du Centre Ardèche, par ses vallées, ses montagnes ou encore son paysage est adapté à tous types de pratiques du vélo sportif. L'objectif est d'aménager un lieu destiné à l'hébergement des pratiquants du vélo. Cette structure rayonnera sur le territoire alentour et devra positionner le territoire du Centre Ardèche comme une destination vélo naturelle.
Partenaires	Office de Tourisme Agence Départementale du Tourisme Filière professionnelle
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action

Réhabilitation des Offices de Tourisme de Privas et La Voulte-sur-Rhône

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	3. Développer un tourisme responsable
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	<p>L'office de Tourisme Centre Ardèche est présent sur quatre sites de l'Agglomération que sont Privas, La Voulte-sur-Rhône, Les Ollières-sur-Eyrieux et Vernoux-en-Vivarais. Dans le but de renforcer son attractivité vis-à-vis de la clientèle, l'exécutif de la CAPCA a décidé de doter la structure de nouveaux locaux à Privas et La Voulte-sur-Rhône pour enclencher la dynamique souhaitée.</p> <p>A Privas, le choix s'est porté sur l'actuel Café du Jardin, sis 2 cours du Palais 07000 – Privas. D'importants travaux sont à réaliser.</p> <p>A La Voulte-sur-Rhône, le choix s'est porté sur la salle Lucie Aubrac, sise Place Etienne Jargeat, 07800 – La Voulte-sur-Rhône. Cette salle communale d'environ 70 m² avec de grandes surfaces vitrées sera principalement visée par des travaux de reconfiguration et d'équipements des espaces.</p>
Partenaires	Office de Tourisme Centre Ardèche, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Etat, Département de l'Ardèche
Coût prévisionnel	543 000 € dont : <ul style="list-style-type: none">- Total projet : 473 900 €- Diagnostic amiante : 2 600 €- Honoraire maîtrise d'œuvre : 45 000 €- MOE Aménagement intérieur : 10 000 €- Coordinateur de sécurité / Bureau de contrôle : 1 500 €- Assurances Dommages Ouvrages : 10 000 €
Plan de financement	543 000 € dont : <ul style="list-style-type: none">- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes : 162 900 € (30%)

	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention Département de l'Ardèche : 108 600 € (20%) - Subvention Etat : 162 900 € (30%) - Autofinancement de la CAPCA : 108 600 € (20%)
Calendrier	<p>Juin 2021 : Date prévisionnelle de choix des entreprises Août 2021 : Date envisagée de démarrage des travaux Janvier 2021 : Date envisagée d'achèvement des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action

Signalétique des chemins de randonnées et des voies douces

CRTE Privas Centre Ardèche – Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	3. Développer un tourisme responsable
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté d’Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l’action	Amélioration de la signalétique des chemins de randonnées et des voies douces par la pose de mobilier. L’objectif est de d’harmoniser et renouveler le mobilier au fur et à mesure qu’il se dégrade.
Partenaires	Département de l’Ardèche
Coût prévisionnel	60 000 € fractionnés en 20 000 € / an
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021 : Lancement d’un marché à bons de commande 2022 – 2025 : Travaux
Indicateurs d’évaluation proposés	A définir



Fiche projet

Mise en place d'une politique de valorisation des déchets verts

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	4. Restreindre l'impact des activités humaines sur l'environnement et sécuriser les populations
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	Afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de traitement des biodéchets d'ici fin 2024, la CAPCA souhaite avoir une politique volontariste sur ce sujet. La CAPCA souhaite ainsi mettre en place des composteurs et des broyeurs de végétaux à disposition des communes afin qu'elles puissent traiter leurs biodéchets et ainsi désencombrer les ordures ménagères et réduire les coûts. Dans un premier temps, une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets sera réalisée pour connaître les besoins du territoire en matière de gestion des biodéchets.
Partenaires	Banque des Territoire, ADEME
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Juin 2021 : Lancement de la phase de consultation du marché public
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action

Politique d'extension des consignes de tri et des PAV

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	4. Restreindre l'impact des activités humaines sur l'environnement et sécuriser les populations
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	Dans le contexte de mise en place de l'Extension des Consignes de Tri, la CAPCA a lancé une étude d'harmonisation en 2019. Aujourd'hui, dans la phase opérationnelle, en même temps que la mise en place de l'ECT, l'harmonisation des schémas de collecte sera effectuée tout en densifiant les Points d'Apport Volontaire. Cela permet ainsi d'absorber les déchets supplémentaires triés lors de la mise en place de l'ECT, d'encourager le geste de tri auprès des habitants et d'être plus efficient du point de vue environnemental et financier. La densification se caractérise par l'achat de 341 colonnes de tri qui viendront harmoniser, remplacer et renforcer le dispositif existant.
Partenaires	Etat, Communes de la CAPCA
Coût prévisionnel	578 578,11 € H.T. dont 155 062,40 € de DETR
Plan de financement	
Calendrier	Juillet à octobre 2021 : Déploiement des colonnes sur le territoire Octobre 2021 : Mise en place de l'ECT sur tout le territoire Décembre 2021 : Evaluation des performances de tri
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action

Réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable du bassin versant de l'Ouvèze

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	4. Restreindre l'impact des activités humaines sur l'environnement et sécuriser les populations
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	L'objectif de cette action est d'économiser la ressource en eau par la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable du bassin versant de l'Ouvèze. En effet, l'Ouvèze présente un déficit quantitatif plus particulièrement marqué en période d'étiage. Les usages pour l'Alimentation en Eau Potable représentant une part importante des prélèvements, l'amélioration continue du rendement des réseaux contribue à soulager la pression sur la ressource en eau superficielle. La réduction des fuites se fera par le remplacement des canalisations fuyardes et/ou présentant des faiblesses.
Partenaires	CAPCA, Communes
Coût prévisionnel	5 846 301 € dont :

commune	quartier	linéaire (m)	pertes estimées en (m³/an)	pertes estimées en (l/s)	montant estimatif (€ HT)	prix en €/m³ annuel économisé
SAINT PRIEST	Adduction Barbeirrol RD104 Le Serre	565	14 251	0.45	108 852 €	8 €
SAINT PRIEST	Adduction Barbeirrol Source Champagne	870	14 417	0.46	118 572 €	8 €
VEYRAS	Adduction Belin-Changuiet	1950	32 313	1.02	382 566 €	11 €
VEYRAS	Adduction Barbeirrol Changuiet La Barène	1560	25 451	0.82	272 530 €	11 €
SAINT PRIEST	Adduction Barbeirrol Glèzeal SD104	651.2	10 791	0.34	176 968 €	16 €
PRIVAS	Av Petit Tournon	165	277	0.01	46 813 €	169 €
PRIVAS	Ch Tour	416	698	0.02	122 482 €	178 €
PRIVAS	Henri Savy	99	166	0.01	29 382 €	177 €
PRIVAS	Bd Lancelot	110	195	0.01	33 643 €	182 €
PRIVAS	Av Europe Unie	369	620	0.02	114 427 €	185 €
PRIVAS	Bd Lyrée	611	1 026	0.03	192 822 €	188 €
PRIVAS	Paste	293	500	0.02	94 283 €	189 €
PRIVAS	Pl Lancelot	250	420	0.01	83 098 €	198 €
PRIVAS	Av Maulin de Madane	193	332	0.01	66 066 €	199 €
PRIVAS	Pastouriaux	203	341	0.01	69 764 €	208 €
PRIVAS	Pl Recollet	83	139	0.00	28 745 €	206 €
PRIVAS	Bd Paste Foulons Intermarché	220	349	0.01	79 484 €	215 €
PRIVAS	Rue Parc	107	180	0.01	38 665 €	215 €
PRIVAS	Maréchal Leclerc	244	410	0.01	88 697 €	217 €
PRIVAS	Chevillone	149	250	0.01	54 443 €	218 €
PRIVAS	Av Petit Tournon place champ de Mars	191	321	0.01	70 943 €	221 €
PRIVAS	Ludovic Baconnier	215	361	0.01	81 033 €	224 €
PRIVAS	Pl Lancelot	125	210	0.01	47 634 €	227 €
PRIVAS	Olivier de Serres	130	213	0.01	49 889 €	229 €
PRIVAS	Rte Mines	1152	1 934	0.06	443 644 €	229 €
PRIVAS	Rte Mines	166	279	0.01	65 893 €	236 €
PRIVAS	Henri Savy	393	668	0.02	164 029 €	245 €
PRIVAS	Av St Expéry	473	794	0.03	198 043 €	246 €
PRIVAS	Pl Recollet	87	146	0.00	36 832 €	252 €
PRIVAS	Bd Montjallou	372	625	0.02	159 086 €	258 €
PRIVAS	Clément Faugier	180	302	0.01	80 275 €	266 €
PRIVAS	Ch Chenet	630	644	0.02	175 473 €	273 €
PRIVAS	Av Artisans	146	149	0.00	43 825 €	294 €
PRIVAS	Ch Caton	90	92	0.00	27 154 €	295 €
PRIVAS	Av Industrie	692	707	0.02	216 289 €	306 €
PRIVAS	François Bourret place Stalingrad	256	430	0.01	137 356 €	320 €
PRIVAS	Montée Tauléac	450	460	0.01	149 577 €	325 €
PRIVAS	Cote Baron	145	148	0.00	48 440 €	327 €
PRIVAS	Rue Molière	160	269	0.01	88 296 €	329 €
PRIVAS	Cote Baron	187	191	0.01	63 342 €	331 €
PRIVAS	Ch Artisans	263	269	0.01	89 648 €	334 €
PRIVAS	Rte Chamérac	676	691	0.02	230 774 €	334 €
VEYRAS	Av Ruissol vers Privas	390	498	0.02	176 888 €	355 €
PRIVAS	Rue des Filles	101	170	0.01	61 023 €	360 €
PRIVAS	Ch Tauléac	583	601	0.02	225 540 €	375 €
PRIVAS	Bd Paste Foulons Intermarché	83	139	0.00	52 754 €	379 €
PRIVAS	Chemin d'Ouvéze Impasse d'Ouvéze	302	309	0.01	136 561 €	442 €
PRIVAS	Cours Temple	185	311	0.01	146 178 €	471 €
VEYRAS	Av Ruissol Rte d'Aubenas	80	102	0.00	58 791 €	575 €
COUX	Grand Rue	260	133	0.00	152 679 €	1 149 €
TOTAL		18 586	115 707	3.7	5 846 301.59 €	

Il convient de noter que la liste ci-dessus, constitue un estimatif prévisionnel. D'autres opérations de même nature pourront être engagées en cas d'opportunités particulières dès lors qu'elles permettent de générer des économies d'eau.

Plan de financement	A définir
Calendrier	2018-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche projet - Travaux d'assainissement – Création de nouveaux systèmes d'assainissement ou réhabilitation de station d'épuration

CRTE XX

Orientation stratégique n°	4. Restreindre l'impact des activités humaines sur l'environnement et sécuriser les populations
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAPCA
Description de l'action	<p>La création de nouveaux systèmes d'assainissement collectif consiste en la construction de stations d'épuration de type filtres plantés de roseaux et de réseaux de collecte/transfert sur les communes non équipées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Gourdon_La Planche/Jarniac_Création d'un système d'assainissement collectif Station et réseaux de collecte <p>Le renouvellement/réhabilitation de stations d'épuration existantes en filtres plantés de roseaux sur les communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- St-Sauveur-de-Montagut/St Michel de Chabrillanoux_Reconstruction de la station d'épuration communale- Chalencon_Reconstruction de la Station du village
Partenaires	Etat, Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche, Les communes
Coût prévisionnel	Les enveloppes estimatives de la dépense (travaux+HDI) aux stades des Avant-Projets sont :

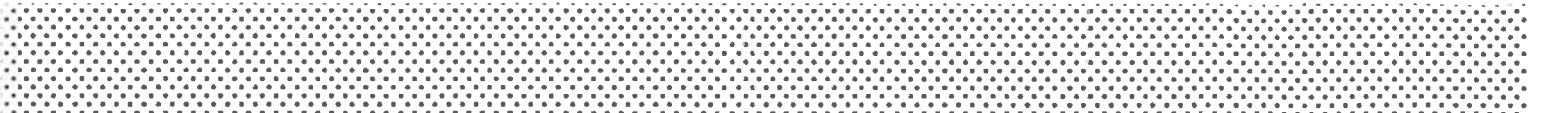
	<ul style="list-style-type: none"> - St-Sauveur-de-Montagut/St Michel de Chabrilanoux_Reconstruction de la station d'épuration communale (hors reprise des réseaux) = 977 500 €HT - Chalencon_Reconstruction de la Station du village = 428 200 €HT - Gourdon_La Planche/Jarniac_Création d'un système d'assainissement collectif (Station et réseaux) = 230 000 €HT
Plan de financement	50% de subventions + 50% autofinancement
Calendrier	<p>Les calendriers prévisionnels de démarrage des travaux sont les suivants. Les études de Maitrises d'oeuvre sont en cours (phase AVP):</p> <ul style="list-style-type: none"> - St-Sauveur-de-Montagut/St Michel de Chabrilanoux_Reconstruction de la station d'épuration communale (hors reprise des réseaux) =>2022 - Chalencon_Reconstruction de la Station du village = 2022 - Gourdon_La Planche/Jarniac_Création d'un système d'assainissement collectif (Station et réseaux) = 2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche projet

Développer un « itinéraire cyclable continu » entre Privas et Aubenas

CRTE Privas Centre Ardèche – Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	5. Se déplacer autrement
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté d’Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l’action	<p>Dans une politique touristique et environnementale de maillage des infrastructures de mobilité alternatives, les voies douces sont le dispositif privilégié permettant aux habitants de développer des pratiques intermodales. Sur le territoire intercommunal de la CAPCA, deux voies douces sont en service et une est en projet. La Dolce Via, la Voie Douce de la Payre et la voie douce de la vallée Ouvèze qui verra prochainement le jour.</p> <p>Un itinéraire cyclable continu est également en projet entre Privas et Aubenas. La création de cet itinéraire cyclable continu permet ainsi d’interconnecter deux des espaces urbains structurant du territoire ardéchois. Il permet également d’ouvrir le territoire de la CAPCA sur l’Ardèche méridionale.</p> <p>L’apport touristique d’un tel équipement est essentiel au développement du territoire. Il permet de renforcer le maillage déjà présent d’itinéraires cyclables afin d’offrir aux habitants et touristes la possibilité de pratiquer le tourisme vert.</p> <p>Ce projet structurant permettra ainsi de faire rayonner le territoire du Centre Ardèche au-delà de son périmètre tout en attirant de nouveaux usagers et consommateurs.</p>
Partenaires envisagés	Département de l’Ardèche, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Communauté de communes du Bassin d’Aubenas, Communes concernées
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir



Indicateurs d'évaluation proposés	A définir
--------------------------------------	-----------



Fiche action

Développer un « itinéraire cyclable continu » le long de la vallée Ouvèze

CRTE Privas Centre Ardèche – Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	5. Se déplacer autrement
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté d’Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l’action	Le but est de l’aménagement d’une voie douce dans la vallée Ouvèze est de : <ul style="list-style-type: none">- Faciliter les trajets domicile-travail et les déplacements touristiques et de loisirs- Constituer une alternative à la voiture individuelle- Organiser un réseau maillé de déplacements doux et sécurisés sur la CAPCA- Favoriser le développement touristique et économique de cette vallée- Améliorer le cadre de vie
Partenaires	Conseil Départemental de l’Ardèche, ADT07, ADEME, Etat, Communes, Office de Tourisme
Coût prévisionnel	8 080 000 € dont : <ul style="list-style-type: none">- 80 000 € d’étude- 8 000 000 € de coût d’aménagement
Plan de financement	
Calendrier	2019 : lancement de l’étude d’Assistance à Maitrise d’Ouvrage 2021 : Recrutement de la maîtrise d’œuvre 2022 : Ouverture des premiers tronçons de l’itinéraire cyclable
Indicateurs d’évaluation proposés	Nombre de kilomètres aménagés Réalisation de l’étude



Fiche projet

Mettre en place un système d'autopartage entre particuliers

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	5. Se déplacer autrement
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	<p>La cible principale de ce dispositif d'autopartage entre particuliers vise l'intergénérationnel entre particuliers en milieu rural. Par exemple, une personne âgée qui se sert peu de son véhicule pourrait partager les frais de ce dernier avec un jeune ménage qui ne dispose que d'une voiture et a besoin d'un deuxième véhicule de façon occasionnelle. La collectivité, tiers de confiance, assure la mise en relation, facilite le conventionnement entre les parties et sécurise les situations de partage via son assurance.</p> <p>Cet accompagnement est étendu à tout public, par exemple aux personnes détentrices d'un utilitaire peu utilisé qui pourrait le mettre à disposition d'autres utilisateurs ayant besoin ponctuellement de ce type de véhicule.</p>
Partenaires	ADEME, Communes du plateau de Vernoux, Maison France Service de Vernoux-en-Vivarais, PNR du Pilat, Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
Coût prévisionnel	117 000 €
Plan de financement	2 000 € financement TENMOD – ADEME 115 000 € autofinancement CAPCA (coût agents/3ans)
Calendrier	<p>2019 : rencontre avec les communes concernées, formation des relais, création des outils de communication et de contractualisation</p> <p>2020 : recherche d'une compagnie d'assurance et lancement de l'expérimentation</p> <p>2021 : expérimentation</p> <p>2022 : évaluation</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Création de dix groupes d'autopartageurs



Fiche projet

Réalisation d'un schéma directeur covoiturage

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	5. Se déplacer autrement
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
Description de l'action	L'objectif de ce projet est de créer un schéma directeur covoiturage en réalisant un maillage territorial d'aires de covoiturage. L'idée est d'améliorer des aires de covoiturage existantes et d'en créer de nouvelles sur les communes dans lesquelles le besoin est présent. Les communes sont maitresses d'œuvre de ce projet, notamment car elles gèrent le foncier sur leur commune. Cependant, la CAPCA les aide en faisant de l'ingénierie technique pour l'aide à la réalisation des projets.
Partenaires	Communes, CAPCA, Département de l'Ardèche
Coût prévisionnel	Investissement des communes au cas par cas selon le projet. Pour la CAPCA, le temps d'agent est estimé à 10 jours par an.
Plan de financement	Animation : autofinancement CAPCA (temps agent) Investissement : autofinancement commune + cofinancement Pass Territoire CD07
Calendrier	Action récurrente d'année en année
Indicateurs d'évaluation proposés	Création ou amélioration d'une aire par an sur la CAPCA



Fiche action

Renforcer et pérenniser le service de location de Vélos à Assistance Electrique

CRTE Privas Centre Ardèche – Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	5. Se déplacer autrement
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté d’Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l’action	Promouvoir les mobilités actives Faciliter les déplacements pour les publics fragiles Proposer une offre de mobilité complémentaire aux autres solutions : transports en commun, covoiturage
Partenaires	Office de Tourisme
Coût prévisionnel	57 000 € dont : - 45 000 € pour l’acquisition de nouveaux VAE - 12 000 € d’aide à l’acquisition de VAE
Plan de financement	
Calendrier	2017 : Acquisition des premiers VAE sur Privas Depuis 2018 : renforcement progressif de la flotte de VAE et extension des possibilités de location sur l’ensemble du territoire 2021 : Lancement des aides à l’acquisition de VAE
Indicateurs d’évaluation proposés	Nombre de locations de VAE sur l’année Nombre de dossiers d’aides Nombre de VAE financés / an



Fiche action

Développer les énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments publics et privés

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	6. Inscrire les services publics dans la transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	<p>Le but est de produire de l'énergie renouvelable sur les bâtiments publics et privés ainsi qu'améliorer l'efficacité des chauffages et la qualité de l'air extérieur, diminuer la facture énergétique des plus vulnérables, améliorer la qualité de l'air et enfin faire connaître et favoriser la fourniture et l'achat de bois sec Qualité +.</p> <p>Les objectifs sont poursuivis par cette action sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la facture énergétique • Tendre vers plus d'autonomie énergétique • Développer la géothermie <ul style="list-style-type: none"> ○ Production de chaud et de froid (climatisation) ○ Amélioration des connaissances et sensibilisation sur cette technologie ○ Promouvoir les artisans locaux • Améliorer l'utilisation du chauffage au bois <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire la contribution du bois-énergie à la pollution de l'air ○ Réduire la consommation de combustible ○ Regrouper la filière autour d'une plateforme intercommunale pour stocker et sécher le bois énergie ○ Améliorer le fonctionnement des installation d'ECS solaires déjà installées dans le cadre du plan solaire
Partenaires	Commune, Etat, Régions, ADEME, Architectes, Entreprises BTP, SDE07, BRGM, ENEDIS, Fibois 07, COFOR Auvergne Rhône Alpes, Département, ALEC07, Installateurs d'appareils de chauffage au bois, Marchands de bois, CAPEB, FFBTP, SOLiHA, ANAH, Rénofuté,

	Chambres consulaires, Chambre d'agriculture (CA07), COPIL filière bois sur la plateforme de stockage, CRPF
Coût prévisionnel	<p>679 400 € dont :</p> <p>Géothermie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5000€ d'étude fine des potentiels sur le territoire • 15000 € pour les actions de sensibilisation et de communication (contenus, supports, articles...) • 90 000 € pour fournir une aide cumulable à l'existant, pour les particuliers sous condition de ressources : aide de 1 500€ pour tout dossier de mise en œuvre de la géothermie dans le parc privé individuel (PO), objectif de 10 dossiers par an (1 bâtiment public et chez 9 particuliers). <p>Plateforme de stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude opportunité plateforme stockage : 10 000€ en année 1 • Plateforme : 100 000€ pour sa constitution • Fonctionnement : 25k€/an à partir de l'année 2 <p>Remplacement des dispositifs de chauffage au fioul et bois peu performants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 000 €, 20% du montant TTC des travaux (coût équipement + pose) par dossier déposé, dans la limite de 1 500 € maximum par foyer. Soit pour 20 dossiers annuels sur 5 ans (première année du PCAET de mise en place) = 100 dossiers maximum. <p>ECS solaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication (support) : 3000 € • 33 systèmes déjà financés dans le cadre du plan solaire, visite et conseil de l'ordre de 800 € soit 26 400 € • 180 000€ pour fournir une aide cumulable à l'existant, pour les particuliers sous conditions de ressources : aide de 1000€ pour tout dossier de mise en œuvre de la chauffe-eau solaire et 2000€ pour un chauffage solaire. <p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les bâtiments publics : aide du SDE 07 possible.
Plan de financement	
Calendrier	Année 1 : diagnostics, études et mise en place des dispositifs Années suivantes : gestion des dossiers et des attributions
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Pour la géothermie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bâtiments publics équipés de la géothermie <p>Pour le remplacement des dispositifs de chauffage au bois et fioul :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chaudières remplacées • Nombre de dossiers de demandes d'aides déposés / validés / annulés • Montant des aides versées <p>Pour la plateforme de stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'enquête auprès des producteurs • Réalisation de l'étude d'opportunité de la plateforme

	<p>Pour l'ECS solaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de m² de panneaux solaires installés• Remobiliser les ménages financés lors du plan solaire
--	---



Fiche action

Massifier la rénovation exemplaire du bâti public

CRTE Privas Centre Ardèche – Val’Eyrieux

Orientation stratégique n°	6. Inscrire les services publics dans la transition
Action n°	
Maître d’ouvrage	Communauté d’Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l’action	<p>Cette action porte sur la valorisation du matériau bois pour ses avantages dans les projets de rénovation et de réhabilitation mais aussi pour son intérêt dans le développement de circuits courts, de production d’EnR et de maîtrise de l’énergie.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faire connaître les avantages du bois dans les rénovations : légèreté, performance thermique, facilité d’utilisation...- Utiliser du bois local pour favoriser les circuits courts (certification BTMC par exemple) et faire travailler les entreprises du territoire- Avoir des bâtiments exemplaires en termes environnementaux (exemplarité de la collectivité, innovation, démonstration de la faisabilité)- Faire des économies d’énergie, réduire les charges- Améliorer les conditions de travail des agents et d’accueil du public
Partenaires	Interprofession Fibois Ardèche-Drôme, ABF, Département de l’Ardèche, CAUE 07, SDEA, Association pour la valorisation des bois des territoires du Massif Central, SDE07, ALEC07, Communes forestières Ardèche, Région AURA, ADEME, SEM Rhône Vallée, Associations de protection de la biodiversité (LPO, etc.), Rénofuté Centre Ardèche
Coût prévisionnel	Promotion de l’usage du bois local 5 000 € (supports pour communication et formation) Moyens mobilisables :

	<ul style="list-style-type: none"> - « Bonus bois » pour les collectivités et financement de l'animation par les communes forestières et Fibois - Complément de la subvention départementale par la CAPCA <p>Rénovation du bâti public</p> <ul style="list-style-type: none"> - BE : 2 000 € / bâtiment (40 000 € sur 20 projets) - Investissement : estimé à 4 000 000 € sur 6 ans (200 000 € par projet)
Plan de financement	
Calendrier	<p>Actions en cours : Théâtre de Privas, Piscine de Vernoux, Crèche BEPOS, Siège de la CAPCA</p> <p>Année 1 et suivantes : Organisation de formations / visites</p> <p>Durée du PCAET sur 6 ans : Suivi des projets exemplaires</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de mètres cubes de bois local mis en œuvre</p> <p>Nombre d'entreprises du territoire impliquées dans les projets</p> <p>Nombre de m² de PV posés et puissance fournie</p>




Fiche action

Mettre en place des actions en faveur de la mobilité et pour réduire la consommation d'énergie pour les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	6. Inscrire les services publics dans la transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	Cette action a pour but de mobiliser les agents sur l'évolution de leurs pratiques dans le cadre de leurs déplacements professionnels avec quatre objectifs : <ul style="list-style-type: none">- Limiter les besoins en déplacement (favoriser la vidéoconférence et le télétravail)- Modifier les pratiques de déplacements professionnels pour tendre vers des déplacements plus éco-responsables- Réduire l'autosolisme- Améliorer les conditions de travail
Partenaires	Autocar Ginhoux, Région Auvergne-Rhône-Alpes, CNFPT
Coût prévisionnel	84 096 € dont <ul style="list-style-type: none">- 5 000 € / an de formation- 16 € / an de tickets de bus- 18 000 € / an pour le remplacement des véhicules de service sur 3 ans
Plan de financement	
Calendrier	2019 - 2020 : Acquisition de 4 VAE mis à disposition des agents, acquisition de 2 Zoé et 1 Kangoo de service, achats de tickets de bus pour les agents 2019 - 2023 : Remplacement progressif des véhicules de service 2020 – 2022 : Mise en place de formations d'écoconduite Participation annuelle au Challenge Mobilités



Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kms économisés / an grâce au Challenge Mobilités Remplacement de deux véhicules par des véhicules électriques
--------------------------------------	--

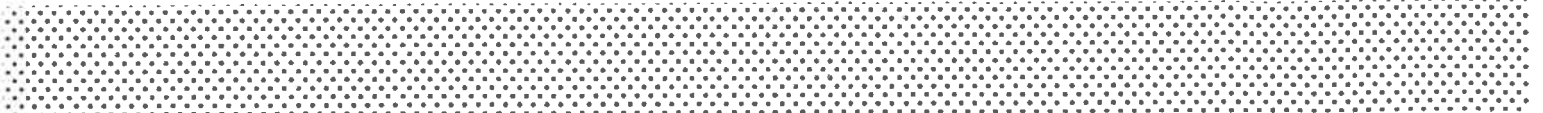


Fiche action

Remplacer les points de lumière et favoriser les extinctions sectorisées de l'éclairage public

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	6. Inscrire les services publics dans la transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Syndicat des Energies de l'Ardèche (SDE 07)
Description de l'action	<p>Cette action vise à maîtriser les consommations d'énergie, préserver l'environnement, réorienter l'argent public en économisant pour améliorer le service public et préserver le ciel nocturne.</p> <p>Ses objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Economiser l'énergie - Montrer une action vertueuse des communes - Protéger la santé des habitants - Protéger la biodiversité - Faire accepter cette évolution culturelle
Partenaires	CAPCA, SDE 07 (Montage des dossiers et renouvellement du matériel), PNRMA, ADEME, Communes, ANPCEN (sensibilisation des élus et citoyens), Associations naturalistes locales
Coût prévisionnel	<p>350 000 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 700 000 € : rénovation du parc. Dépense prise partiellement en charge par une aide de 50 % du SDE 07 - 60 000 € / an : complément requis à la rénovation du parc - 150 à 300 € / commune : sensibilisation à l'ANPCEN
Plan de financement	
Calendrier	1 an de sensibilisation (coûts directs et indirects de l'éclairage public) Puis 3 ans pour enclencher les extinctions
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de communes pratiquant les extinctions</p> <p>Nombre de points lumineux supprimés</p>



	Enquête de satisfaction du public
--	-----------------------------------



Fiche action

Définir un schéma d'orientation du développement des EnR

CRTE Privas Centre Ardèche – Val'Eyrieux

Orientation stratégique n°	6. Inscrire les services publics dans la transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche EPCI
Description de l'action	<p>L'objectif du schéma territorial d'orientation pour le développement des énergies renouvelables est d'analyser dans quelle mesure, où et comment les énergies renouvelables peuvent se développer sur le territoire.</p> <p>Ce schéma a vocation à être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ un outil de réflexion pour la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (ce qu'il est possible ou non de faire, selon les endroits, et par conséquent les secteurs propices ou moins propices, les conditions à réunir, les précautions à prendre, les leviers à activer, les freins à lever), ▶ un outil d'animation pour susciter une dynamique autour du développement des énergies renouvelables (il a entre autres vocation à anticiper et prévenir les freins possibles à ce développement), ▶ un outil d'orientation permettant à la CAPCA d'intégrer le développement des énergies renouvelables dans l'ensemble de ses projets et politiques, en matière notamment d'urbanisme. <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les potentiels EnR sur le territoire - Gérer le développement des EnR de façon coordonnée sur la CAPCA - Apporter un cadre et un accompagnement aux communes démunies et démarchées par les développeurs - Expérimenter le co-développement citoyens / collectivités
Partenaires	Région AURA, DDT07, ADEME, SDE 07, Sociétés citoyennes EnR, Communes, FRAPNA, ALEC 07, Enedis, Energie Partagée Aura-EE, réseau AURACLE, AMO TEPOS AURA

Coût prévisionnel	45 000 € pour réaliser l'étude
Plan de financement	18 000 € de subvention TEPOS Région AURA 27 000 € autofinancement CAPCA
Calendrier	2021 : lancement marché accompagnement, sélection du prestataire 2022 : élaboration du schéma 2023 : communication, accompagnement des communes, identification des 1ers projets A partir de 2024 : lancement opérationnel des projets, suivi et maintenance
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets lancés Puissance installée

PREFECTURE DE L'ARDECHE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de l'Ardèche.,

d'une part,

ET

La Communauté de communes Val'Eyrieux représentée par son Président, M. Jacques CHABAL,

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, représentée par son Président, M. François ARSAC

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique «Privas Centre Ardèche / Val'Eyrieux », signé le..... , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat et opérateurs publics de l'Etat	Part autres financeurs
5	Aménagement phase 1 Voie de l'Ouvèze (en attente de notification)	CAPCA	2 112 700 €	422 540 €	Etat (AFITF) : 845 080 € DSIL classique (2021) 440 000 €	Département (Pass Territoire 2021) : 390 000 €
3	Offices de Tourisme Privas et La Voulte (en attente de notification)	CAPCA	543 000 €	108 600 €	Etat (DSIL classique 2021) 162 900 €	Département (Pass Territoire 2021) : 108 600 € Région (CAR n°2 - 2021) : 162 900 €
1	Etude pré-opérationnelle à la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration du logement	CAPCA	81 425 €	25 712,50€	Agence nationale de l'habitat (ANAH) 712,50€	Caisse des dépôts : 7 500,00 € Commune de Privas : 7 500,00 €
5	Sécurisation des parois rocheuses de la Dolce Via	CAPCA	583 080 €	437 310€	Etat (DSIL 2018) 145 770 €	
4	Mise en séparatif Eau usée/Eau pluviale - Rue des 14 Martyres Le POUZIN	CAPCA	789 200 € HT		Etat (DSIL exceptionnelle 2021) 209 460 €	Attente Agence de l'Eau et Département



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4	Réhabilitation du réseau Eau principal et d'amélioration du fonctionnement des déversoirs d'orage sur la commune de La Voultre/Rhône	CAPCA	520 000 € HT			Etat (DSIL, exceptionnelle 2021) 156 000 €	Attente Agence de l'Eau et Département
4	Etude danger digue de Beauchastel	CAPCA	34 600 € TTC	17 300€		Etat (FPRNM) 17 300 €	
4	Interconnexion avec le SM Ouvèze Payre (problématiques calcaire)	CAPCA	57 941,25 €	44 035,35 €		13 905,90 € (DETR 2021)	
4	Massification des conteneurs pour les PAV (en attente de notification)	CAPCA	541 541, 77 €	386 479,37 €		155 062,40 € (DSIL - exceptionnelle 2021)	
1	Etude de faisabilité RHI La Voultre sur Rhône	CAPCA	19 500 €	9 750 €		Agence nationale de l'habitat Locale (ANAH) 9 750€	
1	Etude de calibrage RHI La Voultre sur Rhône	CAPCA	48 600 €	14 580 €		Agence nationale de l'habitat Nationale (ANAH) 34 020 €	
1	OPAH Val'Eyrieux	CC Val'Eyrieux	2 167 815 €	546 472 € dont aide aux travaux	362000 € aux travaux	1 621 343 € Anah dont 1 440 780 € en aide aux travaux	



1	Vidéo-protection sportifs équipements	CC Val'Eyrieux	16 128,00 €	10 483,20 €	5 644,80 € (35%) DETR 2021	
1	Rénovation de la crèche de Saint-Martin-de-Valamas	CC Val'Eyrieux	145 000 €	17 500 €	26 050 € (20%) (DSIL Classique 2021)	118950 € Département : 5000 € CAF : 60 000 €
3	Réfection base aquatique Eyrium	EPIC val'Eyrieux tourisme	465 750 €	93 150 €	139 725 € (DETR 2021)	Région : 228 297 € Département : 4 578 €
1	création d'un terrain de PADEL	CC Val'Eyrieux	71 000	48 900 €	22 100 € (31%) DETR 2021	Région et Leader : non attribuée à ce jour
4	Belsentes – renouvellement AEP secteur Chasalet	CC Val'Eyrieux	137 000 €	50 290 €	46 690 € (DETR 2021)	40 020 (CD07)
4	St Agrève – lac de Véron – extension EU	CC Val'Eyrieux	110 000 €	64 700 €	45 300 € (DETR 2019)	
4	St Pierreville – Renouvellement STEP	CC Val'Eyrieux	735 000 €	148 343€	145 657 €(DETR 2021)	174 700 € (CD07) 266 300 € (AERMC)
4	ARCENS – AEP – renouvellement (RD237-hotel)	CC Val'Eyrieux	101 775 €	40 709,00 €	30 532,50 € (DETR 2021)	30 532,50 € (CD07)
6	Construction d'un centre technique intercommunal	CC Val'Eyrieux	648 664.07 €	423 385.27 €	172 072 € (DETR 2020)	50 203 € (Région)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Total crédits État sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)
CAPCA	845 080 €	113 905,90 €	1 284 272,40 €		ANAH : 84 482,50 € CDC : 7 500 €	Département : 498 600 € Mairie Privas : 7 500 € Région : 162 900 €
CC Val'Eyrieux		607 721 €	26 050,50 €		ANAH : 1 621 343 €	Département : 227 030 € Région : 278 500 € CAF : 60 000 € AERMC : 226 300 €

ARTICLE 5 : Durée




La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

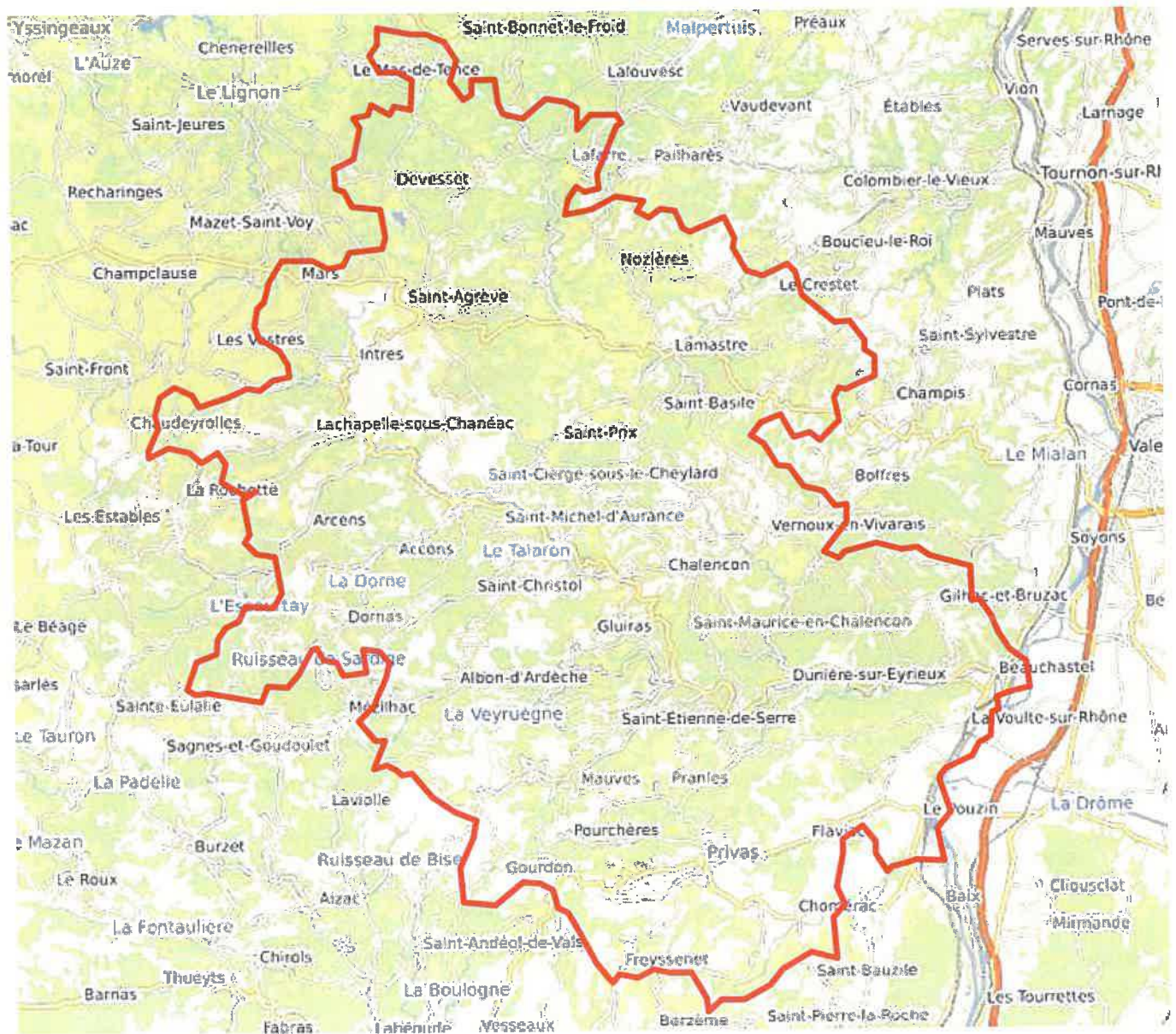
Fait à Privas, le

<p>Pour la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche</p>  <p>M. François ARSAC Président</p>	<p>Pour la Communauté de communes Val'Eyrieux</p>  <p>Dr Jacques CHABAL Président</p>
<p>Pour l'Etat</p> <p>Le préfet</p>  <p>Thierry DEVIMEUX</p>	

Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

CHIFFRES CLÉS

Carte de présentation



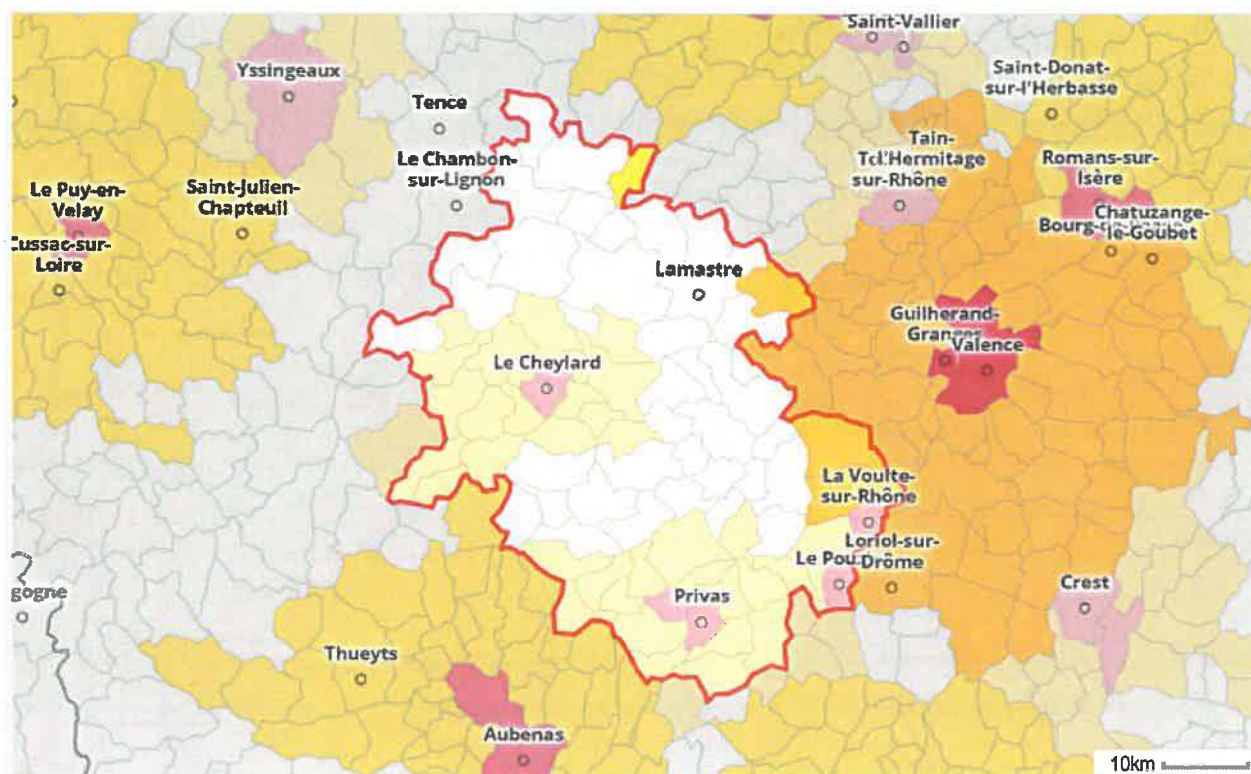
Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?

CRTE Centre-Nord Ardèche



- Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (507)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus
- Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants

Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

Comment se répartissent la(les) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	1	0,0	0,3
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	4	19	4,9	5,7
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	13	0,0	3,9
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	1	105	1,2	31,3
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	5	7	6,1	2,1
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	35	57	42,7	17,0
Commune isolée hors influence des pôles	37	133	45,1	39,7
Total	82	335	100,0	100,0

Source : Insee, 2010, géographie au 1er janvier 2020

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)** **CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?**

Comprendre les Aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un **seul tenant et sans enclave**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un **pôle** défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les **pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale**, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

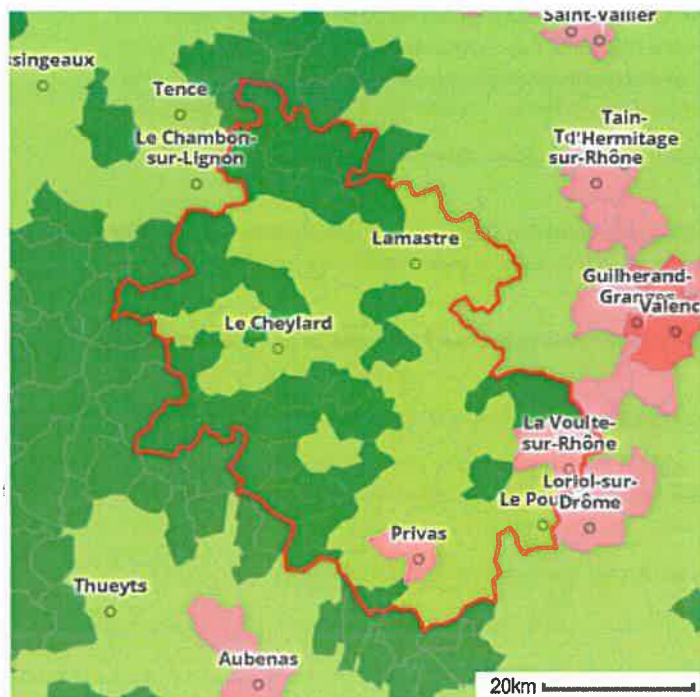
[Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020](#)

Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements) CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

Quelle insertion de mon territoire dans la grille communale de densité ?

CRTE Centre-Nord Ardèche



Source : Insee, 2020

Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Espaces densément peuplés	0	1	0,0	0,3
Espaces de densité intermédiaire	5	30	6,1	9,0
Espaces peu denses	42	199	51,2	59,4
Espaces très peu denses	35	105	42,7	31,3
Total	82	335	100,0	100,0

Source : Insee, 2020

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km² et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses

[Pour en savoir plus sur la grille communale de densité](#)

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

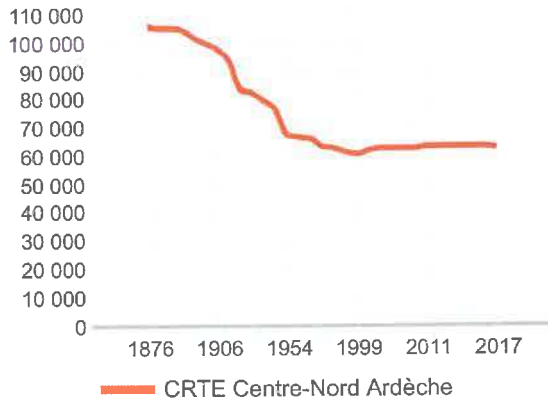
Nombre d'habitants

Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Population au dernier recensement (habitants)	62 801	325 712
Densité de population (habitants au km ²)	47,1 ▼	58,9

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP - 2017

Source : Insee, RP 1876-2017

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/pertes de population

Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Variation annuelle de la population (habitants)	- 63	1 461
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	116	1 779
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	- 179	- 318

Source : Insee, RP - 2012-2017

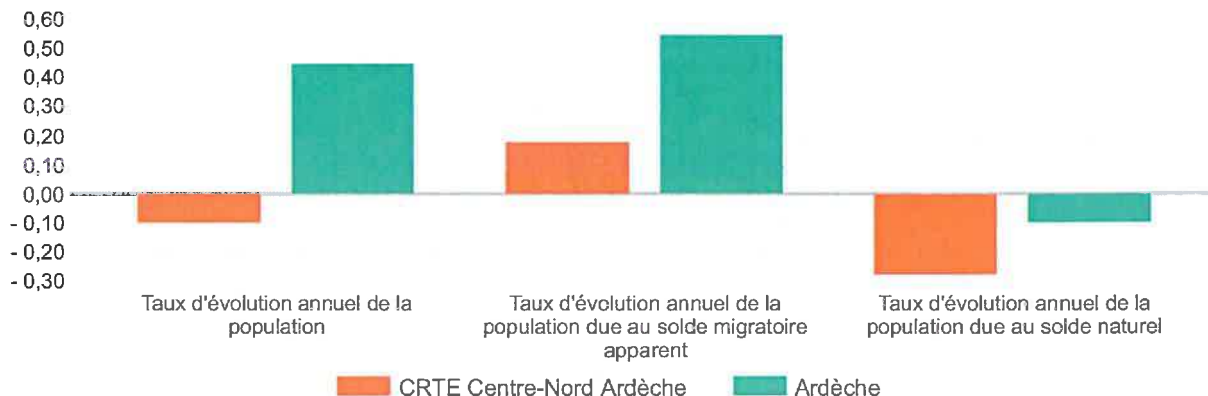


Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Dynamiques naturelles et migratoires

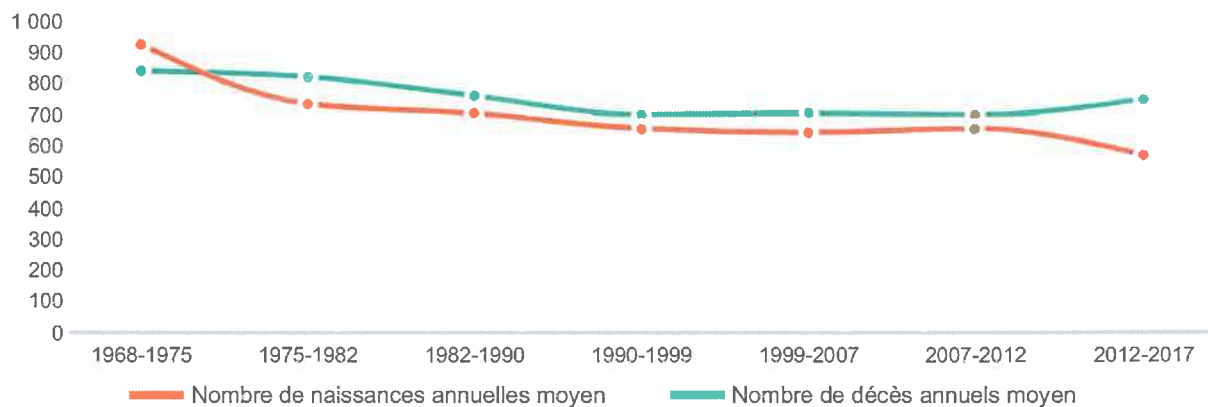
Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?



Source : Insee, RP - 2012-2017

Détail du solde naturel

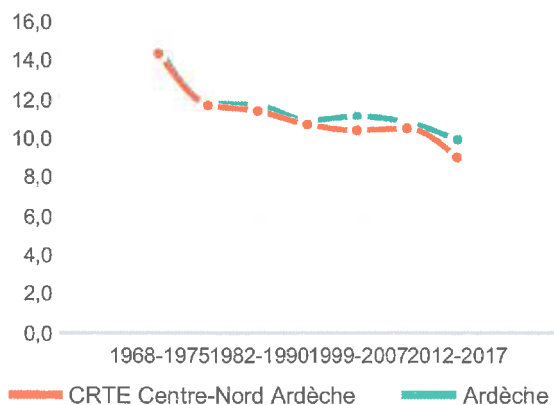
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la natalité

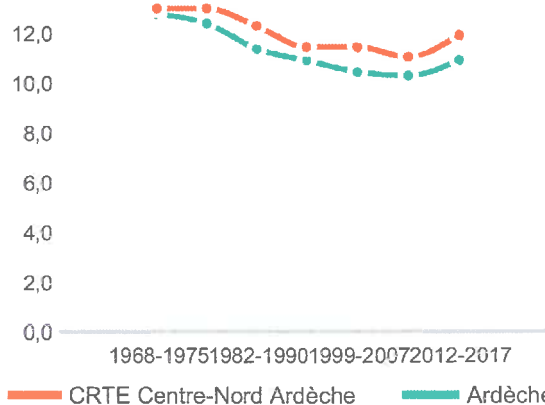
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



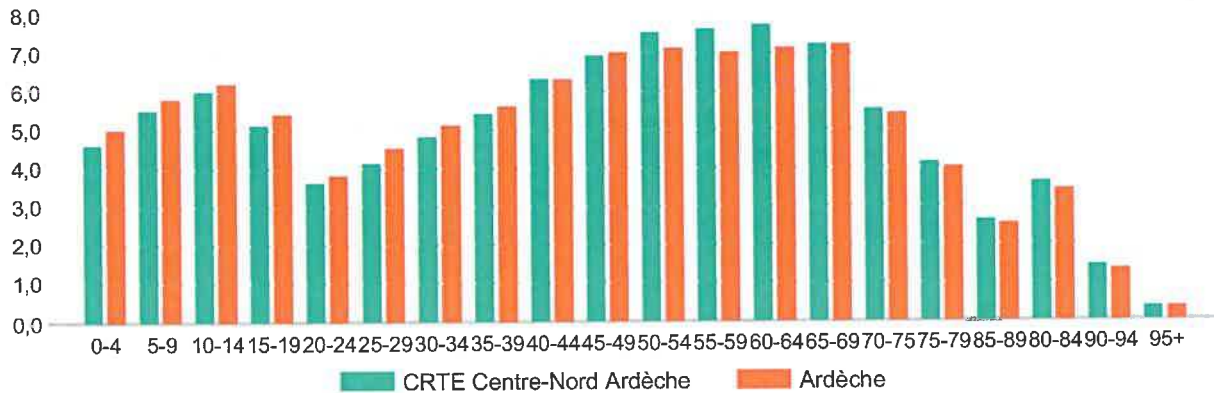
Source : Insee, RP

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

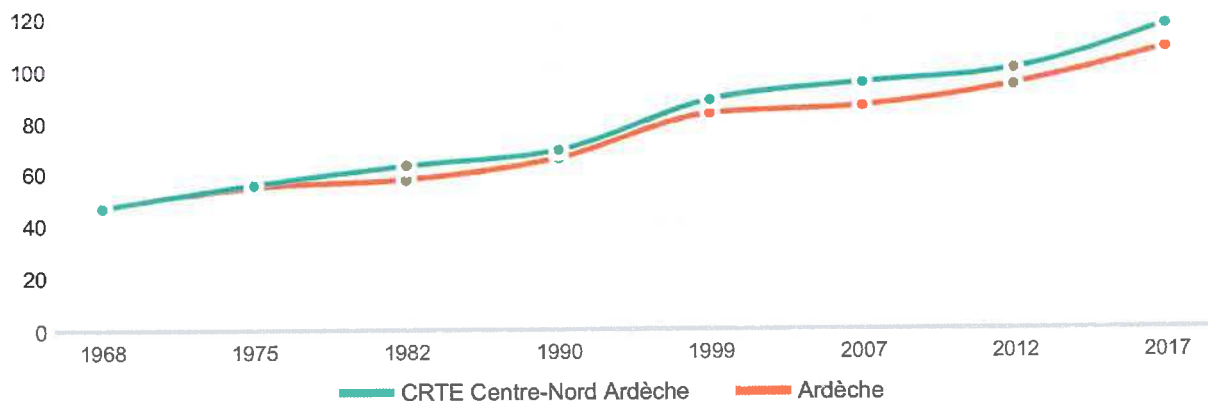
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2017

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

Petits, grands ménages, présence d'enfants

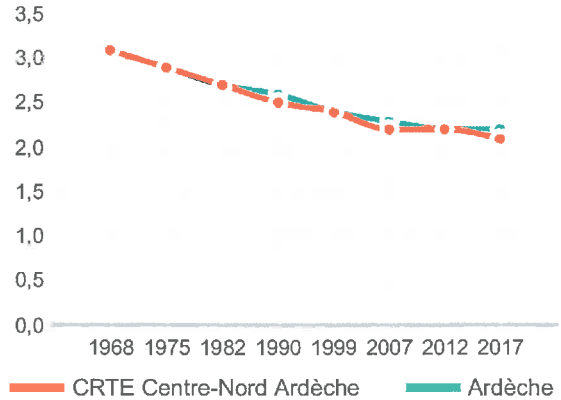
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Part des ménages d'une seule personne (%)	37,1 ▲	34,9
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	29,5 ▼	30,3
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,1 ▼	8,5
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	23,5 ▼	24,7

Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

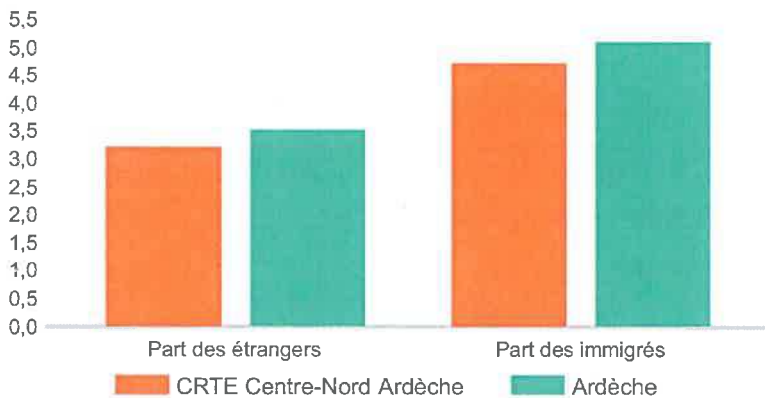


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2017

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

Quel équilibre entre les sexes ?

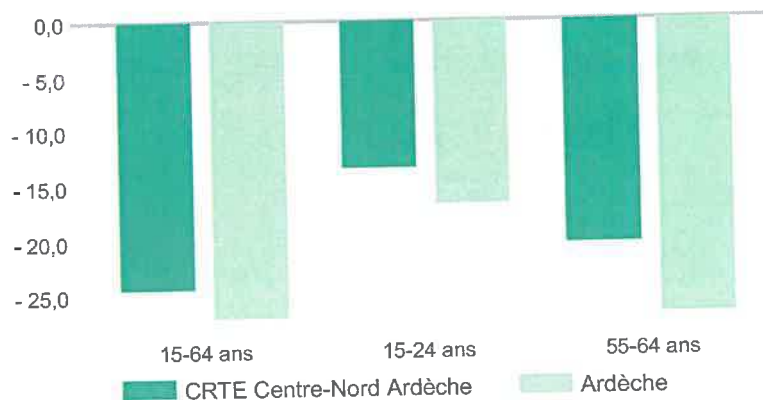
Périodes	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
2007	1,05	1,05
2012	1,05	1,05
2017	1,05	1,05

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieure à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



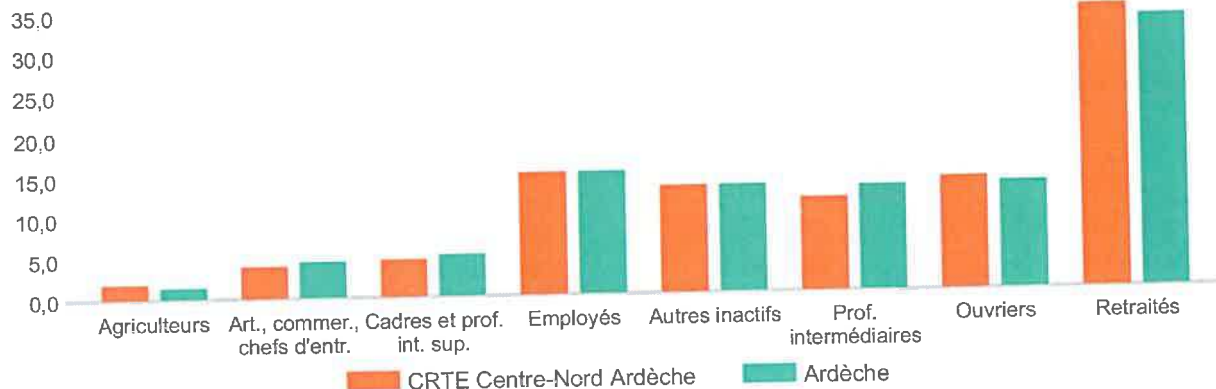
Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble

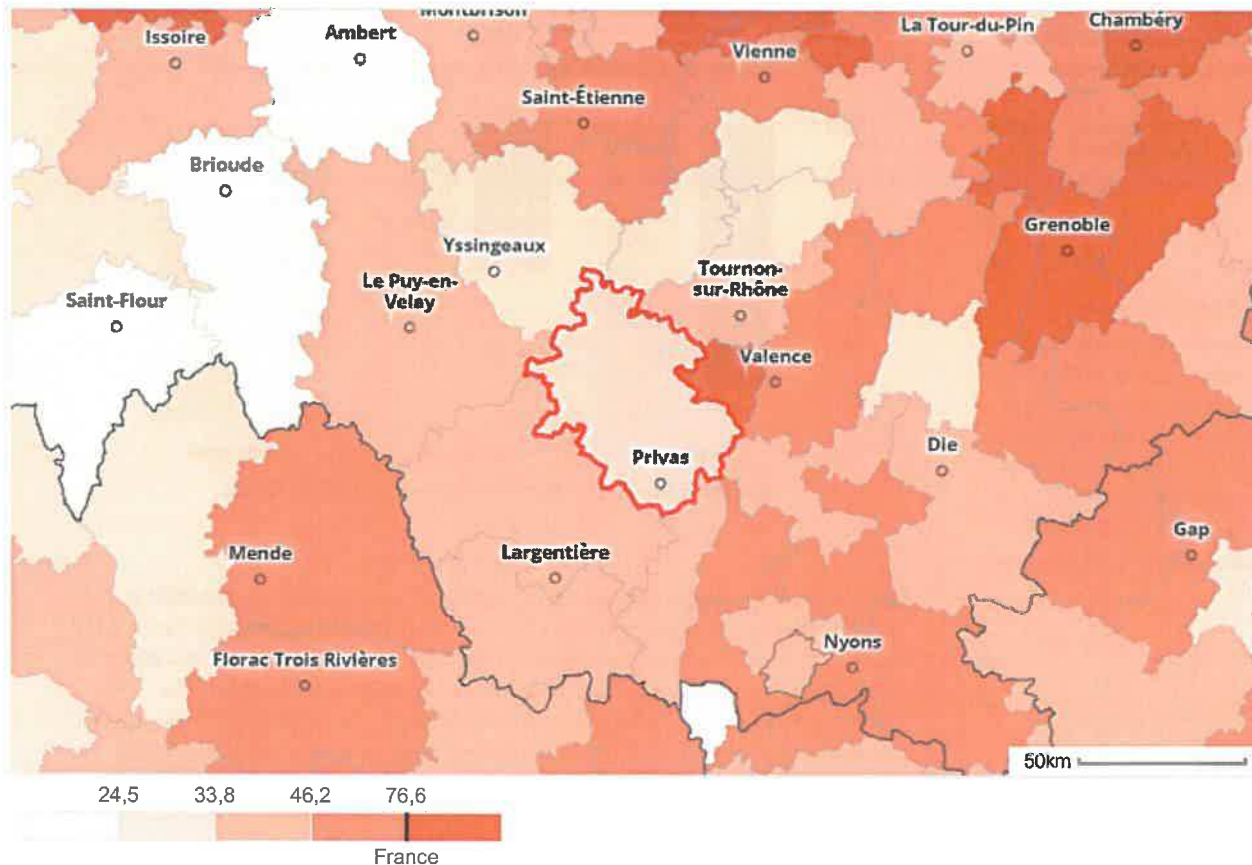


Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Nombre de cadres pour 100 ouvriers

Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CRTE Centre-Nord Ardèche



Source : Insee, RP - 2017

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Agriculteurs exploitants (points de %)	1,4 ▲	1,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	4,0 ▼	4,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	1,3 ▼	2,2
Employés (points de %)	- 16,6	- 16,3
Autres inactifs (points de %)	- 4,6 ▲	- 5,0
Professions intermédiaires (points de %)	- 0,2 ▲	- 1,0
Ouvriers (points de %)	17,7 ▲	16,7
Retraités (points de %)	- 3,0 ▼	- 2,1

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

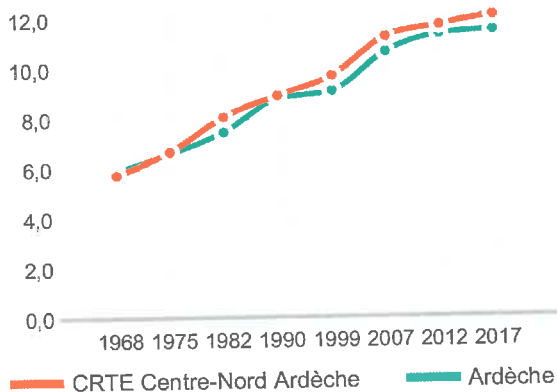
L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

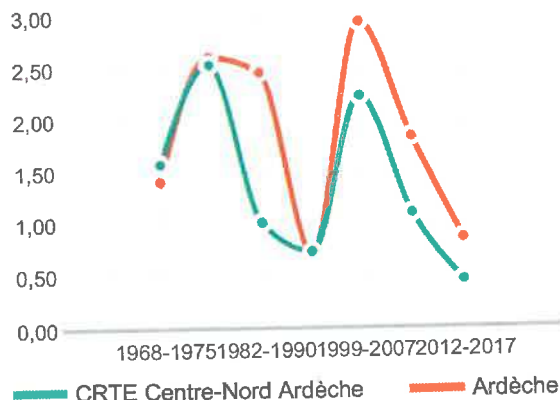
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Vieillessement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	15,3 ▲	14,5

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

Offre à destination des personnes âgées

Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

Catégories	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Ensemble	1 212	6 299
Etablissements pour personnes âgées autonomes	16	487
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	1 196	5 804

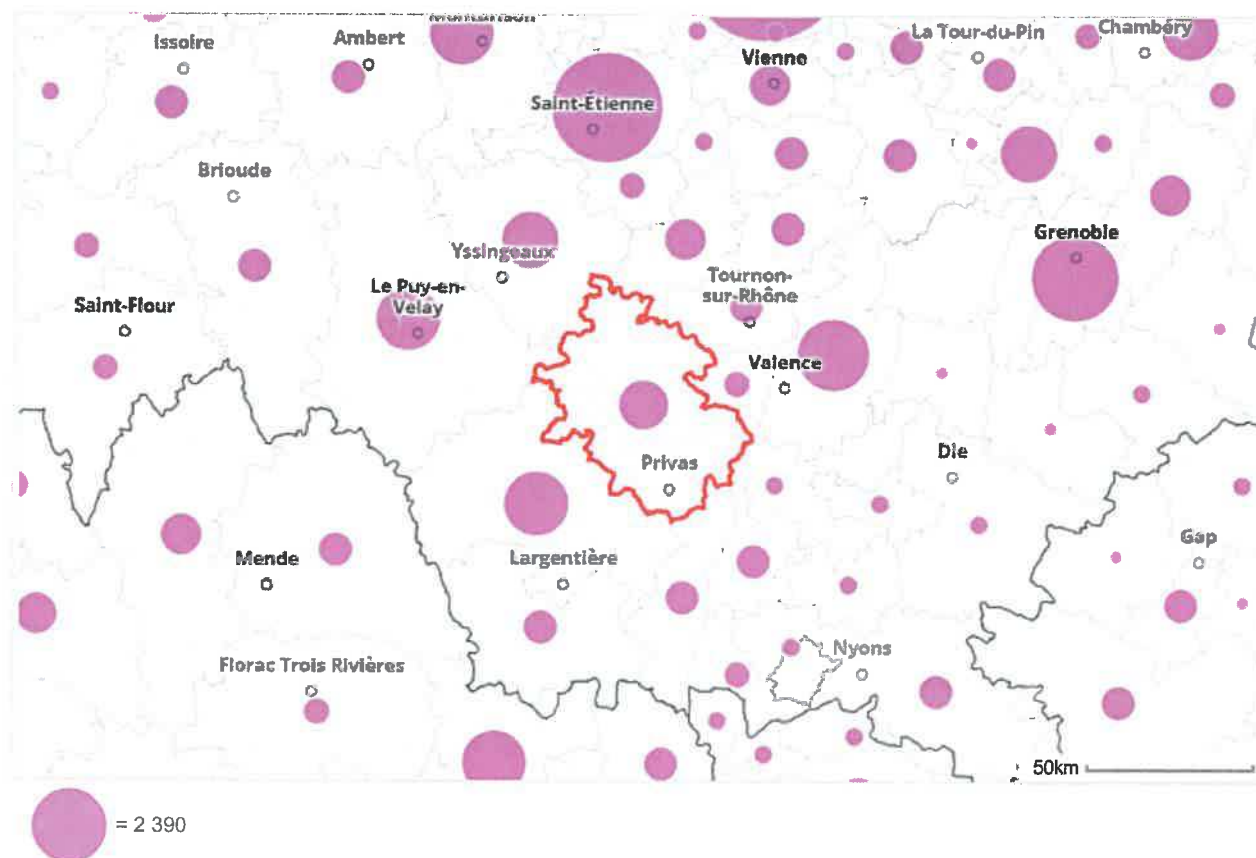
Source : Finess, 31/12/2019

Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CRTE Centre-Nord Ardèche



Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence sénior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	2 732	12 971
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	41,4 ▲	40,4

Source : Insee, RP - 2017

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

Catégorie	personnes		%	
	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Femmes	1 924	9 624	70,5	74,2
Hommes	807	3 347	29,5	25,8
Total	2 731	12 971	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

Population en âge d'être scolarisée

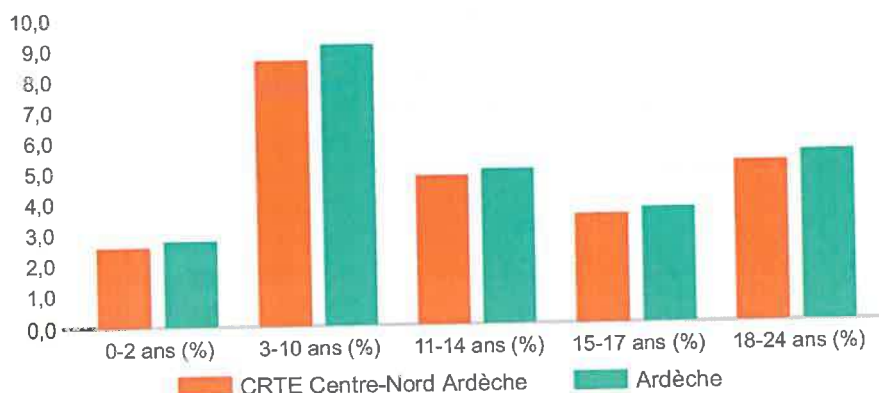
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche
0-2 ans (enfants)	1 642
3-10 ans (enfants)	5 409
11-14 ans (adolescents)	3 039
15-17 ans (adolescents)	2 214
18-24 ans (personnes)	3 279

Source : Insee, RP - 2017

Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2017

Les diplômés du supérieur

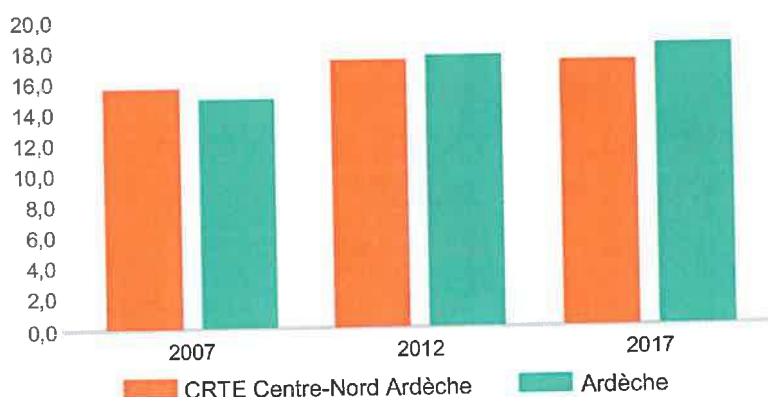
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	22,5 ▼	24,7

Source : Insee, RP - 2017

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Catégories	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
Ensemble	820	4 565	3 395	555

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Enseignement public et privé

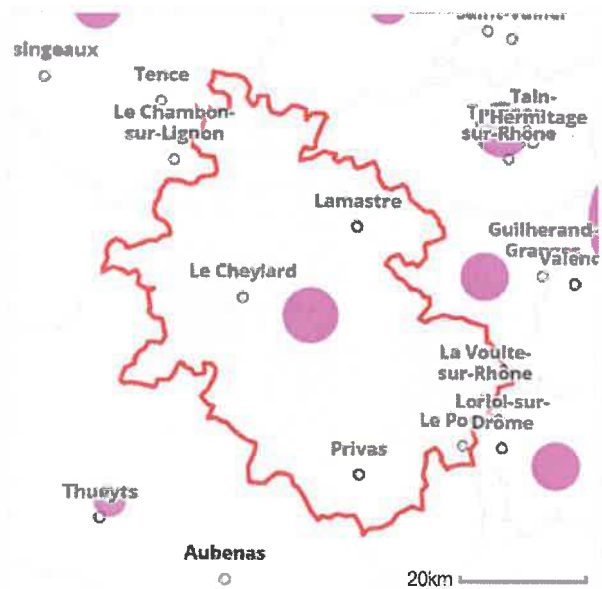
Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	95,1 ▼	98,6
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	76,3 ▲	71,8
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	87,2 ▲	69,2
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	39,6 ▲	37,4

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

CRTE Centre-Nord Ardèche

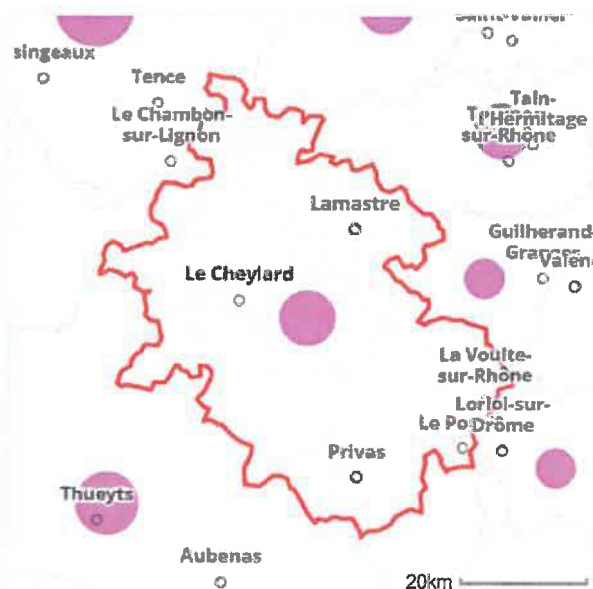


= 1 360

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

CRTE Centre-Nord Ardèche



= 7 060

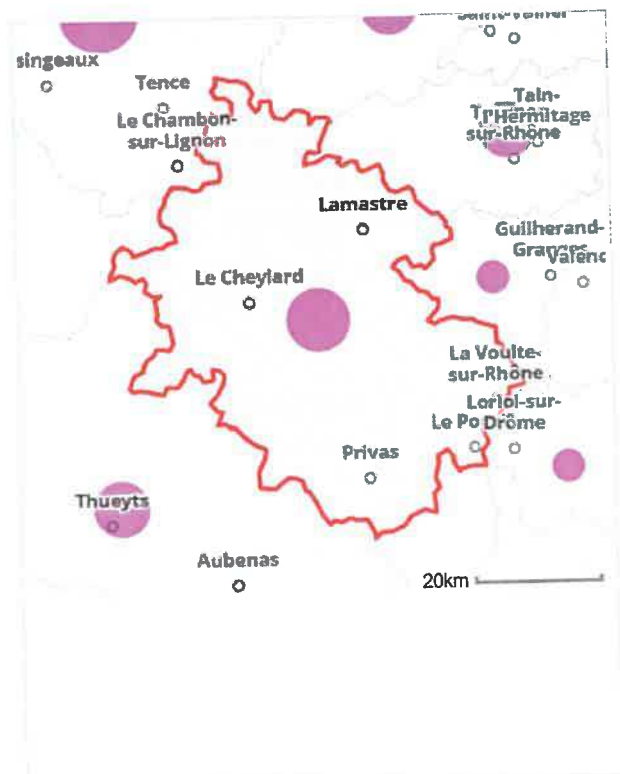
Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil

CRTE Centre-Nord Ardèche

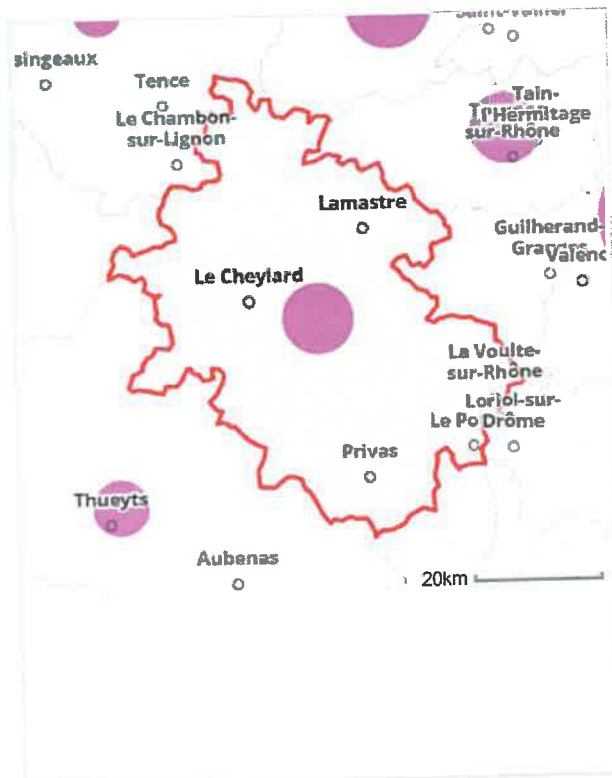


= 4 410

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil

CRTE Centre-Nord Ardèche



= 593

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?

Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Combien d'étudiants accueillent les établissements d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-ils beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Total des formations d'enseignement supérieur	0	0	N/A	N/A
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	0	0	N/A	N/A
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	0	N/A	N/A
Grands établissements MENESR	0	0	N/A	N/A
Universités	0	0	N/A	N/A
Universités de technologie (UT)	0	0	N/A	N/A
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	0	N/A	N/A
ESPE	0	0	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	0	N/A	N/A
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	0	N/A	N/A
Autres formations d'ingénieurs	0	0	N/A	N/A
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	0	0	N/A	N/A
Écoles juridiques et administratives	0	0	N/A	N/A
Écoles paramédicales et sociales	0	0	N/A	N/A
Écoles supérieures art et culture	0	0	N/A	N/A
Autres écoles de spécialités diverses	0	0	N/A	N/A

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

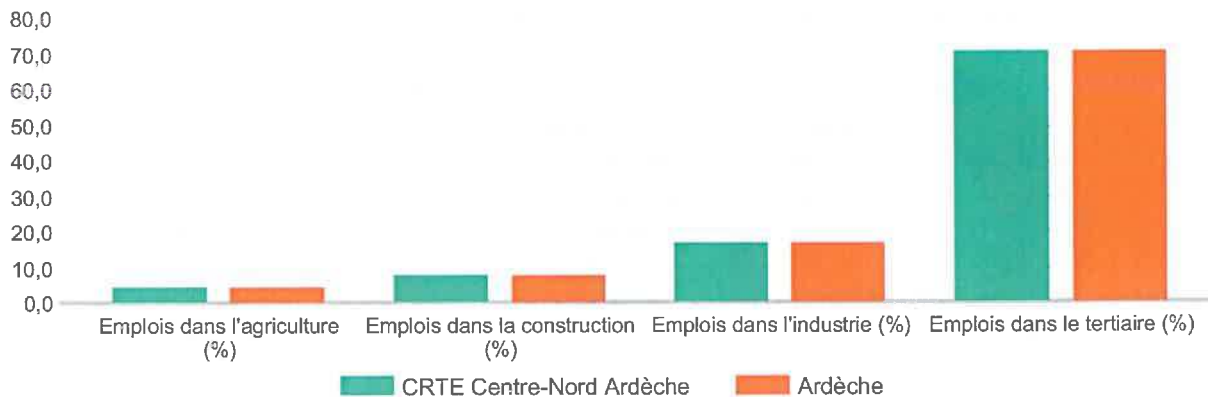
Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Comment se structure le tissu économique local ?

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CRTE Centre-Nord	Ardèche	CRTE Centre-Nord	Ardèche
Ensemble	6 281	31 921	100,0	100,0
0 ou inconnu	4 306	22 087	68,6	69,2
1 à 9 salariés	1 642	8 280	26,1	25,9
10 à 49 salariés	252	1 274	4,0	4,0
50 à 99 salariés	47	169	0,7	0,5
100 à 199 salariés	23	79	0,4	0,2
200 à 499 salariés	8	23	0,1	0,1
500 salariés et plus	3	9	0,0	0,0

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	- 0,49 ▼	0,22

Source : Insee, RP - 2012-2017

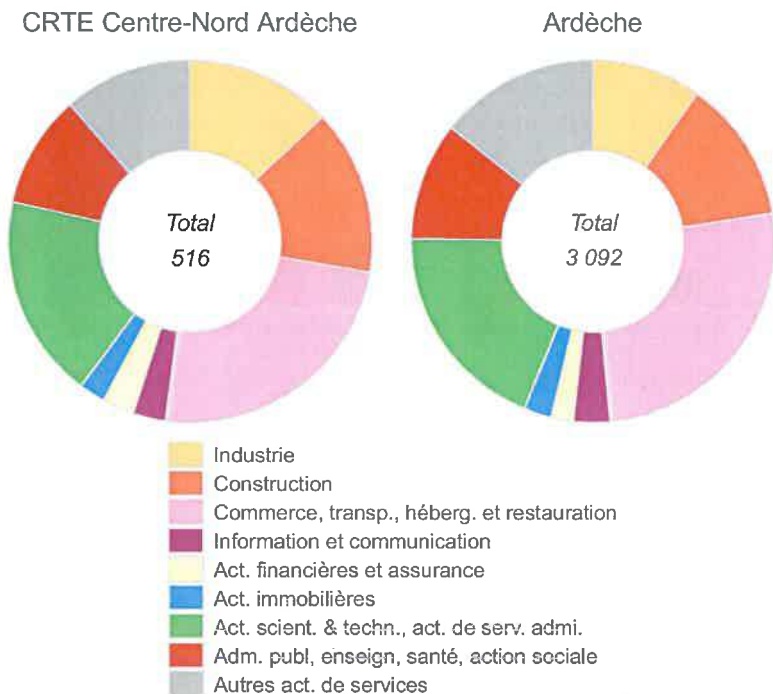
Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

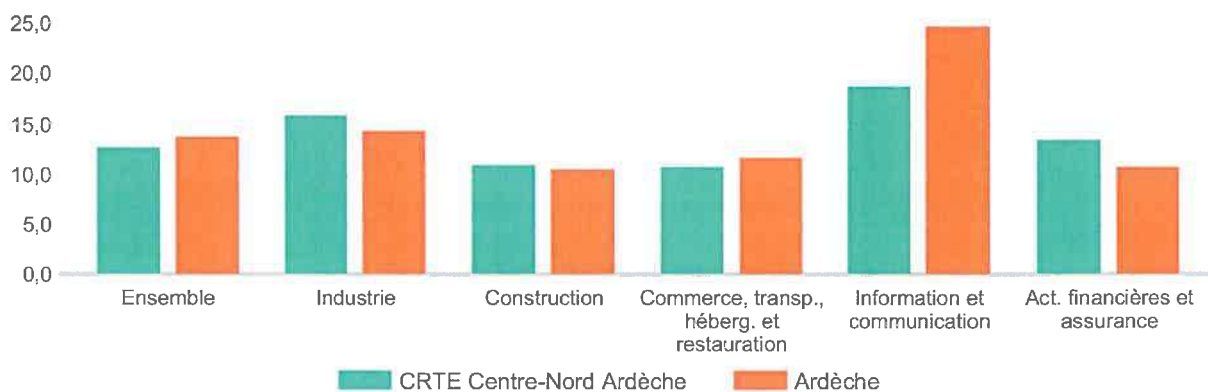
Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?



Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

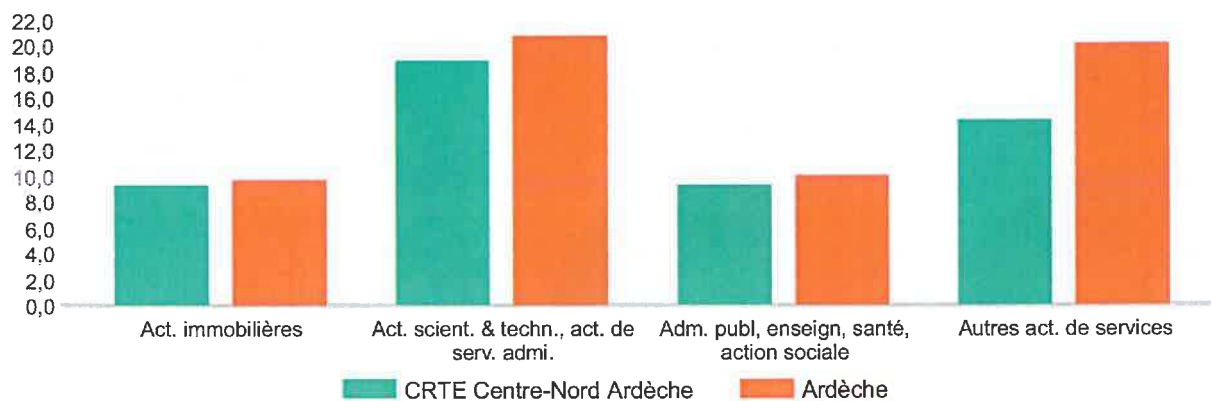
A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)****CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?****Taux de création d'entreprises (partie 2)**

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires

*Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)*

Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

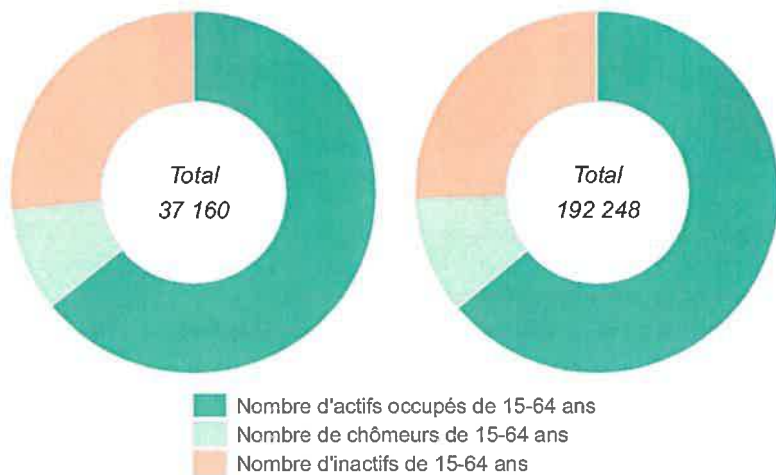
Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

CRTE Centre-Nord Ardèche

Ardèche

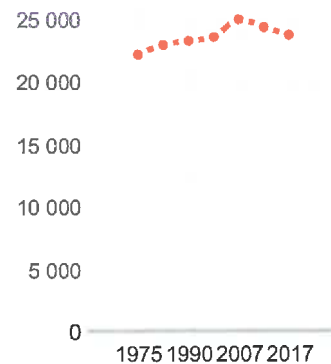


Source : Insee, RP - 2017

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP

Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

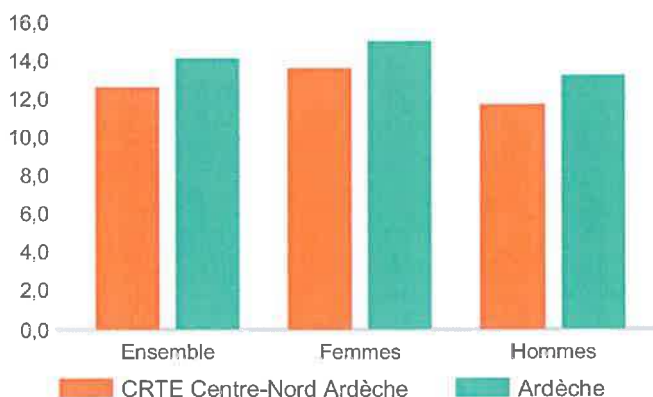
Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. **C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.**

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

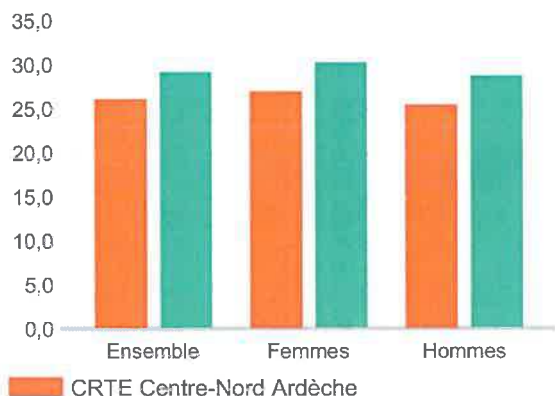
3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.

Zoom sur...le chômage des jeunes

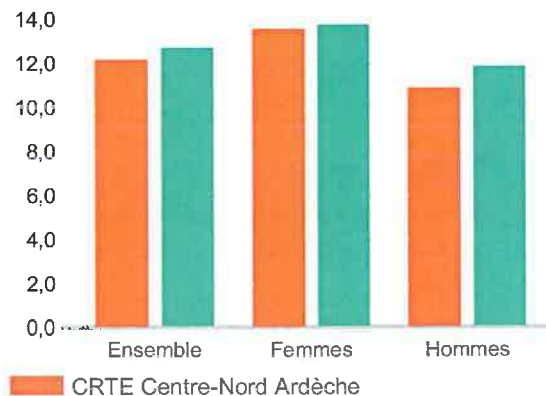
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...le chômage des seniors

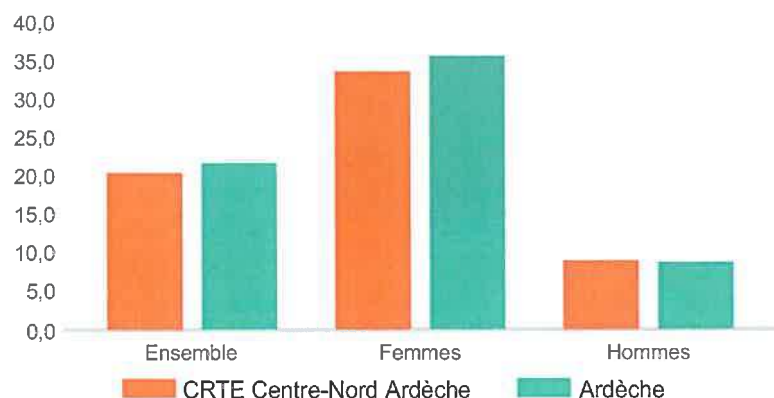
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?



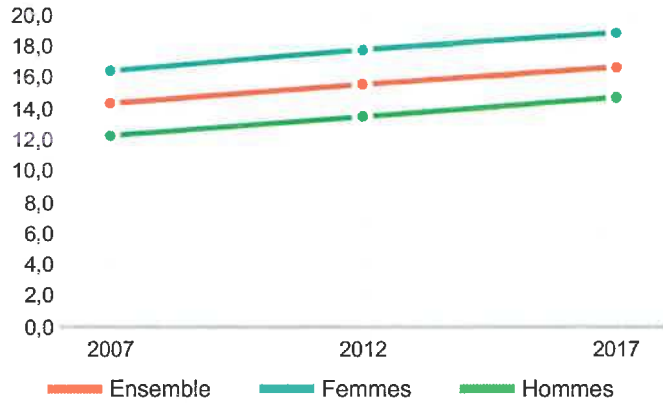
Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Les salariés en emploi précaire

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

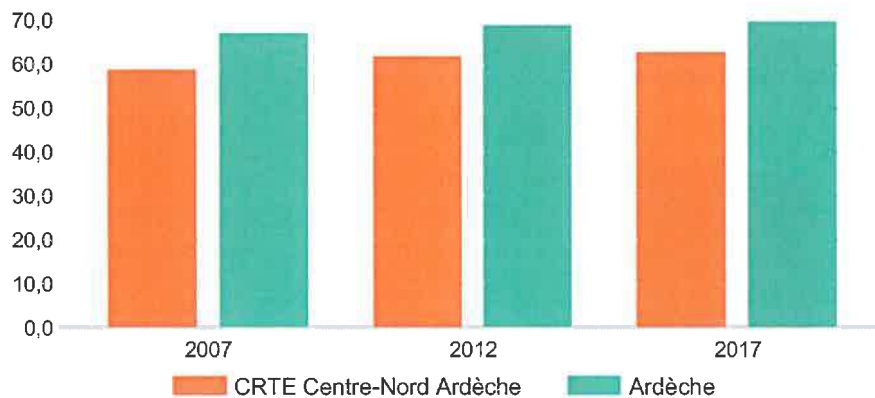
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	82,9 ▼	85,2
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	1,9 ▼	2,3
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	2,4	2,4

Source : insee, RP - 2017

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



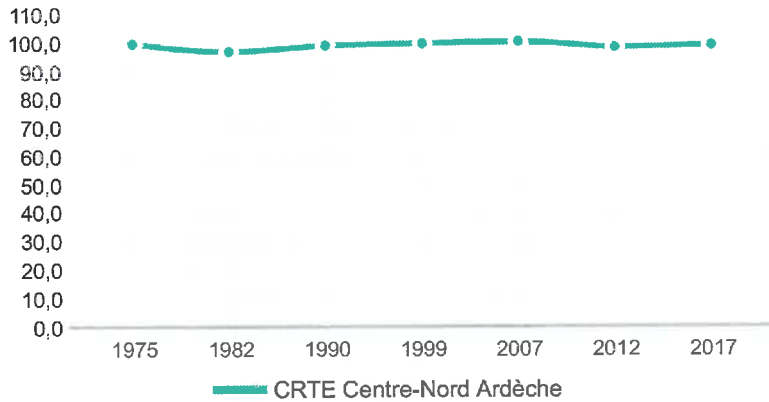
Source : Insee, RP 2007-2012-2017

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?

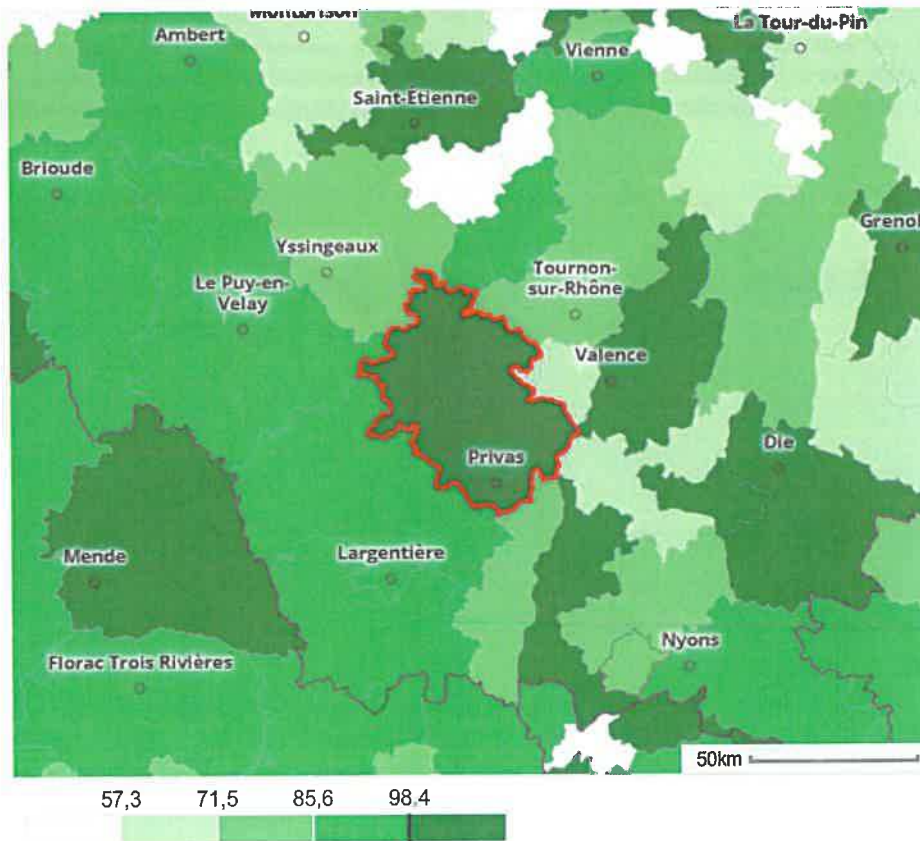


L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Source : Insee, RP

Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CRTE Centre-Nord Ardèche



57,3 71,5 85,6 98,4

France
 Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**

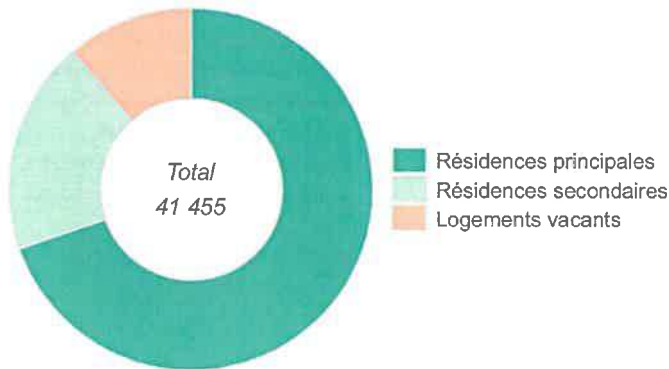
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

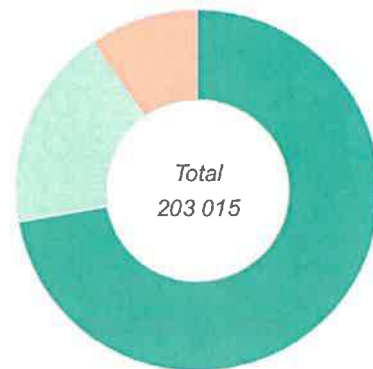
Le parc de logements

Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?

CRTE Centre-Nord Ardèche



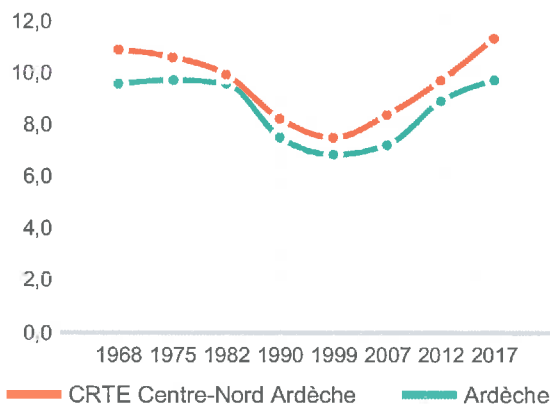
Ardèche



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...la part des logements vacants

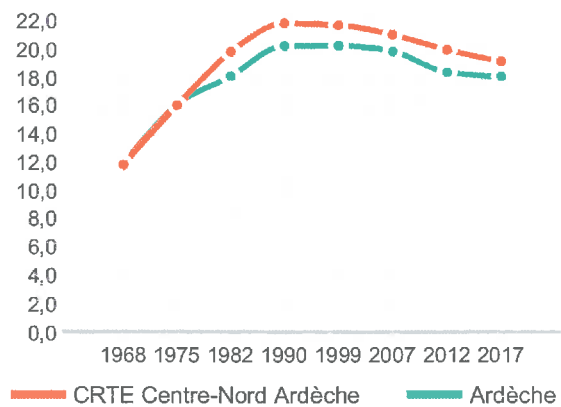
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffectations pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**

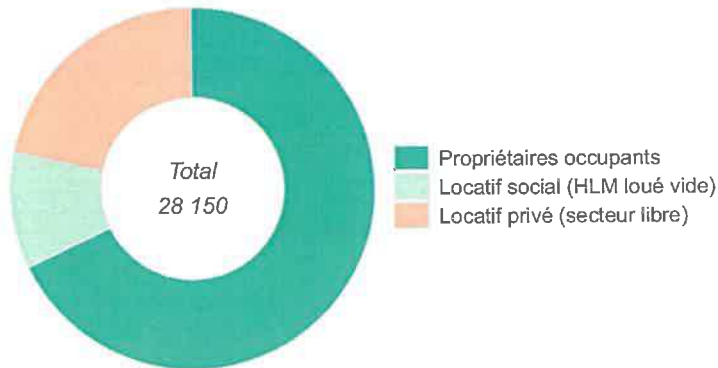
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

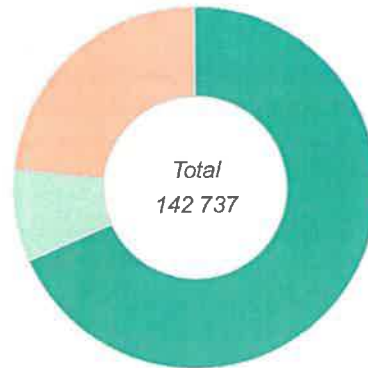
Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?

CRTE Centre-Nord Ardèche



Ardèche



Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ?

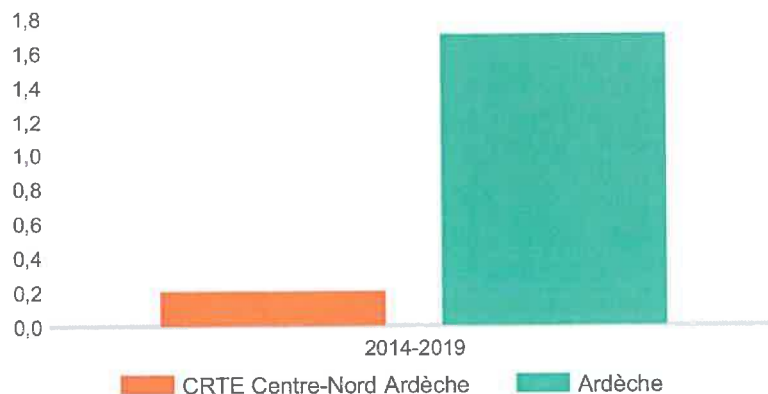
Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
2007	2,4	2,4	2,1	2,3	2,0	2,0
2012	2,3	2,3	2,1	2,2	1,9	2,0
2017	2,2	2,3	2,0	2,1	1,8	1,9

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social entre 2014 et 2019 ?



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Créé au 1er janvier 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Une construction dynamique ?

Les constructions neuves

Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche		Ardèche
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	2,1	▼	4,1
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²)	99,7	▼	102,1

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2013-2017

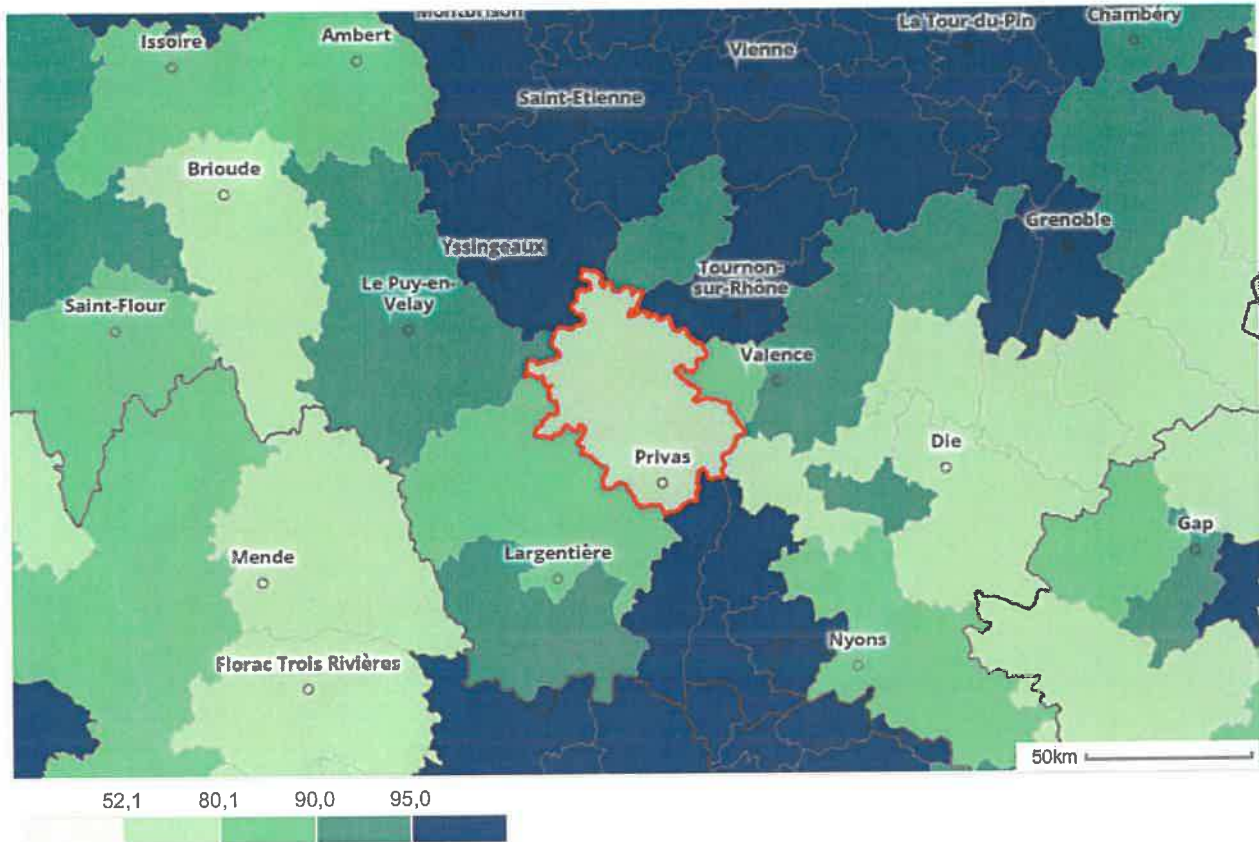
Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie **4G** ?

Part de la surface du territoire couverte en **4G** par a minima un opérateur (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile **4G** vis-à-vis des territoires environnants ? - CRTE Centre-Nord Ardèche



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en **4G** par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile **4G** sur mon territoire ?

Périodes	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
2017	54,3	61,6
2020	79,1	86,3

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020

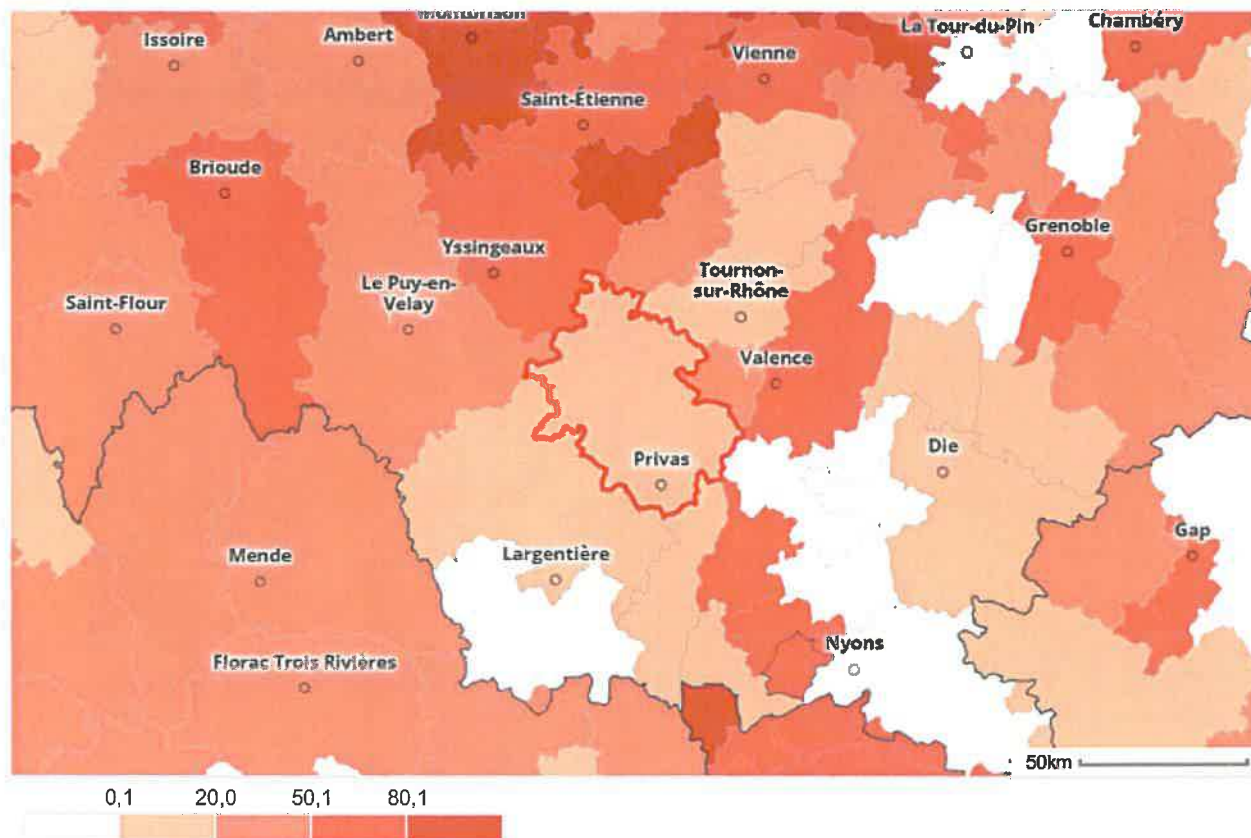
Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - CRTE Centre-Nord Ardèche



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordés à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
2019	4,4	6,0	1 896	12 477
2020	11,1	14,4	4 893	31 003

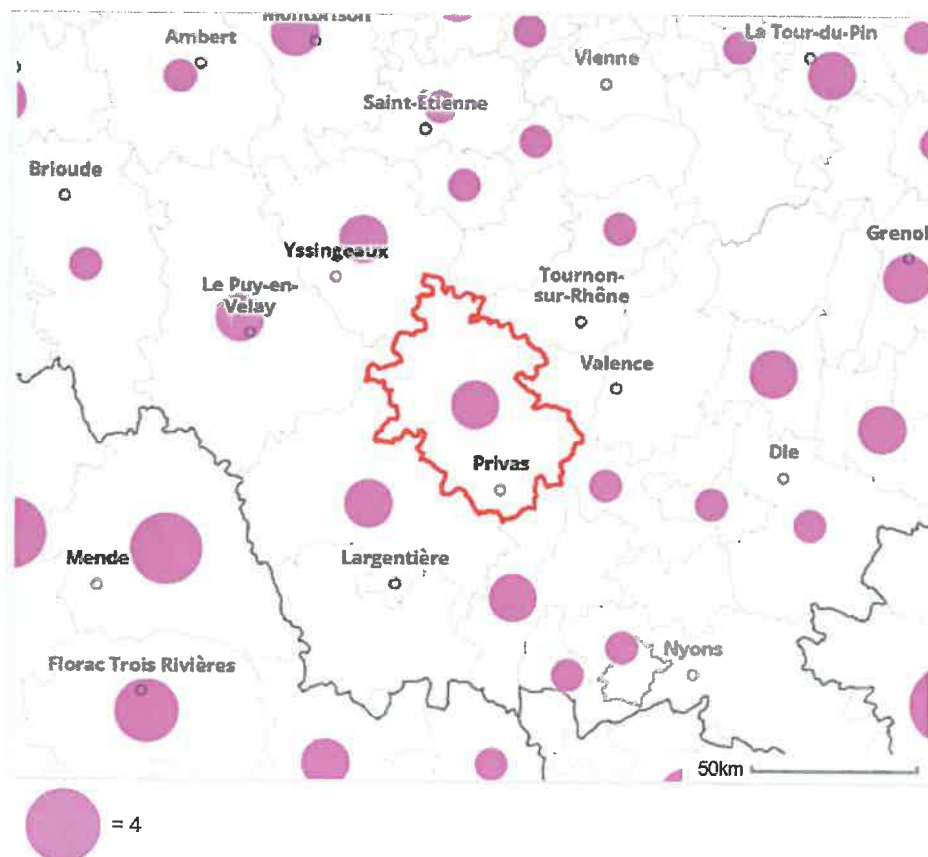
Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE SERVICES PUBLICS ?

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

Les Maisons France Services

Combien de MFS sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? - CRTE Centre-Nord
 Ardèche



Source : ANCT - 2020

France Services

La création du réseau France Services a été annoncée par le Président de la République le 25 avril 2019.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique ouvert au moins 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien sur le périmètre d'intervention de neuf opérateurs : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, Dgfiip, ministères de la Justice et de l'Intérieur.

France Services repose, avant toute chose, sur une exigence de qualité de service garantie dans chacune de ces structures d'accueil de proximité, indépendamment de celui qui est en charge du portage et du lieu où elle est déployée. Les premières structures France Services, aussi bien fixes qu'itinérantes, ont été labellisées en janvier 2020, à l'issue d'une démarche de sélection et d'audit qui associe les préfetures de département, les collectivités, les partenaires du dispositif et les porteurs de projet locaux.

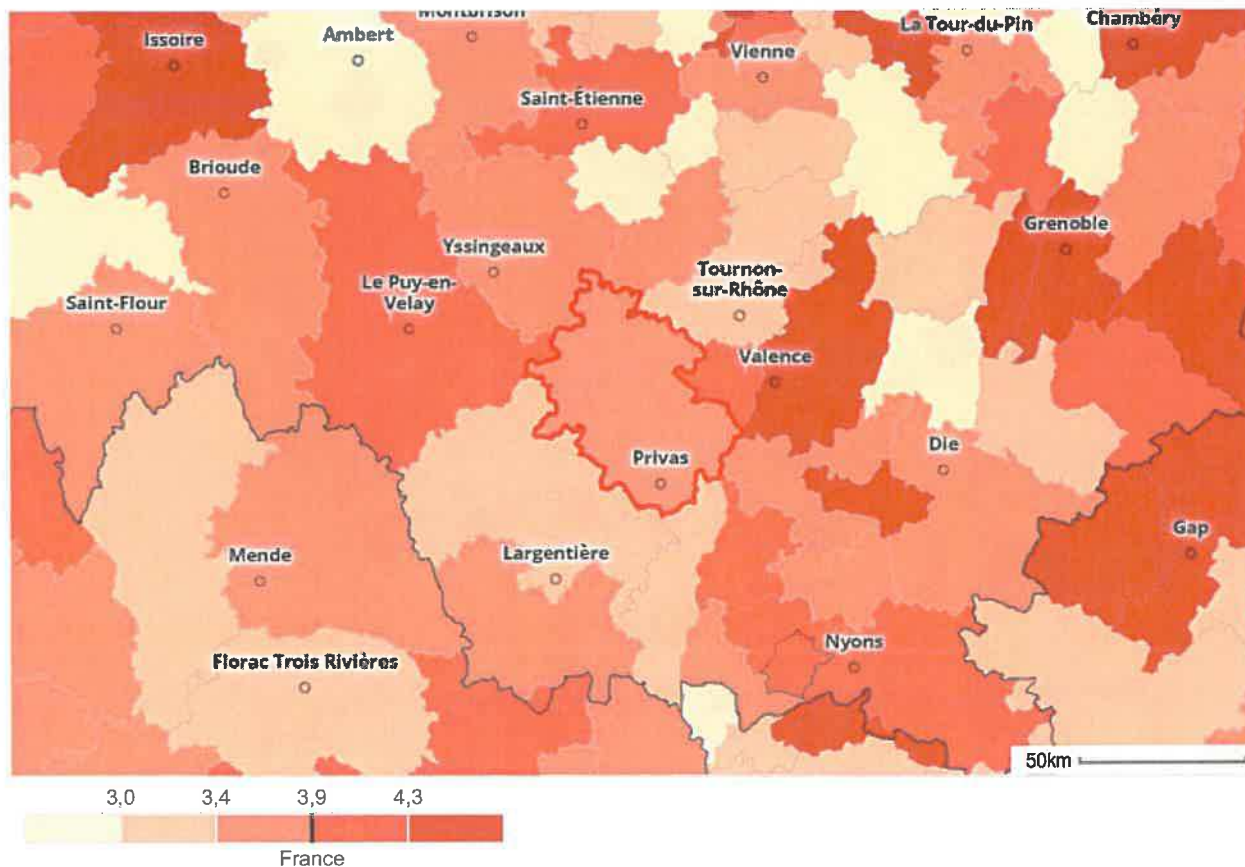
[Pour en savoir plus sur le dispositif France Services de l'ANCT](#)

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?

Quel accès à la médecine générale ?

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes

CRTE Centre-Nord Ardèche



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

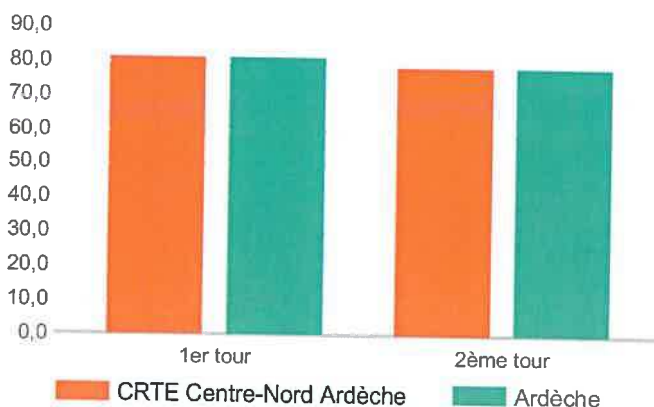
Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle relation à la vie démocratique ?

Participation aux élections présidentielles

Quel taux de participation au sein de la population ?



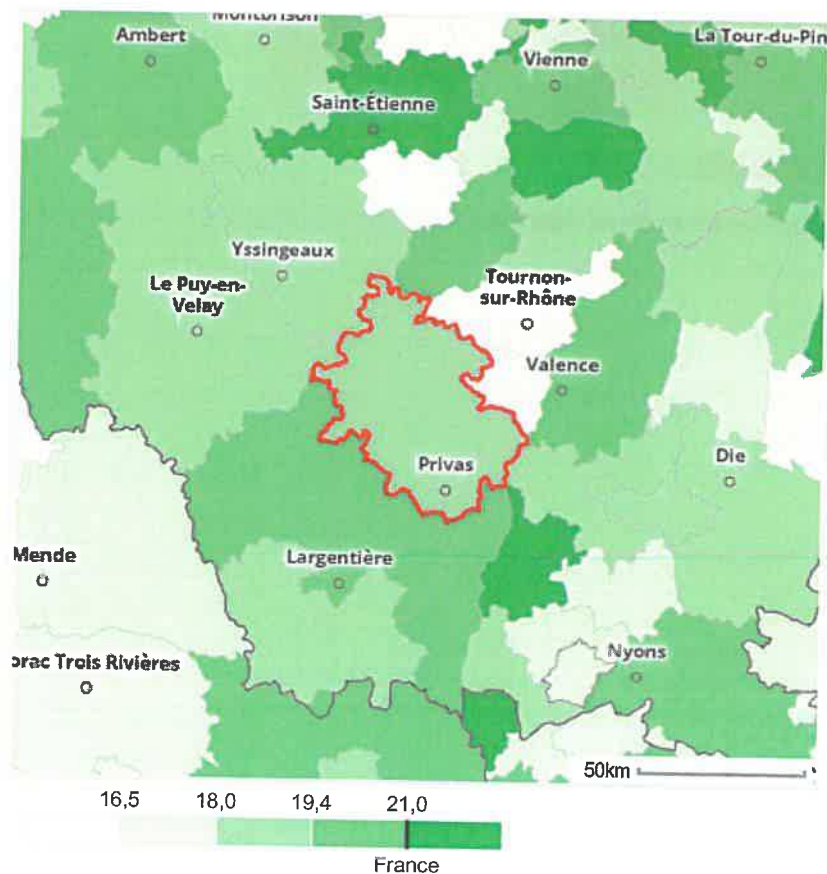
Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CRTE Centre-Nord Ardèche

Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.



Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

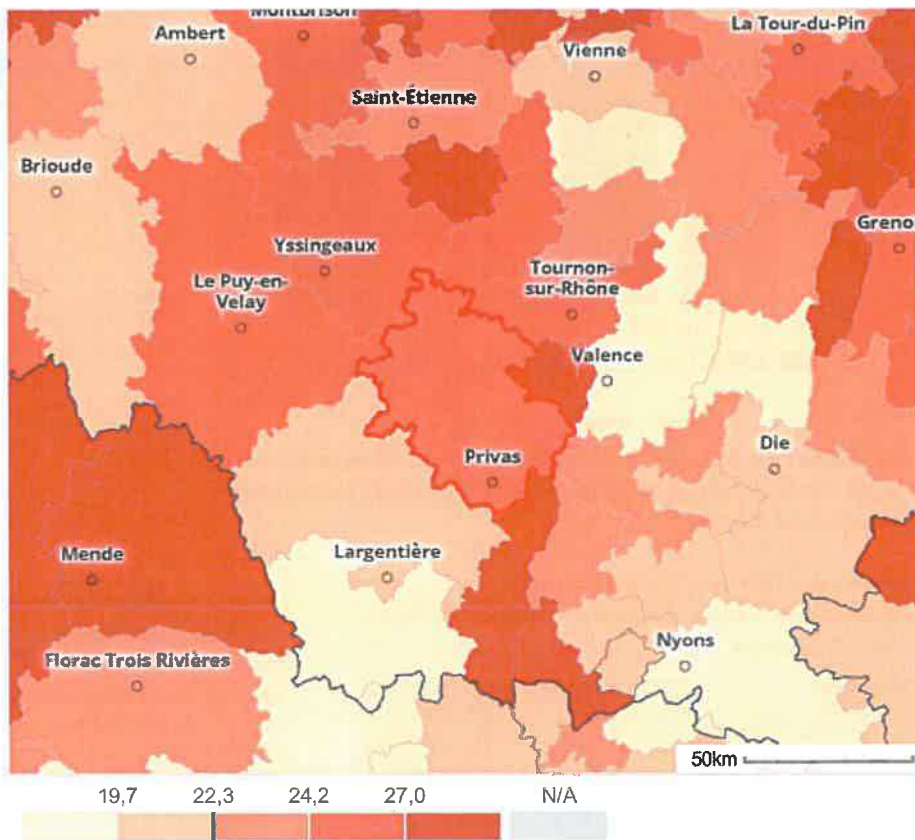
CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle dynamisme de la vie associative locale ?

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants

Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? -

CRTE Centre-Nord Ardèche



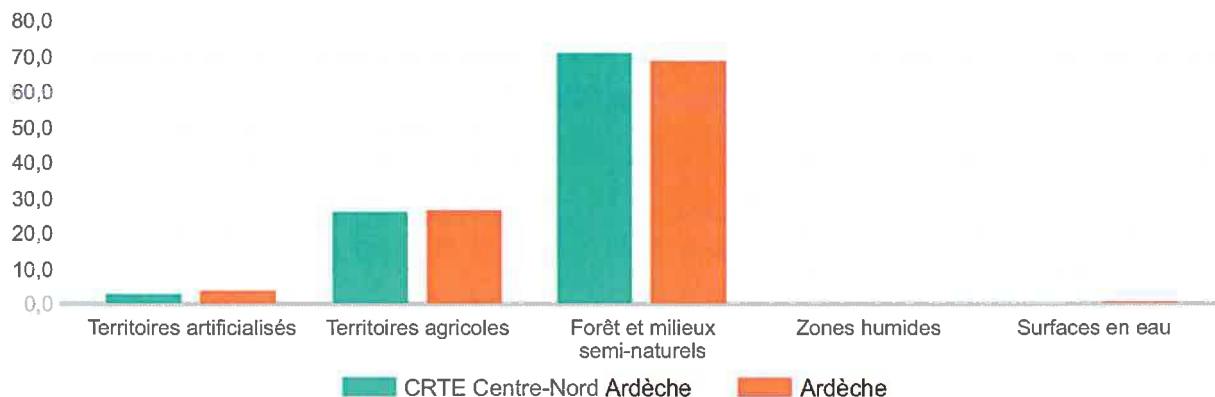
France
Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos - 2016

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)

Comment se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CRTE Centre-Nord Ardèche



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	226,8	1 607,3
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,2 ▼	0,3

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Zone d'étude **CRTE Centre-Nord Ardèche (crte)**, comparée avec **Ardèche (départements)**
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	473	2 109
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	39	154
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	0

Source : GASPAR

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

Catégories	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche	CRTE Centre-Nord Ardèche	Ardèche
Nucléaire	1	22	1,2	6,5
Risque industriel	1	4	1,2	1,2
Risques technologiques	0	0	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	11	75	13,1	22,1
Phénomènes météorologiques	0	0	0,0	0,0
Inondation	40	154	47,6	45,4
Feu de forêt	84	339	100,0	100,0
Mouvement de terrain	53	206	63,1	60,8
Séisme - fort	0	0	0,0	0,0
Séisme - modéré	27	143	32,1	42,2
Séisme - moyen	0	0	0,0	0,0
Séisme - faible	57	196	67,9	57,8
Séisme - très faible	0	0	0,0	0,0
Rupture de barrage	27	90	32,1	26,5
Avalanche	0	0	0,0	0,0
Eruption volcanique	0	0	0,0	0,0
Risques miniers	0	0	0,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	0	0,0	0,0
Radon	0	0	0,0	0,0
Engins de guerre	1	1	1,2	0,3

Source : Base Gaspar - DDRM, 2018

Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

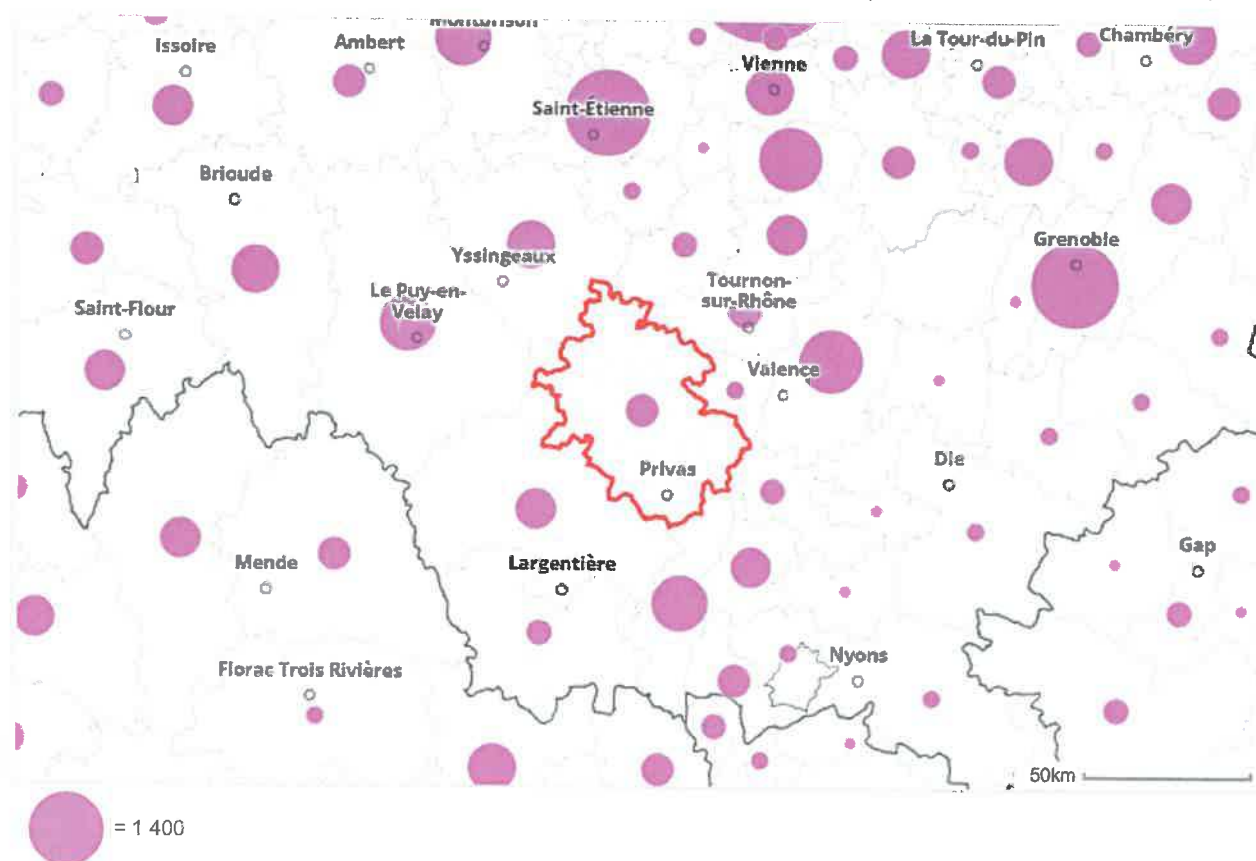
Zone d'étude CRTE Centre-Nord Ardèche (crte), comparée avec Ardèche (départements)

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO₂ sont relâchées localement dans l'atmosphère ? - CRTE Centre-Nord Ardèche



Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012 - 2012

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂ (non biotique), le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO₂ pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH₄) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

ELABORATION DES CRTE

État des lieux écologique du territoire		CA Privas-Centre-Ardèche	CC Val Eyrieux	
Mobilité	Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélo	71 km de voies vertes - Oui, existence de parkings à vélo devant les bâtiments de la CAPCA et à proximité des voies vertes		
	Existence de pôle(s) multimodal(aux)	Non	45 km (dont 21 km uniquement en mode doux) 24 racks le long de l'itinéraire dolce via	
	Existence de zone(s) à faible émission	Non	non	
	Existence de voies réservées au covoiturage	Non	non	
	Automobile	Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	10% au sein de la CAPCA - NC dans le parc privé et dans les autres collectivités	non
		Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	11	Part de véhicule électrique dans le parc Val'Eyrieux : 1 véhicule / 14 soit 7 %
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	0%	4	
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100%	0		
Énergie et climat	Émissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	288 236 TCO2e total - 6,4 TCO2e / habitant	Tout le territoire est couvert (AOM Région AURA) et AO2 CC Val'Eyrieux pour le transport scolaire et TAD	
	Consommations énergétiques du territoire (toute énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	941 Gwh (21MWh par habitant)	65 kteCO2/an	
	Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation)	863 Gwh	282 GWH	
	Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	672 GWh	106,9 GWH / an dont électricité : 44,7 et chaleur : 62,2	
	Rénovation énergétique	Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	NC	
		Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	NC	NC
		Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	182	NC
		Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	72	35
	État des systèmes de chauffage	Nombre estimé de chaudières à fioul	NC	32
		Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)	NC	1 587
		Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	Veyras : réseau bois, Vernoux-en-vivaraais : réseau bois, Beauvène : réseau bois, Marcols-Jes-Eaux : part bois énergie 80%, part produits pétroliers 20%	952
		Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...	<p>Vernoux-en-Vivaraais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace culturel Nodon : Pompe à chaleur électrique - BEPOS : Chaudière bois - Espace multisports : Chaudière avec plaquettes forestières - Piscine : Chaudière EMS - Pôle de proximité : Chaudière EMS - Maison de santé : Chaudière granulés <p>Flaviac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IFTH - P2F bâtiments bureaux : VRV électricité - IFTH - P2F bâtiments atelier : VRV électricité <p>Privas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchetterie bureau haut : ø - Déchetterie bureau bas : ø - Siège : Chaudière gaz - RAM les Petites Firmousses / Guichet unique : Chaudière gaz - Service de l'eau : Chaudière gaz <p>Saint-Sauveur-de-Montagut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gymnase : Chaudière gaz <p>Saint-Etienne-de-Serre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stade de Saint-Etienne-de-Serre : Convecteurs électriques <p>Les Oillères-sur-Eyrieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle de proximité : Chaudière bois <p>Châteauneuf-de-Vernoux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crèche Les Chatons : Chaudière granulés <p>Le Pouzin :</p>	<p>Le Cheylard : réseau bois</p> <p>Saint-Agrève : réseau bois</p> <p>Le Cheylard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cité scolaire 2 Vallées : réseau de Chaleur bois - Siège Val'Eyrieux : réseau de chaleur bois - Gymnase : réseau de chaleur bois - Pôleyrieux : chaufferie bois granulé <p>Saint-Agrève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital local : chaufferie bois <p>Saint-Martin-de-Valamas</p> <ul style="list-style-type: none"> - maison de santé : chaufferie bois <p>Saint-Pierreville</p> <ul style="list-style-type: none"> - EHPAD : bois et solaire PV
	Traitement des déchets / Economie circulaire	Tonnage de déchets produits par le territoire	29492,87	Deux Syndicats pour la gestion des OM : Sictom entre Monts et Vallées (3 675 hab) et SICTOMSED (9068 hab)
		État des équipements de tri au regard des normes	Le centre de tri de la collecte sélective (SYTRAD) est en cours de réfection pour être opérationnel le 04 octobre 2021.	SICTOMSED : centre de tri de la collecte sélective (Sytrad) est en cours de réfection pour être opérationnel le 04 octobre 2021.

Existence de tré à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective, et pour logements collectifs	NON	En 2020, le taux de recyclage hors déchetteries des Omm + verre + CS : 30,32%	Secieur SICTOMED : en 2019 : 39,6 % de déchets tirés sur le volume collecté les communes
Taux de tri sélectif par filière	NON, en projet	359	Secieur SICTOMED : en 2019 : 39,6 % de déchets tirés sur le volume collecté
Existence d'un projet alimentaire territorial	NON, en projet	359	Secieur SICTOMED : en 2019 : 39,6 % de déchets tirés sur le volume collecté
Nombre d'exploitations agricoles	NON, en projet	359	Secieur SICTOMED : en 2019 : 39,6 % de déchets tirés sur le volume collecté
Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'MAP	159 exploitation en circuit court-; 12 marchés hebdomadaires- 5 magasins de producteurs- 3 paniers-drives	242	- 61 en circuits courts recensés - 59 en agriculture biologique recensés Nombre de points de vente de produits locaux : - 10 marchés hebdomadaires
Surface agricole utile du territoire	20440 ha soit 34% du sol (moyen) [at 17240 ha Source FNAB, BASIC ouil PARCEL et RPP --> SCOT	242	SAU : 16337 ha (soit 32 % de l'occupation du sol du territoire)
Surface agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	104 exploitation en AB	242	SAU : 16337 ha (soit 32 % de l'occupation du sol du territoire)
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	Voir les acteurs avec le plan éco phyto ?	242	SAU : 16337 ha (soit 32 % de l'occupation du sol du territoire)
Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages .	zico = 318ha, site conservatoire espaces naturels = 7,9ha, ENS = 9778ha, ZNIEFF2 = 32151ha, ZNIEFF1 = 7620ha, N2000 = 14529ha, PNR = 34137ha	242	Surface PNR dans Val'Eureux = 38669 ha ZICO = 0 ha ZNIEFF 1 = 3056 ha ZNIEFF 2 = 15316 ha ENS = 4674 ha N2000 = 7436 ha
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	63 cours d'eau de type 1 (492 km), 5 cours d'eau de type 2 (37,9km)	242	Cours d'eau en mauvais état = 1 = L'Eysse de sa confluence au ruisseau du Foulia à sa confluence à l'Eureux classé liste 2. Correspond à un linéaire d'environ 1,8 km. Cours d'eau liste 1 Val'Eureux = 46
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	96 obstacles à l'écoulement des cours d'eau, 4 ruptures écologiques majeures sur la trame verte	242	Trame bleue : 2 ouvrages non franchissables identifiés sur l'Eysse comme prioritaire sur les linéaires de cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une gestion durable	96 obstacles à l'écoulement des cours d'eau, 4 ruptures écologiques majeures sur la trame verte	242	Trame bleue : 2 ouvrages non franchissables identifiés sur l'Eysse comme prioritaire sur les linéaires de cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement
Surfaces de haies	Non concerné	242	800 ha de forêts gérées par l'ONF sur Val'Eureux (source 2016) non concerné
Existence d'un atlas communal de biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité	15655 ha en réservoir de biodiversité sur une superficie totale de 60502 ha (soit 26%)	242	15655 ha en réservoir de biodiversité sur une superficie totale de 60502 ha (soit 26%)
Label « Territoires engagés pour la nature » (CUI / NON / En cours)	Non	242	Non
Label « Terre saine » (CUI / NON / En cours)	Non	242	Non
Etat d'avancement du PLUI	Pas de PLUI	242	aucun
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	Non suivi	242	Non suivi
Evolution du nombre d'ha de terres urbanisées VS terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	période 2010-2020 = 542 ha consommés soit 54 ha/an (2436 ha urbanisés en 2010, 2978 ha urbanisés en 2020)	242	données SCOT : 230 ha urbanisés entre 2010 et 2020 soit 23 ha / an en moyenne. Pas de précision de la nature initiale de ces terres. Natal 2019 : 587 ha dont destinés à l'habitat, 388 ha étude de gisements fonciers réalisée en 2014 par EPORA. - 13 sites remobilisables - 5 déla remobilisés
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de surfaces désaffectées)	0	242	0
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	CUI	242	CUI pour l'exercice 2019. La conformité 2020 sera prochainement analysée par la DDT
Taux de fuite des réseaux du territoire	25%	242	2019 : rendement était de 74 % (moyenne du territoire) soit un taux de fuite de 26 %. Pour 3 captages, aucune action n'a été faite
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	208 captages sur le périmètre de protection (immédiat, rapproché ou éloigné)	242	Pour 4 captages, les études environnementale et hydrogéologique sont en cours Pour 28 captages, un avis de l'hydrogéologue a été rendu
Couverture du territoire par un SAGE CUI / NON / En cours d'élaboration	NON	242	NON